[ le P. Edmond Hamon, s.j.

JEAN D'ERBRÉE.

# LA MAÇONNERIE CANADIENNE-FRANCAISE

V
J366.11
H184m

"ARRACHEZ À LA MAÇONNERIE LE MASQUE DONT ELLE SE COUVRE, ET FAITES LA VOIR TELLE QU'ELLE EST."—*Encyclique de Léon XIII.*, 20 mars 1884.

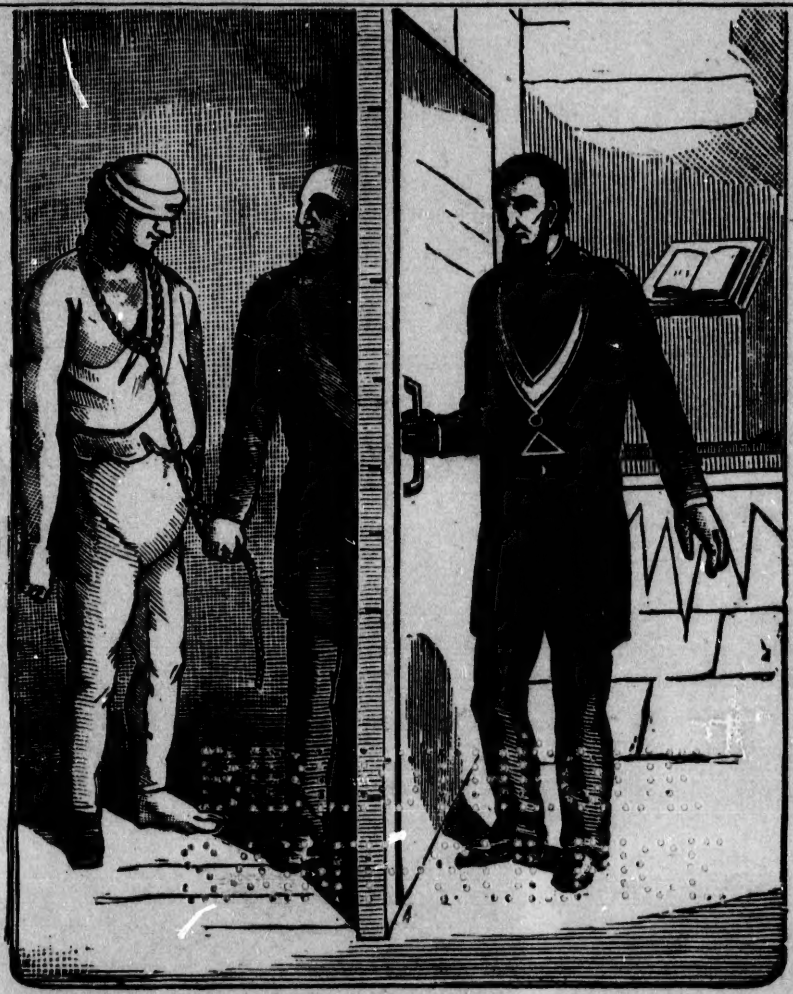

—Qui va là ?
—Un pauvre Candidat aveugle qui veut voir la Lumière.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

# TABLE DES MATIÈRES.

## PREMIÈRE PARTIE.


| | | Page |
|---|---|---|
| Chap. I. | —Premier degré de la Maçonnerie | 1 |
| | Toilette maçonnique | 3 |
| | Promenade en loge | 5 |
| Chap. II. | —Les épreuves du premier degré | 10 |
| | Les planchers mobiles.—L'échelle sans fin. | 13 |
| | Deuxième voyage maçonnique | 14 |
| | La chandelle de soufre | 15 |
| | La veine ouverte | 15 |
| | Le sceau maçonnique | 16 |
| Chap. III. | —Le serment du premier degré | 17 |
| Chap. IV. | —Les secrets du premier degré | 25 |
| | Le signe.—L'attouchement.—Le mot | 28 |
| Chap. V. | —Deuxième degré.—Le compagnon maçon. | 32 |
| | Serment du compagnon | 34 |
| | Les secrets du deuxième degré | 36 |
| Chap. VI. | —Troisième degré.—Le maître maçon | 39 |
| | Serment du maître | 40 |
| | Réflexions sur ce serment | 43 |
| | L'enseignement social de l'ordre | 47 |
| | La légende d'Hiram Abiff | 49 |
| | L'épreuve du troisième degré | 52 |
| | Le cercueil | 52 |
| | Les secrets du maître maçon | 53 |


57812

## DEUXIÈME PARTIE.

PAGE

CHAP. I.—La Maçonnerie est l'ennemie acharnée de la religion catholiqne ..... 59

PREMIÈRE PREUVE.

Programme maçonnique de 1723..... 60
La Maçonnerie est une religion..... 63
La tolérance universelle..... 65

DEUXIEME PREUVE.

CHAP. II.—Les maçons avouent cette hostilitéà l'Eglise catholique..... 70

TROISIEME PREUVE.

CHAP. III.—Les papes et la Maçonnerie..... 73
CHAP. IV.—Un franc-maçon peut-il être catholique... 78
CHAP. V.—Un protestant peut-il être franc-maçon?.. 81
CHAP. VI.—Les révérends ministres et la franc-maçonnerie ..... 85

## TROISIÈME PARTIE.

CHAP. I.—La maçonnerie franco-canadienne, est-elle différente de la maçonnerie continentale? ..... 88
CHAP. II.—La maçonnerie canadienne n'est pas une société de bienfaisance..... 91
CHAP. III.—Organisation de la maçonnerie canadienne. 96
Matériel des loges canadiennes..... 99
CHAP. IV.—Etat actuel de la Maçonnerie en Canada.. 100
Tableau de la Maçonnerie dans le Dominion 103
CHAP. V.—La Maçonnerie dans la province de Québec. 105
Gdes loges en communion avec Québec.. 108
CHAP. VI.—La Maçonnerie prospère..... 112

District de Québec, Montréal..... 113
Liste des loges de la province..... 117
CHAP. VII.—Bon nombre de maçons catholiques..... 121
Première preuve, lettre du révérend J. D. Borthwick..... 123
Deuxième preuve, les aveux du Herald.. 128
Troisième preuve, les aveux de la Minerve.. 129
Plusieurs maçons catholiques occupent des positions influentes..... 130
La propagande maçonnique..... 133
CHAP. VIII.-Maçons actifs et non actifs..... 134
CHAP. IX.—La Maçonnerie rouge..... 138
Le rose-croix..... 140
Serment du Rose-Croix.—Le signe.—Le reniement du Christ..... 142
Parodie de l'Eucharistie.... ..... 146
CHAP. X.—Maçonnerie et Christianisme d'après le Grand Maître de Québec.... ..... 148

## QUATRIÈME PARTIE.

CHAP. I.—L'institut canadien et la Maçonnerie..... 152
La loge des francs frères..... 153
Bibliothèque de l'Institut..... 156
L'institut canadien est-il ressuscité ?..... 158
CHAP. II.—L'organe de la maçonnerie canadienne.—*La Patrie*..... 160
Programme de Mr. Beaugrand..... 161
CHAP. III.—Programme secret des francs-maçons canadiens..... 166
CHAP. IV.—Les résultats maçonniques..... 145
CHAP. V.—Alors et aujourd'hui..... 177

# PREMIÈRE PARTIE.

## CHAPITRE I.

### PREMIER DEGRÉ DE LA MAÇONNERIE.

*

*L'Apprenti Maçon.*

" Une loge est une grande salle ayant la forme d'un parallélogramme ou carré long. Les quatre côtés portent les noms des points cardinaux. La partie la plus reculée où siège le Vénérable s'appelle *Orient* et fait face à la porte d'entrée.

" *L'autel* est placé devant le trône du Vénérable, un dais de couleur bleu ciel, parsemé d'étoiles d'argent, surmonte le trône. Au fond du dais, dans la partie supérieure, est un Delta rayonnant ou Gloire, au centre duquel on lit en caractères hébraïques le nom de Jéhovah.

" A la gauche du dais est le disque du soleil ; à la droite, le croissant de la lune.

" A l'occident, des deux côtés de la porte d'entrée, s'élèvent deux colonnes de bronze, dont les chapiteaux sont ornés de pommes de grenade entr'ouvertes.

"Sur la colonne de gauche est tracée la lettre B (Boaz).

"Sur l'autre on voit la lettre J (Jachin).

"Le plafond décrit une courbe. Il est peint en bleu ciel et parsemé d'étoiles." (Clavel, Hist. pitt. de la Maç.)

## PRÉSENTATION AUX LOGES.

Pour être admis à *l'Initiation*, le candidat doit présenter par écrit, une demande dont voici la teneur :

"Au Vénérable Maître..... Officiers et Frères de la Loge..... No.....

"Québec.

"Moi... de la ville de... comté de... âgé de... ans, libre par naissance et d'un âge mûr, déclare que, sans avoir été influencé par des amis, ni poussé par aucun motif mercenaire ou autre semblable ; librement et volontairement, je me présente comme candidat aux mystères de la Maçonnerie. Je suis attiré par la bonne opinion que je me suis formé de la société, et par le désir de la science. Je me conformerai avec plaisir à tous les anciens usages et aux coutumes établies de l'ordre.

" En foi de quoi j'ai signé... ce... du mois de... en l'an du monde...

" Recommandé par...

" Signature."

(Constit. de la Grande Loge de Québec, chap. : Des individus maçons, sect. 1er.)

Si la demande est agréée, l'on conduit le candidat à la chambre aux réflexions et l'on procède alors à la toilette maçonnique.

Dans les loges, en effet, il y a une toilette de rigueur tout comme, au bal, on exige une tenue obligatoire, et cette toilette ne manque ni de pittoresque ni de couleur locale.

*

*Toilette maçonnique du 1er degré.*

Après avoir dépouillé le candidat de son " métal," c'est-à-dire de l'argent qu'il porte sur lui, on le déshabille complètement de la tête aux pieds, sauf le caleçon et la chemise. S'il n'a pas de caleçon, la loge lui en fournit un, à l'usage commun des aspirants. (*a*) Puis on lui bande les yeux, on lui met à découvert le bras droit, le sein gauche et le

(*a*) Morgan p. 6.

genou gauche, tandis que le pied droit est chaussé d'une pantoufle acculée.

Pour achever la toilette du candidat, on lui passe au cou une corde à nœud coulant, une vraie corde de pendu. Dans le langage maçonnique, cela se nomme le "câble de remorque."

Le Tuileur prend le bout de cette corde et mène notre homme vers la porte de la loge comme autrefois le sacrificateur menait à l'autel le bœuf ou le veau destiné au sacrifice.

Le Tuileur frappe trois coups à la porte :

On lui demande à l'intérieur : Qui est là ?

Le Tuileur répond : "Un pauvre candidat aveugle. Il vient de son plein gré, solliciter humblement son admission aux mystères et privilèges de la Franc-Maçonnerie."

Couvreur Int. — "Comment espère-t-il obtenir ces privilèges ?"

Tuileur. — Par l'aide de Dieu et d'une bonne réputation."

Couv. Int. — "Halte ! jusqu'à ce que je fasse rapport, (Se tournant vers le Vénérable): Vénérable Maître, un pauvre candidat aveugle, bien recommandé, régulièrement proposé et accepté dans une loge ouverte, vient, de son plein gré, solliciter humblement son admission aux mystères et privilèges de la Franc-Maçonnerie."

Vénérable.—" Comment espère-t-il obtenir ces privilèges ?

Couv. Int.—" Par l'aide de Dieu et d'une bonne réputation."

Vén.—" Sa bonne réputation est déjà connue, mais le candidat est-il bien préparé ? frère gardien intérieur, l'affirmez-vous ?

Couv.—" Je l'affirme."

Vén.—" Admettez-le en bonne forme."

Couv. Int.—" Entre, candidat libre et de bonne réputation."

L'assistant conduit alors le candidat au jeune diacre et celui-ci l'introduit en loge, en lui tenant la pointe d'une épée sur le sein gauche.

*

*Entrée en loge.*

Le Vénérable s'adresse alors au candidat :—"Personne ne peut devenir maçon à moins d'être né libre et d'avoir atteint l'âge de majorité. Je vous demande donc : êtes-vous né libre ? avez-vous 21 ans ? "

Candidat.—" Je réponds affirmativement aux deux questions."

Vénérable.—" Agenouillez-vous, nous allons prier le ciel de bénir nos travaux."

" Père tout-puissant, Suprême Gouverneur de l'Univers, daigne bénir nos travaux. Accorde à ce candidat maçon de dévouer sa vie à ton service et de devenir parmi nous un frère bon et fidèle. Donne-lui ta sagesse divine, pour que, grâce aux secrets de notre art maçonnique, il puisse montrer les beautés d'une sainteté véritable pour l'honneur et la gloire de ton nom. Ainsi soit-il."

Nous verrons bientôt sur quelles indignités le Vénérable ose appeler la bénédiction du Très-Haut.

Vénérable (au candidat).—M. X. dans les difficultés et les dangers, en qui vous confiez-vous ?

Candidat.—" En Dieu."

Vèn.—Fort bien ! puisque votre confiance est en Dieu, levez-vous et suivez votre guide sans craindre aucun danger." (Carlisle, Manuel du 1er degré p. 5.)

*

*La promenade en loge.*

Le jeune diacre tenant le candidat par le " cable de remorque," c'est-à-dire par la corde de pendu,

le promène autour de la loge du sud à l'ouest, du second surveillant au premier.

Prenant la main du candidat, il en frappe trois fois l'épaule des surveillants, et ceux-ci de demander: "Qui va là?"

Le candidat répond: "Un pauvre candidat aveugle... qui sollicite admission aux mystères et privilèges de la maçonnerie."

Les surveillants reprennent: "Passe, homme libre et de bonne réputation!" Et il passe.

Durant ce temps, les frères s'amusent à faire rouler des boules sur le plancher; parfois le candidat est atteint, mais il faut faire bonne contenance. D'autres frappent du maillet sur l'enclume de marbre. Le candidat tressaille, puis se remettant de son émotion, il poursuit sa promenade sentimentale:

"Passe, homme libre et de bonne réputation!" Beau spectacle en vérité, que celui de ce pauvre diable de candidat en caleçon et en chemise, les yeux bandés, le bras droit, le sein gauche et le genou gauche à découvert, le pied droit passé dans une pantoufle acculée, le cou orné de sa corde de pendu! Charmant tableau digne de l'admiration des profanes!

Si quelque Notman photographiait dans cet équipage un bon gros anglais tout fier d'être maçon,

ou encore quelque canadien mené aux loges pour être éclairé, puis exposait à la vitrine, il aurait du succès, je pense.....

*Les promesses d'un aveugle.*

La promenade finie, on ramène le candidat au Vénérable, qui lui adresse les questions suivantes :

" M. X. déclarez-vous sur l'honneur, que, sans avoir été circonvenu par vos amis, sans être poussé par aucun motif mercenaire, librement et volontairement, vous vous présentez comme candidat aux mystères et privilèges de la Franc-Maçonnerie."

" Candidat.—" Je le déclare."

Vén.—" Jurez-vous que la bonne opinion conçue de notre société, la soif du savoir, le désir d'être plus utile à vos semblables, sont les motifs qui vous poussent à rechercher ces privilèges ? "

Candidat.—" Je le jure."

Vén.—" Promettez-vous encore, sur l'honneur, que, sans crainte comme sans témérité, vous persévérez avec constance *dans les cérémonies de votre initiation*, et que, une fois admis dans l'ordre, vous en observerez les anciens usages et les coutumes ? "

Candidat.—" Je le promets." (Carlisle, p. 6.)

*

Halte là ! candidat libre et de bonne réputation !

Vous allez vite en besogne ! Savez-vous bien ce que vous promettez ?

Quelles sont donc les cérémonies auxquelles l'on va vous soumettre, les épreuves qu'on va vous faire subir, les us et coutumes qu'on vous demande d'observer ? Etes-vous bien sûr qu'il n'y aura en tout cela rien de compromettant pour votre honneur et votre devoir ?

Sur ces points vous êtes dans l'ignorance la plus complète ; et cependant vous jurez ! N'est-ce pas là un serment à la fois aveugle et téméraire ?

Voyez-vous la marche que suit ici et que suivra toujours la Maçonnerie vis-à-vis des imprudents qui se livrent à elle ?

"Jure d'abord, tu connaîtras plus tard la matière de ton serment. Livre-toi pieds et poings liés au pouvoir de l'ordre, il te dira ensuite ce qu'il exige de ses membres. Tu connaîtras ses secrets, ses us et coutumes. Tout cela peut-être te plaira médiocrement. Tu songeras à reculer, il sera trop tard. La secte te rappellera au besoin que les serments maçonniques ne sont pas de vaines paroles."

---

## CHAPITRE II.

### LES ÉPREUVES DU PREMIER DEGRÉ.

Les épreuves vont commencer. Elles sont stupides, dégradantes, cruelles. Jamais société poursuivant un but avouable, n'exigea de ses candidats pareilles humiliations.

La Maçonnerie se vante d'être une société de bienfaisance. Son objet, dit-elle, est de rendre l'homme libre, de le perfectionner dans ses plus nobles facultés. Or, elle commence par l'avilir en le soumettant aux bouffonneries les plus humiliantes, par le dégrader en lui faisant exécuter les ordres les plus absurdes, par le ravaler dans sa dignité d'homme en l'abaissant au rang du plus méprisable des esclaves.

Fiers de leurs lumières maçonniques, les frères n'ont que des mépris pour les profanes. Il est bon que ces profanes sachent enfin par quels procédés ces fiers maçons furent aplatis pour devenir *les enfants de la Veuve*, les fils de la Maçonnerie libre et acceptée.

J'emprunterai au rituel français le détail de ces épreuves. Elles varient, il est vrai, selon les loges

et le degré d'imagination du fr. Terrible, l'exécuteur des hautes œuvres maçonniques. Pourtant, au fond, elles sont à peu près de même nature, et les loges canadiennes, à quelque rite qu'elles appartiennent, travaillent à peu près de la même manière que les loges françaises.

*

*Les préludes du voyage.*

Le Vénérable s'adressant au postulant :

" Monsieur, vous allez subir des épreuves terribles, vous sentez-vous le courage de braver tous les dangers auxquels vous pouvez être exposé ? "

Le Postulant.—" Oui, Monsieur."

Le Vénérable.—" Alors, je ne réponds plus de vous ! Fr. Terrible, entraînez ce profane hors du temple et conduisez-le partout où doit passer le mortel qui aspire à connaître nos secrets..."

Le postulant, toujours dans son costume primitif en caleçon et en chemise, les yeux couverts d'un bandeau, est entraîné hors de la loge. On lui fait faire quelques tours sur lui-même pour le dérouter, puis on le ramène dans la salle des *Pas-Perdus.*

Un grand cadre est préparé dont le vide est fermé par du papier, comme les cerceaux que fran-

chissent les écuyères dans les cirques. Des frères soutiennent ce cadre, instrument de la première épreuve.

Le F. Terrible demande au Vénérable : "Que faut-il faire du profane ? " Et le Vénérable répond : " Introduisez-le dans la caverne."

Deux frères saisissent alors le postulant et le lancent de toutes leurs forces sur le cadre dont le papier livre passage en se déchirant. Deux autres frères reçoivent le patient sur leurs bras entrelacés. On referme violemment la porte ; le postulant est dans la caverne... Suivent quelques instants de silence profond. Tout à coup, le Vénérable frappe un grand coup de maillet et fait mettre le postulant à genoux. On adresse une prière au *Grand Architecte de l'Univers* (quelle dérision impie et sacrilège !) Ensuite on interroge le postulant après l'avoir fait asseoir sur un siège hérissé d'aspérités et porté sur des pieds d'inégale hauteur. (Pas aussi commode qu'une berçeuse !)

Après diverses cérémonies maçonniques, on annonce au postulant qu'il va commencer son premier voyage en loge..... Attention ! du courage, innocent !.....

*

*Premier voyage maçonnique.*

"Sous la conduite du F. Terrible, le postulant, les yeux bandés, fait trois fois le tour de la loge. Il passe successivement sur des planchers mobiles, qui, posés sur des roulettes et hérissés d'aspérités se dérobent sous ses pas, et sur d'autres planchers inclinés en bascule qui tout à coup fléchissent sous lui et semblent le laisser tomber dans un abîme."

Puis, il monte les degrés de *l'Echelle sans fin*, il monte toujours : s'il veut s'arrêter, on lui dit de monter encore jusqu'à ce qu'il soit enfin parvenu, (il le croit du moins), à une grande hauteur. On lui ordonne alors de se précipiter en bas... Le postulant ramassant tout son courage, saute et tombe d'une hauteur de deux pieds.

Cette épreuve est accompagnée d'un bruit de vent, de grêle et de tonnerre, et à cette tourmente effrayante se mêlent des vagissements d'enfants, des miaulements de chats, des cris de bêtes féroces...

Ce sont les frères qui s'amusent aux dépens du postulant, et cherchent à l'effrayer de leur mieux.

Ainsi se termine le premier voyage.

Le Vénérable dit alors au postulant, d'un ton grave : "Monsieur, ce voyage est une image de la

vie. Soyez courageux dans les épreuves ! Partez, maintenant, pour votre second voyage en loge."

*

*Second voyage maçonnique.*

Un passé maître vient au devant du postulant, avec une épée dont la pointe est garnie d'une composition chimique qu'on enflamme. Il l'agite devant le voyageur, les étincelles volent de toutes parts. Le postulant en reçoit plusieurs sur les mains, le visage et la poitrine ; ça brûle, mais il faut tenir bon. Le Vénérable n'a-t-il pas recommandé la constance ? D'ailleurs, le serment maçonnique l'exige.

L'on conduit ainsi notre homme jusqu'au trône du Vénérable, et le passé maître à l'épée flamboyante se retire.

Un autre passé maître vient alors, avec une chandelle, éclairer les pas du voyageur. Cette chandelle sent mauvais et on l'approche bien près du nez de la victime ; n'importe ! il n'y a pas à faire de gestes.

Tout à coup, la flamme touche à du souffre habilement introduit dans la chandelle. Le candidat l'aspire par le nez et par la bouche. Il en a plein le corps. Il tousse, il éternue, il suffoque, il prend

des poses très peu artistiques, et les frères de rire aux éclats ! Le tour est si spirituel, si délicat, si propre à préparer l'eprit du profane aux lumières maçonniques.

Le second voyage est terminé.

Le troisième s'accomplit à peu près avec les mêmes péripéties et les mêmes épreuves.

" Monsieur, dit le Vénérable au postulant, nous connaissons maintenant votre constance dans les épreuves : je ne saurais trop louer votre courage. Qu'il ne vous abandonne pas cependant, car il vous reste encore d'autres épreuves à subir. La société dans laquelle *vous désirez d'être admis, exigera peut-être que vous versiez pour elle jusqu'à la dernière goutte de votre sang. Etes-vous prêt ?*

Le postulant.—" Je le suis."

Le Vénérable.—" Nous avons besoin de nous convaincre que ce n'est pas là une vaine assurance. *Voulez-vous qu'on vous ouvre la veine à l'instant ?*"

" Le postulant ayant consenti, on lui pratique très légèrement la saignée, mais par un artifice qu'il est inutile d'expliquer ici, on lui fait croire que le sang s'échappe en abondance, et quand l'opération est censée avoir suivi son cours, on lui fait tenir son bras en écharpe." (Gautrelet, p. 207.)

*

*Le sceau maçonnique.*

Le Vénérable lui dit alors ces graves paroles : " Monsieur, *tout profane qui se fait recevoir maçon cesse de s'appartenir ; il n'est plus à lui, mais il appartient à un ordre qui est répandu sur toute la surface du globe ;* et pour que la différence des langues n'empêche pas un maçon d'être reconnu pour tel, il existe dans toutes les loges de l'univers, un sceau chargé de signes hiéroglyphiques connus des seuls vrais maçons. Ce sceau, après avoir été rougi au feu, étant appliqué sur le corps, y imprime une marque ineffaçable. Consentez vous, Monsieur, à recevoir sur la partie de votre corps que vous indiquerez, cette empreinte glorieuse, afin de pouvoir dire aux frères en la montrant : Et moi aussi, je suis maçon ? "

Le Postulant répond : j'y consens.

" Fr. Expert, dit le Vénérable, faites votre office.

On applique sur la partie du corps indiqué ou le côté brûlant d'une bougie qu'on vient d'éteindre, ou un petit verre qu'on a légèrement chauffé avec du papier enflammé, ou bien encore on frotte la peau avec un linge sec, puis on y pose très prestement un glaçon ou un corps froid. Le tour est joué. (Gautrelet : La Franc-Maçonnerie, p. 210).

*

Les épreuves sont finies.

Quelle conclusion pouvons-nous en tirer ? précisément celle que le Vénérable indique au candidat : " Monsieur, tout profane qui se fait maçon cesse de s'appartenir. Il appartient à un ordre répandu sur toute la surface du globe."

Ce n'est plus un homme, c'est un esclave. Il doit obéir.

Conçoit-on que des hommes sérieux, des avocats, des médecins, des jeunes gens fiers de leur honneur consentent à se laisser dégrader de la sorte ?

Ils ignoraient sans doute la rigueur des épreuves maçonniques, car on recommande sur ce point un silence absolu aux membres. Une fois entrés en loge, il a fallu aller jusqu'au bout. Le serment y obligeait.

Canadiens catholiques, vous saurez du moins désormais ce qu'on vous propose, quand on veut vous faire devenir maçons.

---

## CHAPITRE III.

### LE SERMENT DU PREMIER DEGRÉ.

Le Vénérable s'adressant au candidat :

" Monsieur, lui dit-il, mon devoir est de vous

avertir que la Maçonnerie est libre et réclame de ses candidats une parfaite liberté d'inclination pour ses mystères. Fondée sur les principes les plus purs de la piété et de la vertu, elle possède des privilèges grands et inappréciables, et les donne à ceux qui le méritent, mais à ceux-là seulement.

Elle exige des serments. Pourtant, soyez sûr que, dans ces serments, il n'y aura rien d'incompatible avec vos devoirs *civils, moraux et religieux* (*a*).

Etes-vous donc décidé à prêter ce serment solennel fondé sur les principes que je viens de vous exposer, et à garder inviolables les secrets et les mystères de l'ordre."

Le candidat répond : " Je le suis."

" A cette période de l'initiation, dit Morgan, plusieurs candidats, effrayés par les épreuves qu'ils venaient de subir, ont voulu profiter de l'offre que semblait leur faire le Vénérable, " la Maçonnerie est libre, etc." Ils ont demandé la permission de se retirer, mais cette permission leur a toujours été invariablement refusée.

Par persuasion ou par force, ils ont dû aller de l'avant et prononcer le serment maçonnique.

---

(*a*) Nous verrons plus loin l'audacieuse fausseté de ces paroles.

Aussi, continue l'auteur américain, des milliers de maçons n'ont jamais voulu retourner aux loges après leur initiation. (Morgan, p. 17.)

Bientôt, du reste, nous entendrons le Vénérable nous dire lui-même ce qu'est cette étrange liberté qu'on offre alors au postulant.

Dès que celui-ci a consenti à prêter le serment, le Vénérable lui dit :

" Agenouillez-vous sur le genou gauche, tenant votre pied droit en ıorme d'équerre ; placez la main droite sur ce livre qui est le volume sacré de la loi, et de la main gauche supportez sur votre sein gauche la pointe de ce compas, puis, répétez avec moi la formule de ce serment. "

Remarquons l'habileté de la Maçonnerie. Le serment de l'apprenti renferme des menaces telles, que si le postulant les connaissait d'avance, il hésiterait à les prononcer ; peut-être même songerait-il à reculer.

On ne lui donnera pas cette chance.

Le Vénérable administre le serment en prononçant seulement trois mots à la fois, et en les faisant de suite répéter au postulant, celui-ci ne sait vraiment ce qu'il a juré qu'à la fin du serment. Alors il est trop tard pour se rétracter, la Maçonnerie le tient en sa puissance.

Voici, d'après le manuel de Carlisle, le serment

de l'apprenti, tel qu'il se prête dans toutes les loges canadiennes.

*

Moi, N., en présence du Grand architecte de l'univers et de cette loge légitime, digne et vénérable de maçons libres et acceptés, régulièrement assemblée, de mon plein gré et consentement :

*Je jure* très solennellement et sincèrement de cacher, couvrir et ne jamais révéler, ni en tout ni en partie, ni sur un point, ni sur plusieurs, les secrets et mystères des maçons libres et acceptés : Secrets et mystères qui m'ont été, me seront maintenant, ou pourront peut-être m'être confiés dans la suite ; à moins que ce ne soit à un frère ou à des frères véritables et en règle avec l'ordre, et encore, dans ce cas, je ne le ferai pour ce frère ou ces frères qu'après une épreuve concluante et décisive, un strict examen, ou une assurance positive d'un maçon bien connu que ce frère ou ces frères sont dignes de toute confiance, ou enfin devant une loge régulière, juste et parfaite de maçons libres et acceptés."

*Je jure* en outre solennellement de ne jamais écrire ces secrets, de ne jamais les imprimer, graver, ni lithographier, ni décrire d'une manière quelconque. Je ne le ferai pas faire par d'autres.

Je m'opposerai de toutes mes forces à ce qu'on le fasse, sur quoi que ce soit ici bas meuble ou immeuble, en sorte qu'une lettre, un caractère, une figure, ou même la moindre partie d'une lettre, d'un caractère, d'une figure, puisse être lisible ou intelligible pour moi ou pour qui que ce soit au monde, et qu'ainsi nos secrets, arts et mystères cachés ne soient connus par mon indigne conduite.

"*Je jure* solennellement d'observer ces différents points, sans équivoque ou restriction mentale d'aucune sorte."

"Si je viole la moindre de mes obligations, je *consens à avoir la gorge coupée, la langue arrachée par la racine, le corps enseveli dans le sable de la mer à marée basse,* ou à une longueur de câble du rivage, là ou le flot monte et descend régulièrement en vingt-quatre heures.....

"Ou bien, peine plus efficace encore, *d'être flétri comme un vil parjure, un homme sans valeur morale,* indigne d'être reçu dans cette loge ou dans aucune autre loge légitime et société de maçons qui estiment l'honneur et la vertu plus que tous les avantages extérieurs du rang et de la fortune."

"Que Dieu me soit en aide, et me garde fidèle à ce grand et solennel serment d'apprenti maçon (Carlisle's Manual of Free-Masonry p. 9.)

Tel est le serment de l'apprenti *dans la maçonnerie anglaise*, à quelque rite qu'elle appartienne.

Il est aussi le même dans la *maçonnerie française*. Il n'y a que quelques légères différences dans les expressions ; mais, obligations, menaces, pénalités tout cela est identique.

Voici le serment de l'apprenti, suivant le rituel français.

*

*Serment de l'apprenti dans les loges françaises.*

"Je jure, au nom de l'Architecte Suprême de tous les mondes, de ne jamais révéler *les secrets*, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines et les usages des franc-maçons, et de garder là dessus un silence éternel."

"Je promets et je jure à Dieu de n'en jamais rien trahir, ni par la plume, ni par signes, ni par paroles, ni par gestes : de n'en jamais rien faire écrire, ni litographier, ni graver, ni imprimer, de ne jamais publier ce qui m'a été confié jusqu'à ce moment, et ce qui le sera encore à l'avenir. Je m'engage et je me soumets à la peine suivante si je manque à ma parole : qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on me coupe les mains, qu'on m'arrache la langue, *qu'on me tranche la gorge* ; que

mon cadavre soit pendu dans une loge pendant le travail de l'admission d'un nouveau frère pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi des autres ; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent afin qu'il ne reste plus aucune trace de la trahison." (St-André, p. 440. Voir tous les rituels maçonniques.)

Comme on le voit, dans le rite français, la formule du serment finit avec la pénalité de " la gorge coupée." Elle ne mentionne pas l'autre alternative " d'être flétri comme parjure, etc..." que le rituel anglais laisse au maçon coupable.

Cette alternative, du reste, est de date récente. Les anciens maçons l'ignoraient. On l'a probablement introduite dans le rituel pour adoucir un peu la férocité des menaces, et tromper les profanes qui ignorent les mœurs véritables de la franc-maçonnerie.

Quoi qu'il en soit, les vieilles menaces existent toujours, et toujours aussi l'ancienne pénalité subsiste.

*

*Voilà donc comment on devient maçon.*

Pour une société qui se vante d'être une grande

"école de moralité et de vertu," qui prétend éclairer ses membres et les perfectionner afin qu'ils puissent "mener la société à sa perfection morale," ce sont là de singuliers moyens de recrutement et de réparation !

Vous attirez, dites-vous, les hommes dans vos loges pour les rendre "meilleurs et plus heureux."

Alors, qu'est-il besoin d'effrayer vos candidats par ces épreuves redoutables ?

Vous enseignez la vertu et la plus pure morale. Pourquoi donc exiger, par un serment terrible, le secret le plus inviolable sur des enseignements si précieux ?

Vous cherchez la perfection de l'humanité. A quoi bon ces mystères ? Pourquoi cette défense faite aux apôtres du progrès, de ne rien révéler des doctrines destinées à obtenir un but si glorieux ?

Vit-on jamais contradiction plus flagrante entre un but que l'on prétend honnête et les moyens employés pour l'atteindre ?

Au lieu d'assister à une assemblée "d'hommes sages et vertueux," ne croirait-on pas voir plutôt un conciliabule de conspirateurs, tramant un complot contre la religion et la société ?

Evidemment, la Maçonnerie ne veut pas et ne peut pas tout dire à l'initié du premier degré.

Il apprendra plus tard la raison de ce silence mystérieux.

---

## CHAPITRE IV.

### LE NOUVEAU MAÇON VOIT LA LUMIÈRE.

*Secrets du premier degré.*

Quant le postulant a prononcé le serment maçonnique, le Vénérable lui adresse ces paroles :

" Monsieur, après avoir été si longtemps dans les ténèbres, quel est maintenant le plus ardent désir de votre cœur ? "

Le postulant répond : " Voir la lumière." Ce désir est légitime. Il y a plus d'une heure en effet que le malheureux porte son bandeau sur les yeux.

Le Vénérable dit alors au jeune diacre :

" Faites voir la lumière au candidat."

" Tous les membres forment cercle autour du postulant. Ils frappent des mains et du pied droit le plus fort qu'ils peuvent pendant qu'on enlève le bandeau du candidat. Celui-ci, après avoir été si longtemps dans les ténèbres, se trouve tout-à-coup

en face d'une lumière éblouissante, et parfois, cela produit les effets les plus alarmants. J'ai connu, dit Morgan, un homme qui s'évanouit en ce moment, et l'on eut bien de la peine à lui faire reprendre ses sens. Depuis ce jour, il ne remit plus jamais le pied dans une loge." (Morgan, p. 20.)

Dans d'autres loges, les frères entourent le postulant avec des épées nues dont la pointe est dirigée vers sa poitrine. " Ces épées, dit le Vénérable, protègent le maçon fidèle, mais aussi elles punissent le traître. Tremblez ! "

" Monsieur, continue le Vénérable, par votre conduite douce et candide, vous avez échappé ce soir à deux grands dangers, mais il en est un troisième qui vous menacera jusqu'à la dernière heure de votre existence."

" A votre entrée en loge, on présenta cette épée à votre sein découvert. Si vous vous étiez précipité témérairement en avant, vous vous donniez la mort sur ce glaive. Le frère qui tenait l'épée n'eût pas été responsable de cet acte, il n'eût fait qu'accomplir son devoir."

" De plus, la corde à nœud coulant que vous portiez au cou, vous interdisait toute tentative de retraite. Elle vous eût étranglé, si vous eussiez voulu reculer."

"Voilà les deux dangers auxquels vous avez échappé."

Il en existe un troisième, et celui-là vous menacera jusqu'à la dernière minute de votre existence : c'est la pénalité de votre serment : *d'avoir la gorge coupée si vous révélez les secrets de la Franc-Maçonnerie.*" (Carlisle, p. 7.)

Voilà, certes, une étrange déclaration.

Que signifiaient alors les paroles du Vénérable ? "que la Maçonnerie est libre, qu'elle demande une inclination libre pour ses mystères." Ce n'était donc là qu'hypocrisie et mensonge ?

Dès qu'on entre aux loges la liberté disparait. Il faut aller de l'avant, se soumettre, obéir.

Le Vénérable continue :

"Maintenant que vous avez prêté le serment solennel de la Maçonnerie, je puis vous apprendre qu'il y a différents degrés dans l'ordre. Chaque degré à ses secrets particuliers. Ces secrets ne sont pas communiqués à tous sans distinction, mais on les donne au candidat selon *son mérite et ses aptitudes.*"

"Je vais vous instruire du signe de votre degré et des marques qui nous servent à nous connaître les uns les autres et à nous distinguer des profanes."

"Avancez vers moi d'un pas, partant du pied

gauche, et portant le talon droit dans le creux de l'autre pied."

"C'est le premier pas maçonnique, et c'est aussi dans cette position que sont communiqués les secrets du premier degré."

*

*Secrets du premier degré.*

Ces secrets consistent en *un signe, un attouchement, un mot de passe.*

*Le Signe :* Placez ainsi votre main droite—(horizontale, le pouce tendu en équerre, s'appuyant sur le côté gauche de la gorge.)

Le signe est donné en tirant vivement la main d'un côté à l'autre de la gorge, et en la laissant tomber le long du flanc. C'est une allusion à votre serment : "comme homme d'honneur et comme maçon vous préféreriez avoir la gorge coupée plutôt que de révéler nos secrets." Voilà le signe.

L'*attouchement* se fait en pressant le pouce de la main droite sur la première phalange ( à partir du poignet,) du premier doigt de la main droite de votre interlocuteur, et en saisissant ce doigt avec la main.

Cet attouchement demande *un mot.* Ce mot, les maçons le tienne en haute estime, car il garde

leurs privilèges. Ils ne sauraient donc prendre trop de précautions, quand ils le communiquent. Il ne faut jamais le donner en entier, mais seulement par lettres ou par syllabes.

Ce mot, c'est *Boaz*.

Le jeune diacre va vous enseigner la manière de le dire.

Le jeune diacre vient alors donner l'attouchement au maçon et lui demande : " Qu'est-ce que cela ? "

Le maçon répond : "l'attouchement de l'apprenti."

Jeune diacre : " Que demande cet attouchement ? "

Frère ... " Un mot."

Jeune diacre : "Quel est ce mot ? "

Frère ... "A mon initiation, l'on m'a recommandé la prudence. Je vous dirai ce mot en l'épelant avec vous. Commencez :

Jeune diacre : " B "
Frère ... " O "
Jeune diacre : " A "
Frère ... " Z "

Jeune diacre : "C'est le nom de la colonne gauche du temple de Salomon. Il signifie Force."

*

Le premier surveillant présente alors au nouveau frère le tablier maçonnique "plus ancien que la Toison d'or ou l'Aigle Romaine, plus honorable que l'ordre de l'Etoile ou de la Jarretière c'est l'emblême de l'innocence et de l'amitié."

Ensuite on apprend au maçon que "*la charité est la vertu caractéristique de l'ordre.*"

Les maçons se trouvent répandus dans tout l'univers, les uns sont riches, mais d'autres sont pauvres. On invite donc le nouveau frère à faire immédiatement la charité.

Le maçon de répondre : "L'on m'a dépouillé de tout mon argent, sans cela je donnerais libéralement."

Le Vénérable l'invite à quêter parmi les frères. Il va de l'un à l'autre demander l'aumône, mais sans succès... On lui explique alors la signification symbolique de cette cérémonie.

C'était d'abord pour éprouver ses principes, puis pour montrer qu'au moment de l'initiation, il n'avait aucun argent sur lui, autrement l'initiation eût été nulle ; enfin pour l'engager à secourir ses frères : "se souvenant qu'il a été reçu dans la Maçonnerie, pauvre et sans ressources."

"Maintenant, continue le Vénérable, vous pouvez vous retirer et reprendre vos habits. A votre retour en loge, je vous instruirai de l'ex

llence de notre ordre et des devoirs de ses embres."

Quand le nouveau frère revient en loge, le Vérable lui donne l'instruction maçonnique du remier degré. Cette instruction est longue. Elle e comprend pas moins de sept différentes ections, et chaque section renferme trois clauses u chapitres.

"C'est là, dit le Vénérable, que l'on dépeint la ertu sous les couleurs les plus magnifiques, et que on enseigne tous les devoirs de la plus stricte oralité. Les principes de la science sont imrimés dans la mémoire par des images saisisantes et de nature à influencer la conduite dans accomplissement de nos devoirs sociaux." (Carle.)

Nous verrons plus loin ce que vaut la doctrine eligieuse et sociale de la maçonnerie.

Un banquet solennel termine l'initiation au remier degré.

Le Vénérable recommande aux frères qui vont e livrer à "une joie innocente" d'éviter les excès... s discours obscènes et l'intempérance.

Pour des hommes "sages et vertueux," ces onseils sembleraient inutiles.

Pourtant le Vénérable est le meilleur juge des vis convenables à donner à ses subordonnés.

Puis il leur enjoint le silence vis-à-vis des *profanes... de la famille et des amis*, et il les exhorte à " cultiver l'amitié fraternelle, le fondement, la clé de voûte, le ciment et la gloire de cette ancienne fraternité.... afin que le monde voit encore comme il a vu et comme il verra tonjours la bienfaisante influence de la franc-maçonnerie."

Amen, so mote it be.

(Carlile, Manual of Freemasonry, p. 38.)

---

## CHAPITRE V.

### SECOND DEGRÉ MAÇONNIQUE. — LE COMPAGNON MAÇON.

L'intérieur de la loge est le même qu'au premier degré, seulement on suspend la lettre G au gazelier qui se trouve au milieu de la salle.

Le Vénérable.—ouvre la loge au second degré :

Vénérable — " Mes frères, le fr. X. se présente ce soir pour le second degré, mais il faut voir d'abord s'il donnera des preuves de progrès dans le premier." Après cet examen, le Vénérable continue.

" Frère X. Venez ici, jurez vous sur votre hon-

neur d'homme, et votre fidélité de maçon, de persévérer avec constance dans les cérémonies de votre avancement au second degré ? "

Le Candidat.—" Je le jure."

Vénérable. -- " Jurez vous également de cacher ce que je vais vous révéler avec le même soin que les autres secrets maçonniques ?

Candidat.—" Je le jure."

Quelles sont ces cérémonies et ces secrets ? Le candidat l'ignore, mais il jure cependant de les observer.

Toujours la même tactique.

Après avoir reçu ce serment du candidat, le Vénérable continue :

" Je vais vous confier, puisque vous en êtes digne, l'attouchement et le mot de passe qui mène à la porte de la loge où vous voulez entrer. L'attouchement se donne en pressant le pouce de la main droite entre les joints du premier et du second doigt de la main droite d'un frère. Cet attouchement demande un mot de passe. Ce mot est *Shibboleth*. Il signifie abondance. On le représente ordinairement dans nos loges par un épi de blé près d'une chute d'eau.

Rappelez vous ce mot, car sans lui, vous ne pourriez pas obtenir votre entrée dans une loge supérieure."

Le Candidat se retire pour procéder à la

*

*Toilette maçonnique.*

Au second degré le bandeau et la corde ont disparu, mais le postulant, toujours en caleçon et en chemise, a le bras gauche, le sein droit et le genou droit à découvert, tandis que le pied gauche est chaussé d'une pantoufle acculée.

On l'introduit en loge avec les mêmes formalités qu'au premier degré. Le Vénérable le reçoit au nom "du Grand Géomètre de l'Univers," puis il lui fait faire trois fois le tour de la loge, en donnant l'attouchement et le mot de passe ; alors, il lui dit :

"Agenouillez-vous sur le genou droit, plaçant votre pied gauche en forme d'équerre. Tenez le corps droit, placez la main droite sur le volume sacré de la loi et supportez le bras gauche sur l'équerre... puis répétez après moi les paroles du serment." (*a*)

*

*Serment du compagnon.*

"Moi X... en présence du Grand Géomètre de

(*a*) Ce serment se donne comme celui du premier degré, seulement trois mots à la fois.

l'Univers, dans cette loge vénérable et légitime de compagnons maçons, dûment constituée, régulièrement assemblée et ouverte selon les règles, de mon plein gré et consentement, je promets solennellement et je jure de toujours céler, cacher, et ne jamais révéler à celui qui n'est qu'apprenti, ou à ceux qui ne sont pas initiés et qui ne sont pas maçons, les secrets et mystères du second degré de la maçonnerie, connu sous le nom de compagnon."

" De plus, je jure solennellement d'agir comme un vrai et fidèle compagnon ; d'obéir aux signes et de maintenir les principes qui m'ont été inculqués dans le premier degré."

" Je jure d'observer tous ces points sans évasion, équivoque ou restriction mentale d'aucune sorte, sous peine, si je les viole, d'avoir, en outre de mes premières obligations, *le sein gauche ouvert, le cœur arraché et jeté en pâture aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre.*."

" Que le Tout-Puissant me soit en aide, et me garde fidèle à ma grande et solennelle obligation de compagnon." (Carlile's manual, p. 43.)

Faisons quelques courtes remarques sur ce serment :

1o. Il maintient les pénalités du premier degré (la gorge coupée, etc.,) et en ajoute de nouvelles.

2o. L'alternative de "la flétrissure maçonnique" laissée dans le premier degré au maçon infidèle, disparaît au second. Il n'est plus question que du châtiment barbare qui menace le maçon indiscret ou traître... d'avoir "le sein ouvert... le cœur arraché, etc..."

3o. Le compagnon s'engage au silence le plus complet vis-à-vis de l'apprenti, et cependant il l'appelle "frère," il se dit comme lui enfant de la même mère !

Singulière fraternité que celle-là ! Comme elle est loin de la charité chrétienne qui unit ensemble les enfants de l'Eglise !

*

*Les secrets du compagnon.*

Quand le serment a été prononcé, le Vénérable dit au nouvel élu : "Levez-vous, compagnon maçon. Je vais maintenant vous instruire des secrets du second degré."

Ils consistent en un signe- un attouchement— un mot de passe.

*Le signe.*

Il est divisé en trois parties :

*Signe de fidélité.* — Il vous apprendra à cacher

nos secrets aux *cowans*. (*a*) Le voici : Pressez la main droite sur votre sein gauche, en étendant le pouce de manière à former équerre.

*Signe d'appel.*—" Elevez le bras gauche et tenez le horizontal depuis l'épaule jusqu'au coude, et vertical du coude à la main le pouce étendu pour faire équerre avec le premier doigt."

*Signe pénal.*—" Tirez la main droite d'un travers à l'autre de la poitrine, et laissez la retomber le long du côté."

" C'est une allusion à votre serment, que vous préféreriez avoir le cœur arraché de la poitrine plutôt que de révéler témérairement les secrets de votre degré."

*

*L'attouchement.—Le mot de passe.*

" Pressez le pouce de la main droite sur la première phalange du second doigt de la main d'un frère maçon."

" Cet attouchement demande un mot, et ce mot est "*Jachin.*"

" C'était le nom du pilier droit du temple de Salomon. Il signifie " établir."

(*a*) " On désignait sous ce nom les Rois et ceux qui *persécutèrent* la maçonnerie." (Carlile, p. 3.) Les Papes, sans doute !

Il faut donner ce mot en usant des plus grandes précautions, comme au premier degré, et seulement par lettres ou par syllabes. Le vieux diacre vous enseignera les réponses à faire...

Plusieurs officiers de la loge viennent alors donner au nouveau compagnon, l'attouchement du degré, et lui demander le mot de passe :

—" Qu'est-ce que cela ? "

—" L'attouchement du compagnon."

—" Que demande-t-il ? "

—" Un mot."

—" Donnez-le moi ? "

—" L'on m'a recommandé pour ce degré une aussi grande prudence qu'au premier. Je l'épelerai avec vous par lettres ou syllabes.

—" Comme vous voudrez, commencez : "

—" Ja," dit le compagnon.

—" Chin," répond son interlocuteur.

—" Jachin," reprend le compagnon.

Le mot de passe est donné.

Le Vénérable confère alors au compagnon l'insigne de son degré, puis vient l'instruction maçonnique, le catéchisme où l'on fait répéter au compagnon les enseignements qu'il a reçus. Enfin le Vénérable ferme la loge " au nom du Grand Géomètre de l'univers."

## CHAPITRE VI.

### TROISIÈME DEGRÉ MAÇONNIQUE.—LE MAITRE MAÇON.

" La loge de maître est décorée en noir. Sur l'autel est un crâne humain, et une lampe à esprit de vin allumé. Sur le tapis un cercueil..... la loge est obscure. Tous les frères sont habillés en noir, et dans quelques loges on met un tablier noir sur lequel se trouve brodée une tête de mort." (Eckert, Franc-maçon t. I. p. 52.)

Les préliminaires ressemblent à ceux des degrés précédents.

La toilette de rigueur, c'est d'avoir les deux bras, les deux seins et les deux genoux à découvert, les pieds sont chaussés de pantoufles acculées au talon.

Dans cet état l'on amène le candidat au Vénérable qui lui dit d'un ton grave. " Il est juste, Monsieur, de vous avertir qu'on vous prépare une épreuve très sérieuse pour votre courage, en même temps qu'on va vous demander un serment des plus solennels ; êtes vous prêt à accepter l'une et l'autre ? "

Un candidat voulant agir en homme libre et prudent répondrait alors au Vénérable :

" Vénérable,—Je suis courageux, pourtant j'aimerais à connaître d'avance l'épreuve dont il s'agit. Quelle est-elle ?

" Vous me demandez un serment des plus solennels. Un homme prudent ne peut contracter pareille obligation, sans en connaître les termes et sans en examiner les conséquences.

Quel est donc ce serment solennel ?

Voilà ce que dirait un homme libre et raisonnable. Mais la Maçonnerie veut, non des hommes qui examinent et discutent, mais des esclaves.

Jure d'abord, obéis ensuite ! Telle est la théorie de l'Ordre, et telle est aussi sa pratique.

Le Candidat répond affirmativement aux deux propositions du Vénérable.

Alors, on le fait agenouiller au pied de l'autel.

Il pose les deux mains sur la Bible et répète, après le Vénérable le serment du maître maçon.

*

*Serment du maître maçon.*

" Moi, X... en présence du Très Haut et de cette digne et vénérable loge, dûment constituée, régulièrement assemblée et ouverte selon les règles ; de mon plein gré et consentement, je promets so-

lennellement et je jure de toujours céler, cacher et ne jamais révéler les secrets et mystères du degré de maître maçon, à personne au monde, si ce n'est à celui ou à ceux à qui légalement et justement je puis le faire. Encore ne le ferai-je pour eux qu'après avoir par épreuves et strict examen, obtenu la conviction qu'ils en sont dignes et qu'ils appartiennent à une loge de maître maçon."

" De plus, je jure solennellement de ne pas révéler les secrets du troisième degré à celui qui n'est que compagnon maçon, de même que le compagnon doit cacher les secrets de son degré à celui qui n'est encore qu'apprenti. Tous ces secrets, je ne les révélerai à personne au monde, si ce n'est à de vrais et fidèles frères maçons."

" Je m'engage à obéir *aux signes légaux* et *aux ordres* que me donnera une loge de maîtres maçons, pourvu qu'ils soient compris dans mes obligations. Je n'apporterai aucune excuse, excepté la maladie ou l'urgence pressante de mes occupations privées ou publiques."

" Je jure solennellement de maintenir et d'observer en paroles et en actes, les cinq points du compagnon maçonnique."

" Ma main donnée à un maçon sera un gage certain de fraternité."

" Mon pied traversera dangers et difficultés pour

se mettre près du sien et former une colonne de défense mutuelle et de sûreté."

" La position que je prendrai dans mes prières quotidiennes me rappellera ses besoins et disposera mon cœur à soulager ses infortunes, autant que je pourrai le faire, sans détriment pour moi et les miens."

" Ma poitrine gardera comme chose sacrée, les secrets qu'il me confiera. Toutefois le meurtre, la trahison et la félonie et autre offense contraire à la loi de Dieu, et aux règlements du royaume, font exception à cette règle en tous temps, *ou à mon propre choix*."

" Enfin, je défendrai le caractère d'un maçon en son absence aussi bien qu'en sa présence. Je ne le mépriserai pas moi-même et je ne le laisserai pas mépriser par d'autres, mais je repousserai hardiment toute calomnie contre son honneur, et je respecterai strictement la chasteté de ceux qui lui sont chers, c'est-à-dire, la personne de sa femme, de sa sœur et de son enfant. Je n'aurai avec eux, le sachant bien, aucune relation charnelle illégitime."

" Je jure encore solennellement de ne jamais faire le moindre tort à un maçon et de ne pas souffrir qu'on lui en fasse, sans l'en avertir de suite. Je préférerai aussi toujours un maçon dans mes

entreprises, et je le recommanderai aux autres selon mon pouvoir tant qu'il agira honnêtement, honorablement et fidèlement vis-à-vis de moi et des autres."

"J'observerai tous ces points sans équivoque ni restriction mentale. Si je manque à l'un d'eux, je consens à avoir *le corps coupé en deux, les entrailles arrachées et brûlées, et les cendres jetées aux quatre vents du ciel*, en sorte qu'il ne reste de moi aucun souvenir parmi les hommes, et surtout parmi les maçons.

"Que Dieu me soit en aide, et me garde fidèle à cette grande et solennelle obligation de maître maçon." (Carlile, Manuel, p. 65.)

*

*Réflexions sur le serment du maître.*

Voilà donc le serment du maître maçon.

Avant de passer outre, faisons quelques observations :

1o. Le maître jure de ne rien dire des secrets de son degré au compagnon maçon, et celui-ci fait le même serment vis-à-vis de l'apprenti. Pourtant, apprenti, compagnon et maître s'appellent frères et se disent enfants de la même mère.

Singulière fraternité que celle-là !

2o. Le maître jure d'obéir *aux signes légaux* et *aux ordres* d'une loge de maître maçon.

Voilà une obligation bien vague et bien risquée. Si, par hasard, la loge vous commandait un jour quelque besogne compromettante, que feriez-vous ?

" La maçonnerie est morale, me direz-vous, elle n'ordonne rien que d'honorable et de juste."

En êtes-vous bien sûr ?

Vous avez prêté bien des serments depuis votre entrée en loge.

Serment de l'apprenti : " Que l'on me coupe la gorge si je trahis les secrets de la Franc-Maçonnerie."

Serment du compagnon : " Que l'on m'arrache le sein gauche et le cœur."

Serment du maître : " Que l'on m'ouvre le ventre, qu'on brûle mes entrailles, si je manque à mes engagements maçonniques."

Sont-ce là des menaces puériles et sans portée ? ou faut-il les prendre au sérieux ?

La Maçonnerie elle-même les prend-elle au sérieux ? Le maçon, infidèle à ses serments, ne promet pas, il est vrai, de se suicider, mais il se résigne à subir sa peine de la main d'un autre.

" En jurant de garder les secrets de l'Ordre, dit le fr. Bazot, dans son Manuel approuvé par le

Grand Orient de France, *l'apprenti se voue en cas d'infraction à l'exécution de ses frères.*" (Manuel, p. 19, 21.)

Il en est de même du compagnon et du maître.

Voilà qui est clair.

Les loges anglaises et américaines sont-elles plus indulgentes pour les maçons coupables?

L'assassinat de William Morgan et de Gracia Moreno, en 1829, semblerait prouver le contraire.

Sachez bien une chose: la Franc-Maçonnerie est sérieuse. Tout ce qu'elle promet à ses membres, elle le donne.

3o. Vous jurez encore d'observer les cinq points du compagnonnage maçonnique.

Libre à vous, Messieurs, de commencer votre œuvre sociale, en vous formant d'abord en compagnie d'assurance mutuelle. Mais du moins ne vantez ni votre générosité, ni surtout votre chasteté maçonnique.

Vos lumières, vous les gardez dans vos loges. Les profanes en sont exclus.

Votre bienfaisance, vous la réservez aux frères, et encore... !

Votre chasteté, vous semblez la restreindre exclusivement à la famille du maçon. "Vous respecterez sa femme et ses enfants," mais votre serment ne vous oblige qu'à cela. La Maçonnerie paraît

vous laisser toute latitude d'aller chercher fortune chez les profanes, si bon vous semble.

L'Eglise catholique est plus austère. Elle ne fait d'exception pour personne.

4o. Vous promettez enfin d'aider, d'assister, de patroner les maçons, de leur prêter secours dans leurs entreprises commerciales, ou dans leurs efforts pour se hisser aux emplois publics et à quelque bonne position qui donne à la fois honneur et profit.

Tout cela, bien entendu, à l'exclusion *des profanes.*

Et vous voudriez voir ces profanes s'extasier sur l'excellence de votre association, et s'incliner respectueusement devant le triangle des loges et votre tablier maçonnique !

Allons donc !

*

Les papes connaissaient-ils bien la Franc-Maçonnerie, quand ils la définissaient :

" Une société d'hommes qui se lient entre eux par un pact aussi étroit qu'impénétrable... qui s'engagent par un serment solennel et rigoureux, sous les peines les plus terribles, à tenir cachées par un silence inviolable, les pratiques secrètes de leur société." (Bulle de Clément XII, 1738.)

Avaient-ils tort de conclure que :

"Si les Franc-Maçons ne faisaient pas le mal, ils n'auraient pas cette haine de la lumière." (Id.)

N'étaient-ils pas les défenseurs de la vraie liberté de conscience, les vengeurs de la morale divine quand ils prononçaient :

"La *nullité absolue* du serment tout à la fois impie et criminel par lequel ceux qui sont agrégés à ces sectes s'obligent à ne révéler à personne ce qui regarde leur société."

"Enfin ne faisaient-ils pas acte de prudence et de fermeté lorsqu'ils obligeaient les catholiques à dénoncer les chefs principaux de ces sociétés secrètes."

Ces condamnations et ces obligations subsistent encore et subsisteront toujours, car toujours la Franc-Maçonnerie sera, par ses principes et par ses doctrines, l'ennemie de la Religion catholique et de l'Etat chrétien.

---

## CHAPITRE VII.

### L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE LA MAÇONNERIE.

Le maçon est maintenant préparé à recevoir l'enseignement social de l'ordre.

Il ne lui sera cependant pas donné ouvertement, en termes clairs et précis. La Maçonnerie est trop prudente pour cela.

Elle enveloppe sa doctrine sociale sous le voile de l'allégorie.

Déjà, dans les deux premiers degrés, on avait parlé au candidat d'un temple à construire. On l'avait engagé à se montrer digne d'être choisi pour cette œuvre. Maintenant l'Ordre va définitivement l'enrôler parmi les vrais ouvriers maçons, et lui montrer dans la personne du prétendu fondateur de la Franc-Maçonnerie, Hiram Abiff, ce qu'il doit être et ce qu'il doit vouloir comme maçon.

Cette allégorie se trouve dans tous les rites et dans tous les manuels de l'Ordre.

Le véritable secret de la Maçonnerie y est certainement renfermé.

Pour comprendre cette allégorie, rappelons-nous ceci :

1o. Hiram Abiff représente l'homme libre, *dépouillé de tout préjugé et de toute superstition*, et ne se conduisant que par *les principes de la pure Raison.*

2o. Trois compagnons complotent sa mort et le tuent.

3o. La Maçonnerie ressuscite Hiram Abiff et

s'engage à venger son trépas en mettant à mort les trois compagnons coupables.

Voici maintenant cette allégorie.

*

" Quinze compagnons ayant charge de surveiller les autres ouvriers, voyant l'ouvrage presque fini, et n'étant pas encore en possession des secrets du maître que connaissaient seuls, Salomon et Hiram Abiff, conspirèrent pour les obtenir par n'importe quel moyen, fut-ce même par la force."

" Au moment d'exécuter leur complot 12 sur 15 reculèrent, mais les trois autres plus déterminés et d'un caractère plus féroce, persistèrent dans leur dessein impie. Pour l'accomplir ils se placèrent aux portes de l'est, du nord et du sud du temple où s'était rendu notre maître Hiram Abiff pour payer, selon sa coutume, son tribut d'adoration au Très-Haut à l'heure de midi."

" Ses dévotions finies, notre Grand-Maître voulut sortir par la porte du nord, mais un des brigands l'en empêcha, et faute d'autre arme, il s'était muni d'une lourde règle de plomb. D'une voix menaçante il demanda à notre Grand-Maître les secrets du maître-maçon, menaçant de le tuer s'il refusait de répondre. Hiram Abiff, fidèle à ses

obligations, déclara que ces secrets n'étaient connus que de trois personnes, et qu'il ne pouvait les révéler sans leur consentement ; la diligence et la patience ne pouvaient manquer de rendre un jour un maçon digne de connaître ces mystères, mais pour lui, il aimerait mieux souffrir la mort plutôt que de trahir le dépôt qu'on lui avait confié. A ces mots, le brigand essaya de le frapper à la tête, mais troublé par la fermeté de la contenance d'Hiram, il manqua son coup, et la règle au lieu d'atteindre le front, frappa seulement la tempe droite, avec une telle force que le Grand-Maître chancela et tomba sur le genou gauche (posture du candidat en prêtant le serment du 1er degré."

"Se relevant aussitôt, Hiram Abiff courut à la porte du sud. Là, il fut accosté par le second brigand de la même manière, mais il répondit encore avec la même fermeté. Alors, l'assassin qui était armé d'une équerre en asséna un coup sur la tempe gauche de maître Hiram, ce qui le fit tomber *sur le genou droit* (posture du candidat prêtant le serment du 2e. degré.")

"Voyant la fuite impossible de ce côté, Hiram s'avance en chancelant, faible et perdant son sang, vers la porte de l'est, où le troisième brigand était posté. Celui-ci, recevant à son insolente demande la même réponse qui avait été donnée aux autres,

(car notre Grand Maître, même à ce moment terrible, resta inébranlable,) le frappa violemment au milieu du front avec un pesant maillet. Notre excellent maître roula sans vie aux pieds du meurtrier."

" Telle fut sa mort ! "

" Je vous ai déjà indiqué la leçon morale que cette mort enseigne au frère fidèle.

" Dans de pareillees circonstances, un homme a l'esprit bien constitué, qui a pris pour base de sa vie les principes de la vérité morale et de la justice, et qui, développant ses facultés pour la gloire de Dieu et le bonheur de l'humanité, aura atteint le but de sa création ; celui enfin qui aura appris à considérer la mort comme le terme de ses afflictions, et l'entrée d'une vie meilleure, imitera aussi le courage magnanime de notre Grand Maître."

" Vous ne fléchirez pas, je l'espère, sous l'influence de la peur, maintenant que votre épreuve approche, maintenant que vous êtes là devant moi comme une victime prête pour le sacrifice, maintenant que la main de la mort est sur votre tête, maintenant que ce moment est le dernier pour vous... (Carlile p. 69.)

*

*L'épreuve du 3ème degré.*

A ces mots un frère qui, à l'insu du candidat : s'était approché de lui, en arrière, le frappe sur la tête avec un maillet et l'envoie rouler sur le plancher.

Pendant qu'il est tout abasourdi par ce coup, les frères l'entourent en s'écriant " c'est un traître : il a livré nos secrets, qu'il meure ! "

On saisit le malheureux et on le jette dans un cercueil, que l'on referme immédiatement sur sa tête.

Ce cercueil a au milieu un trou qui permet à l'air de s'introduire, mais le malheureux, au moment où on l'ensevelit ainsi tout vivant, ignore ce détail.

Le silence le plus complet règne dans la loge ; au bout de quelque temps, on enlève le couvercle.

Le candidat reste toujours étendu dans son cercueil, pendant que le Vénérable dit :

" Nos frères remarqueront que, dans cette cérémonie aussi bien que dans sa situation présente, notre frère représente un des plus brillants caractères de la maçonnerie : notre maître Hiram Abiff.

Il perdit la vie à cause de son inébranlable fidélité à garder le dépôt qui lui avait été confié."

Alors le Vénérable relève le candidat par les inq points de la maçonnerie.

C'est ainsi, continue-t-il, que tout maître maçon e lève d'une mort figurative pour se réunir à ses remiers compagnons de travail." (Carlile, manuel p. —.)

Ces paroles sont remarquables.

Avant que le candidat ne se présentât aux loges, *ignorance, la superstition, le fanatisme,* avait tué n lui l'homme *raisonnable,* tel que la nature l'avait it et le voulait.

La maçonnerie par sa doctrine rend à cet homme vie et la vraie lumière.

Elle en fait un *homme nouveau,* affranchi de préjugés nuisibles ou insensés, digne de travailler à la construction du temple, c'est-à-dire de la société.

Il ne lui reste plus qu'à poursuivre les ennemis ui l'avaient si indignement traité et à s'en venger.

*

*Les secrets du 3ème degré.*

Après avoir entendu raconter la mort d'Hiram, candidat se retire pour aller reprendre ses bits.

Quand il revient en loge, le Vénérable lui co
munique les secrets du 3ème degré.

Ces secrets sont un signe, un attouchement,
mot de passe.

" *Le signe pénal* du degré se fait en passa
vivement la main d'un travers à l'autre du vent
et en la laissant retomber le long du flanc puis
plaçant la pointe du pouce sur le nombril."

" Cela veut dire que, comme homme d'honne
le maçon aimerait mieux avoir le corps coupé
deux plutôt que de révéler les secrets du degr

*L'attouchement* est le premier des cinq poi
du *compagnonage maçonnique.* (*a*)

1o. Saisir la main droite du maçon et touch
le poignet avec la pointe des doigts.

2o. Placez le pied droit parallèle à son pi
droit à l'intérieur.

3o. Mettre le genou droit près de son gen
droit.

4o. Le sein droit contre son sein droit.

5o. La main sur l'épaule, supportant le dos.

Dans cette position seulement, excepté en lo
le mot de passe est donné.

Ce mot est *Mahabone* ou *Macbenach.*

" La mort d'un frère ou le frère est assomm

(*a*) Voir dans le serment l'explication de ces cinq poi

*

Le Vénérable remet alors au candidat les in-
nes de son degré, puis il lui raconte la décou-
te du corps d'Hiram Abiff et le supplice des
s compagnons coupables.

"Salomon, inquiet de la disparition d'Hiram
iff, envoya trois bandes à sa recherche."

"La première revint sans avoir rien trouvé."

"La seconde plus heureuse, découvrit le corps
iram Abiff, qu'on avait enterré près d'un ar-
te (l'acacia) et le rapportèrent avec eux à Jéru-
em."

"La troisième bande, en passant près d'une
arne, entendit des lamentations, et trouva trois
mmes qui répondaient à la description des tra-
leurs manquant au rôle. Ils les accusèrent du
urtre d'Hiram. Ces hommes, voyant toute
nce d'échapper impossible, confessèrent leur
me."

"On les amena à Jérusalem et Salomon les con-
nna à mort."

"C'est le souvenir de cette mort d'Hiram Abiff
rappelle le troisième degré, aussi bien que le
cueil, la tête de mort et les autres ornements
èbres de la loge." (Carlile's Manual, p. 75.)

Hiram est le type de l'homme parfait, affranchi
tout préjugé, de toute superstition. Il est assas-
é par trois compagnons coupables. Le nou-

veau maçon doit ressusciter en sa personne le vertus d'Hiram et punir les meurtriers qui l mirent à mort.

Quels sont ces meurtriers? Le Rituel répond ce sont *la Superstition,—l'Ignorance et le Fana tisme*, c'est-à-dire d'après l'interprétation des ma çons.

*L'Eglise catholique—les Institutions catholiqu —l'Etat catholique.*

Ceux qui veulent à tout prix ne voir dans l Maçonnerie qu'une société de bienfaisance, auront sans doute, peine à croire à une pareille interpré tation. Pour les convaincre de son exactitude laissons les maçons eux-mêmes nous explique comment ils entendent l'allégorie d'Hiram Abiff.

Le Vénérable J. Bergé, Grand Maître de Loges Belges en 1875, définissait en ces termes l position de la Franc-Maçonnerie vis-à-vis d l'Eglise Catholique.

"On a dit, et je le crois, que la Maçonnerie es " la véritable ennemie de la religion catholique " *Oui, nous sommes les ennemis de la religion catho* " *lique si le Syllabus doit en être la base.*"

" La Franc-Maçonnerie a mission de s'occuper " des questions politiques et sociales : elle doit " pour employer une expression usitée parmi nous " dégrossir la pierre brute."

" Nous ne pouvons rester indifférents vis-à-vis des manœuvres de nos ennemis. Quand les hommes de ténèbres répandent *l'Ignorance, la Superstition et le Fanatisme*, et mènent la population à l'abrutissement et à la décrépitude, nous avons mission de planter le drapeau du libre examen, de répandre *l'Instruction*, d'éclairer et de protéger tous ceux sur lesquels ils s'efforcent d'exercer leur influence néfaste. Et cette mission, nous n'y faillirons pas. Voilà la politique maçonnique en opposition avec les doctrines cléricales." (Voir Cl. Janet. t. II p. 502.)

Notons, en passant, que ce Grand Maître Belge, farouche ennemi de l'*Ignorance, de la Superstition et du Fanatisme*, représentés par l'Eglise catholique, est un ami intime de notre Grande Loge de Québec.

En 1875, en effet, comme en 1883, la Belgique était en communion maçonnique avec Québec. Or, après le Code de la Maçonnerie, cette communion implique communauté de vues, de principes et d'actes ; nous pouvons donc, sans injustice, tenir notre Grande Loge de Québec responsable de ces paroles.

Encore un ami de notre Grande Loge québecoise cet ex-Grand Maître de Belgique, le frère ouvreur qui, dans la même *Tenue*, portait un toast.

" *A la mort de l'esprit clérical ! A la chûte d'* *Eglise dont l'empire repose sur l'Ignorance et* *Superstition, de celle que Luther, le grand Luth* *appelait déjà la prostituée des temps modernes, à* *chûte de l'Eglise Romaine !*" (*a*)

Nos franc-maçons canadiens sauront désorm ce qu'ils promettent quand, au *degré de maître*, leur fait jurer de poursuivre les meurtriers Hiram Abiff. Ils ne s'étonneront plus de voir catholiques qui, au dire du monde maçonniq (mai 1883, p. 29,) "ont fondé leur puissance *l'Ignorance, le Fanatisme et la Superstition*," co battre la Maçonnerie comme leur ennemie la p implacable.

C'est ce que nous allons prouver maintenant

(*a*) Cl. Janet, t. II., p. 504.

# DEUXIÈME PARTIE

---

## Q'UEST-CE QUE LA MAÇONNERIE ?

---

## CHAPITRE I

### LA MAÇONNERIE EST L'ENNEMIE ACHARNÉE DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

*

*Première preuve : Le programme maçonnique.*

Une société particulière, qui s'établit au sein de grande société générale, a soin d'exposer, dans n programme, le but spécial qu'elle poursuit et s moyens qu'elle compte prendre pour l'atteindre. C'est ce que fit la Maçonnerie anglaise quand le se reconstitua en 1723.

Voici quel fut son programme.

*

*Programme maçonnique de* 1723.

"La Franc-Maçonnerie est une Alliance Huma-
"nitaire destinée à perfectionner l'Humanité. En
"faisant mettre de côté des préjugés nuisibles ou
"insensés, en propageant les principes de la tolé-
"rance et des maximes humanitaires, la franc-ma-
"çonnerie se propose d'amener graduellement la
"société à sa perfection morale."

Ce programme fut rédigé par le Révd frère Anderson, et inséré par la Grande Loge Anglaise dans sa première constitution maçonnique publiée en 1723 (*a*).

Il est concis, mais dans sa concision, il dit tout.

Nous y voyons le but que la Maçonnerie se propose et les moyens qu'elle emploie pour réussir. Bien plus, nous y trouvons nettement formulée la guerre ouverte qu'elle poursuit contre l'Eglise catholique et la Société chrétienne.

L'histoire de la Maçonnerie n'est autre chose que l'application de ce programme primitif.

Etudions-le donc avec soin.

---

(*a*) V. Eckert, t. II, p. 52.

*

*Hostilité à l'Eglise Catholique.*

Dans ce programme, notons le d'abord, il n'est question ni de *bienfaisance, ni de secours mutuels.*

La Maçonnerie visait plus haut.

Ce qu'elle voulait comme but final c'était " d'amener graduellement la Société à sa perfection morale."

Or, l'énoncé d'un pareil but était une calomnie indigne contre l'Eglise, en même temps qu'une déclaration de guerre à la Révélation chrétienne.

Il y avait, en effet, dix-huit siècles que l'Eglise Catholique travaillait à moraliser les peuples et à les amener avec elle dans les voies du progrès moral et surnaturel. Ses dogmes révélés, ses sacrements servaient de liens aux fidèles et de base aux sociétés fondées sur les principes chrétiens. Or, dans l'opinion des maçons anglais, ces efforts n'avaient abouti qu'à un échec éclatant. L'Eglise catholique n'avait pas la force requise pour mener l'Humanité à sa perfection morale. La Maçonnerie allait reprendre ce travail en sous œuvre. Elle se formait en " *Grande Alliance Humanitaire*" pour perfectionner le monde.

Par cette déclaration insolente, la Maçonnerie mettait de côté l'Eglise catholique et ses Institutions divines.

Pour elle, la Religion de N. S, les dogmes révélés, la morale évangélique, la Grâce, les Sacrements, en un mot tous les secours de la vie surnaturelle, ne furent plus que "*des préjugés insensés*, des *superstitions nuisibles.*" *Il fallait les faire* disparaître.

Et, à la place de la Religion catholique, l'on mettrait... quoi? "*Des principes humanitaires, des maximes humaines, une Morale purement naturelle*": tout ce que l'on a nommé depuis la Morale indépendante, universelle, *la Religion de l'honnête homme.*

Là est le vice radical de la Maçonnerie. Elle déchristianise les hommes pour ne plus en faire que *d'honnêtes païens.*

*

"Vous nous calomniez! diront les maçons; la Maçonnerie n'est pas une Religion. Elle tolère toutes les religions, mais elle n'en impose aucune à ses membres."

Montrons la fausseté de ces affirmations.

*

1o. "La Maçonnerie, dites-vous, n'est pas une

Religion." Alors, expliquez donc ce que signifie votre programme? N'y a-t-il pas là un système religieux destiné à remplacer d'autres systèmes imparfaits à nos yeux, et incapables de perfectionner l'Humanité?

Ensuite, que veulent dire ces paroles tirées de vos Manuels officiels?

La Maçonnerie est un *système particulier de morale* voilée sous l'allégorie et enseignée par des symboles. (Manuel de Carlile, p. 32.)

"La Maçonnerie a pour but de cultiver l'esprit humain et de le faire progresser. Elle enseigne les leçons de la plus pure morale... Dans ses instructions, elle peint la vertu sous les couleurs les plus magnifiques, et inculque à ses membres les principes de la plus stricte moralité." (Manuel, p. 32.)

"La moralité est le grand objet dont s'occupe la Franc-Maçonnerie. Elle éclaire le maçon vertueux par ses préceptes sages et moraux, et le rend ainsi capable d'éclairer à son tour et d'élargir l'intelligence de ses semblables." (Manuel, p. 36.)

Ne pouvons-nous donc pas, en justice, donner le nom de *Religion* à une société qui, par sa doctrine, se propose ainsi d'éclairer l'intelligence et de régler le cœur de ses membres?

Cette société, d'ailleurs, avec le dogme et la mo-

rale, possède tous les accessoires d'un culte véritable.

Elle a un autel, des cérémonies religieuses, des formules de prières, des pontifes, des espèces de sacrements, des secrets qui relient ensemble tous les membres de l'association.

Aussi les frères d'Europe ne se gênent-ils plus pour l'avouer hautement.

" La Maçonnerie est *une Religion*... la religion de l'idéal... Elle dédie ses temples au culte qui survivra à tous les cultes, parce qu'il repose sur une conception progressive de la nature."

" Notre religion, disait en 1881 le frère Bélat devant le Grand Orient de France, notre religion est la Religion Naturelle, Unique, Universelle, Immuable : c'est la Franc-Maçonnerie." (*a*)

*

2o. " La *Maçonnerie tolère toutes les religions.*" Oui, c'est vrai, et voilà pourquoi la Maçonnerie est essentiellement impie et hostile à la religion catholique.

" Elle accrédite ainsi la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des

(*a*) Cl. Janet, t. I, p. 22.

choses indifférentes le souci de la religion, et à mettre sur le pied d'égalité toutes les formes religieuses. Or, à lui seul, ce principe suffit à ruiner toute la religion catholique qui, étant la seule véritable, ne peut, sans subir la dernière des injures et des injustices, tolérer que les autres religions lui soient égalées."

Ainsi parle le Souverain Pontife Léon XIII, dans sa magnifique encyclique du 20 avril 1884 sur la Franc-Maçonnerie.

*

Entendue dans le sens des loges, la *tolérance religieuse universelle*, n'est autre chose que *l'indifférence pratique* vis-à-vis de toute religion révélée.

C'est refuser à Dieu le droit d'imposer aux hommes une croyance et un culte unique. C'est méconnaître la chûte originelle, la mission de N. S., l'autorité divine de son Eglise en matière de dogme et de morale. C'est, en un mot, rejeter *l'Ordre Surnaturel*, et nier la nécessité de régler notre vie d'après les doctrines de la révélation.

La Maçonnerie force ainsi le chrétien à apostasier la religion de J. C., pour prendre celle des loges.

*

30. "*La Maçonnerie. dites-vous, n'enseigne aucune religion.*"—C'est faux : j'ouvre votre constitution et, à la première page, je lis cette formule religieuse :

"Que la religion d'un homme soit ce qu'elle voudra, on ne l'exclura pas pour cela de l'Ordre, pourvu qu'il croie au Grand Architecte de l'Univers et qu'il pratique les devoirs sacrés de la Morale."

"Les maçons fraternisent avec les hommes vertueux de toutes les religions. Ils apprennent à considérer les erreurs de l'Humanité avec compassion, et s'efforcent par la pureté de leur conduite de montrer la supériorité de la foi qu'ils professent." (*a*)

Donc pour ces hommes, toutes les religions sont des erreurs, ils en ont pitié, et les remplacent par une Religion unique, universelle, immuable, la religion des "Fils de Noé," (*b*) c'est-à-dire :

La croyance à l'Etre Suprême.

La morale naturelle.

Cet Etre Suprême, ce Grand Architecte de l'Univers n'est pas le Dieu des chrétiens : Un en trois personnes. "La Maçonnerie exclut toute idée

(*a*) Const., de la loge du Bas Canada, (Québec 1818, p. 47)

(*b*) Rebold : Hist. de la Maçonnerie p. 348 (Boston 1879.)

hétérodoxe d'une Filiation ou d'une Procession coéternelle et infinie." (*a*)

Elle nie par conséquent la Ste Trinité, l'Incarnation, de N. S., et sa Divinité, pour revenir à la religion purement naturelle. C'est la religion des loges : elle l'impose à tout homme qui vient s'agenouiller devant l'autel maçonnique.

La Maçonnerie est tolérante pour le " matériel " qu'elle appelle dans son sein. Elle invite le juif aussi bien que le chrétien, le catholique comme le protestant ou le disciple de Mahomet à venir s'éclairer en loge.

Mais, quand " ce matériel " a prêté serment d'obéissance aux chefs, cette prétendue tolérance fait place à l'intolérance doctrinale la plus absolue et la plus complète. La fusion s'opère.

" Les distinctions nationales et religieuses disparaissent. Il n'y a plus ni juifs, ni chrétiens, ni musulmans, mais seulement des franc-maçons, unis par les mêmes principes."

Et ces maçons acceptent comme doctrine religieuse la doctrine des loges, comme règle de leur conduite, la morale des loges, ses instructions, et ses maximes humanitaires.

Pour eux, plus de *liberté religieuse.*

---

(*a*) C. Janet t. III. p. 297.

Ils doivent obéissance *à la Religion de la Franc-Maçonnerie* qui est la négation de toute Religion révélée.

*

Résumons en quelques mots les accusations que, nous catholiques, nous formulons contre cette religion maçonnique :

Elle est ennemie déclarée de la Révélation et de l'Eglise catholique :

1° Parce que, au lieu d'élever l'Humanité, elle la rabaisse à l'état, d'où N. S. vient la tirer par sa doctrine et la grâce de sa Rédemption.

2° Parce que, ignorant à dessein l'enseignement et la morale de l'Evangile, elle les remplace par une doctrine et une morale purement humaine et rationaliste.

3° Parce qu'elle donne cette doctrine comme *suffisante* pour mener l'homme et la société à leur plus haute perfection, et par conséquent, elle nie la nécessité de la grâce, des sacrements et de tout l'ordre surnaturel.

4° Parce que, par ses affirmations explicites aussi bien que par son silence calculé, elle rejette la mission de N. S. et de son Eglise, *elle veut positivement déchristianiser l'homme et la société.*

*

C'est le jugement que l'Eglise catholique a porté contre la Franc-Maçonnerie.

Et c'est aussi la conclusion à laquelle des ministres protestants, fidèles encore à la révélation, sont arrivés, après avoir étudié les doctrines de cette société impie.

Voici comment s'exprime à ce sujet le Rév. J. Day Brownles :

" La Maçonnerie est une religion. Elle prétend sauver l'homme et le perfectionner... Elle se proclame elle-même la vraie religion, la religion de l'humanité... Or elle profane le nom de Dieu, elle profane les Saintes Ecritures... Mais c'est surtout le Christ qui est exclu de leurs prières.... Je les ai toutes analysées, et elles sont nombreuses. Il y en a pour la dédicace de leurs lieux de réunion, pour l'ouverture et la conclusion des tenues de loges, pour la réception de leurs membres et leur avancement à de nouveaux degrés, pour leur enterrement. Eh bien ! il n'y en a pas une seule où Notre Seigneur Jésus-Christ soit reconnu comme notre Sauveur et notre Médiateur. Or, c'est là le renversement radical du christianisme."

Quelle est la religion de la Maçonnerie ? C'est le pur Déisme. Elle ne croit ni dans le Fils de Dieu, notre Sauveur, ni dans le Saint-Esprit, notre Sanctificateur. Elle ne croit pas davantage à la Bible,

puisqu'elle en arrache l'Evangile qui en est le couronnement... Quelle est donc sa foi ? Rien autre chose que ce *que la pure nature nous indique, le Déisme.* (*a*)

---

## CHAPITRE II.

### DEUXIÈME PREUVE.

*Les maçons avouent cette hostilité à l'Eglise catholique.*

" Notre ennemi, disait le Fr. Conrard en 1872, " est l'Eglise Romaine, catholique, Papale, Infail- " faillible avec son organisation compacte et uni- " verselle."

" C'est l'ennemi héréditaire et implacable."

*

" Mes frères, disait en 1881 le F. Bélat s'adressant au Grand Orient de France :

" Où trouverez-vous parmi les hommes faits, pour

(*a*) Cl. Janet t. I, p. 515

les esprits murs, une pareille école de progrès, une semblable diffusion de lumière? Sera-ce l'enseignement religieux, les leçons données par les membres des cultes divers dans leurs chaires respectives, qu'on pourra donner comme l'équivalent de la Franc-Maçonnerie? Ah ici, tous les sentiments intimes, toutes les consciences protestent contre une telle assimilation. Les temples catholiques ou protestants ou israélites ! Les religions ! mais, nos frères, c'est contre eux précisément, *c'est contre l'œuvre sacerdotale de tous les temps, de tous les pays que la Franc-Maçonnerie s'est fondée* ; c'est contre eux qu'elle livre ces combats séculaires qui ont fait gagner au progrès, réfugié sous nos bannières, tout cet espace de champ et de soleil où il se déploie et s'étend aujourd'hui." (*a*)

*

Les loges belges font écho aux loges françaises et proclament la même doctrine.

" En vain avec le XVIIIe siècle nous flattions-nous d'avoir écrasé l'infâme. L'infâme renait plus intolérante que jamais. La religion catholique est une théocratie avide, sans esprit de famille et sans foyer, obéissant à un chef étranger et faisant cour-

(*a*) Chaine d'union sept. 1881.

ber sous son joug les gouvernements et les peuples. C'est contre cette domination qu'il faut combattre. Pour atteindre ce but il faut élever autel contre autel."

" La *Maçonnerie combat le christianisme à outrance.* Il faudra bien que le pays finisse par en faire justice, dût-il employer la force pour se guérir de cette lèpre." (*a*)

Je pourrais multiplier ces citations et ces aveux. A quoi bon ? Cette hostilité de la Franc-Maçonnerie à la religion révélée, surtout à l'Eglise catholique n'est plus un secret pour personne. Le chef de l'Ordre en France, l'exécuteur de ses hautes œuvres, ne la donnait-il pas comme cri de ralliement à tous ceux qui ont prêté serment de fidélité aux loges ?

" Le cléricalisme, voilà l'ennemi !" disait le franc-maçon Gambetta.

Il livrait ainsi audacieusement au public le secret intime de l'Ordre. Les frères désormais n'ont plus besoin d'allégories ni de symboles. Tout cela est inutile, on connait leur signification. La guerre se fait maintenant à ciel ouvert ; la Maçonnerie a dit son dernier mot :

" *Le cléricalisme, voilà l'ennemi !*"

Le cléricalisme, c'est-à-dire la religion révélée

---

[*a*] Cl. Janet, t. III p. 300.

la croyance à J. C., à sa mission, à son Eglise, la foi au surnaturel, aux idées chrétiennes qui règlent l'homme dans la vie privée, le guident dans la vie sociale et lui dictent ses principes dans la vie politique, tout cela c'est le cléricalisme, et pour la Maçonnerie c'est l'ennemi ! Il faut le combattre, le vaincre et l'anéantir à tout jamais.

Le 30 avril 1884, Léon XIII, répondant à des pélerins belges, a relevé le défi des loges et donné aux catholiques le mot d'ordre : "La franc-maçonnarie, a-t-il dit, c'est le grand mal social de notre temps."

---

## CHAPITRE III.

### TROISIÈME PREUVE.

### *Les Papes et la Franc-Maçonnerie.*

Cette société occulte s'était organisée en 1723 et, dès l'année 1738, le pape Clément XII, dans sa constitution apostolique "In Eminenti" la condamnait en ces termes :

" Nous avons appris l'extension et les progrès rapides de certaines sociétés appelées de franc-maçons... Dans ces associations, des hommes de toute religion et de toute secte, attentifs à affecter une apparence d'honnêteté naturelle, liés entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, suivant les lois et les statuts qu'ils se sont faits, s'engagent, par un serment rigoureux, prêté sur la Bible, et sous les peines les plus terribles, à tenir cachées par un silence inviolable les pratiques secrètes de la société."

" S'ils ne faisaient point le mal, ils n'auraient pas cette haine de la lumière....."

" C'est pourquoi, repassant dans notre esprit les maux qui résultent ordinairement de ces sortes de sociétés, non seulement pour la tranquillité des états mais encore pour le salut des âmes....."

" Par notre présente constitution qui demeurera valable à perpétuité, Nous défendons absolument et en vertu de la Sainte obéissance à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ, de quelque état, grade, condition, rang, dignité et prééminence qu'ils soient, laïques ou clercs, séculiers ou réguliers, d'avoir l'audace ou la présomption d'entrer, sous quelque prétexte que ce soit, dans ces *dites sociétés de francs-maçons*..... et cela *sous peine de l'excommunication* qu'encoureront tous les contrevenants à la

défense qui vient d'être portée, et par le fait même et sans autre déclaration, excommunication par laquelle personne, si ce n'est à l'heure de la mort, ne pourra recevoir le bienfait de l'absolution de qui que ce soit autre que nous-même ou le Pontife Romain alors existant."

*

Donc, d'après ce document, tout franc-maçon est pour l'Eglise *un excommunié*, un homme frappé de malédiction tant qu'il restera membre de cette association secrète.

Remarquons encore que cette condamnation frappait directement la Maçonnerie anglaise de qui relevaient immédiatement toutes les loges continentales. C'étaient la doctrine, les tendances, le but des Grandes Loges de Londres et d'York, mères et maîtresses de toutes les autres loges, que réprouvait Clément XII. Depuis lors, la Maçonnerie s'est scindée extérieurement en plusieurs grands centres différents, et l'on veut aujourd'hui établir une distinction entre la maçonnerie anglaise et la maçonnerie continentale. Les Souverains pontifes n'ont jamais admis cette distinction. Ils ont toujours vu dans l'Ordre une unité d'organisation et de but qui existe réellement, et ils ont condamné

la Maçonnerie comme hostile à la Religion révélée aussi bien qu'aux sociétés fondées sur les principes catholiques.

*

Les Papes se sont succédés sur la chaire de St. Pierre, et tous sont venus, l'un après l'autre, lancer les mêmes anathèmes contre la Franc-Maçonnerie et les autres sociétés secrètes qu'elle dirige ou qu'elle encourage.

En 1751, Benoit XIV approuva et confirma la constitution de Clément XII.

En 1821, Pie VII renouvela ces anathèmes contre les francs-maçons.

En 1825, Léon XII confirma les condamnations portées par ses prédécesseurs et prononça " *la nullitè absolue du serment* tout à fait impie et criminel par lequel ceux qui sont agrégés à ces sectes s'obligent à ne révéler à personne ce qui regarde leur association."

De plus, " *il imposa sous peine d'excommunication majeure l'obligation de dènoncer les adhèrents à ces sociètès.*" (Constitut. *Quo graviora.*)

Le Souverain Pontife Pie IX est, lui aussi, venu à diverses reprises, condamner fortement ces sociétés secrètes, et dans son allocution du 25 sept.,

1865 il ordonnait, "sous les mêmes peines que celles qui sont spécifiées dans les constitutions antérieures, *à tous les chrétiens de tout pays*, de tenir ces sociétés comme proscrites et réprouvées."

*

Enfin le 20 avril 1884, Léon XIII lançait contre la Franc-Maçonnerie sa magistrale Encyclique : Humanum genus.

Jamais encore cette société anti-chrétienne n'avait reçu un coup aussi terrible. Jamais aucun Pape n'avait exposé, avec autant de force et de clarté, le but impie qu'elle se propose, la doctrine perverse qu'elle propage et les moyens qu'elle emploie pour réussir. Jamais les hypocrites manœuvres de la secte pour voiler ses vrais desseins n'avaient été signalées avec autant de clarté.

Désormais, pour connaître à fond la redoutable ennemie de l'Eglise, que l'on nomme la Franc-Maçonnerie, il n'y aura plus qu'à étudier avec soin la magnifique encyclique de Léon XIII.

"Tous les décrets portés par les Pontifes romains, nos prédécesseurs, continue le Pape,.. toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette secte ou pour les déterminer à en sortir, Nous entendons les ra-

tifier de nouveau, tant en général qu'en particulier.

"Plein de confiance à cet égard dans la bonne volonté des chrétiens, Nous les supplions, au nom de leur salut éternel, et nous leur demandons de se faire une obligation sacrée de conscience de ne jamais s'écarter, même d'une seule ligne, des prescriptions promulguées à ce sujet par le Siège apostolique."

Nous avions donc raison en commençant ce chapitre, de porter ces deux accusations :

1o. *La Franc-Maçonnerie est l'ennemie acharnée de la religion catholique.*

2o. *Son but final est de déchristianiser l'homme et la société, en rejetant toute révélation divine, pour la remplacer par une religion purement humaine.*

---

## CHAPITRE IV.

### UN FRANC-MAÇON PEUT-IL ÊTRE CATHOLIQUE?

Trois choses font le catholique ; la croyance aux dogmes et à la morale de l'Evangile, la participation aux sacrements, et la soumission à l'autorité du Pape. Or la Maçonnerie universelle, nous

venons de le voir, rejette ces trois choses. Le catholique qui entre dans les loges, renonce donc, par là même, à sa foi et se sépare de la communion des fidèles.

Qu'il ne dise pas pour se tranquilliser : je suis franc-maçon mais je reste catholique. Je crois à la doctrine des loges mais je n'abandonne pas pour cela ma croyance à l'Evangile et à l'Eglise.

La foi est essentiellement une ; elle ne souffre pas de division. Croire à Jésus-Christ et à sa doctrine, c'est regarder tout autre enseignement religieux comme insuffisant ou nuisible au salut, et par conséquent le rejeter. Or, la Franc-Maçonnerie est l'ennemie de Notre Seigneur et de son Eglise ; elle enseigne une doctrine qui nie toute vérité surnaturelle, toute révélation divine.

Comment donc serait-il possible à un homme de croire en loge à l'efficacité souveraine de la Raison et de la Science pour perfectionner son intelligence, et en dehors des loges, de reprendre les dogmes de la Foi et la morale de l'Evangile ? Comment peut-il être à ses heures, rationaliste et libre penseur, en même temps que catholique et soumis à l'Eglise. Il y a là une contradiction absurde et impossible.

Les franc-maçons le confessent clairement :

" Maçonnerie et Catholicisme s'excluent réci-

proquement. Ce sont les antipodes, dit un ancien dignitaire des loges. La Maçonnerie est une religion purement humaine. Elle a pour base et pour guide la seule raison."

" Comment donc un catholique peut-il être un vrai maçon et rester encore fidèle à sa religion, en professant des doctrines maçonniques qui sont en contradiction évidente avec son Eglise ? "

" Chaque fois que j'ai vu en loge, des membres de différentes religions, je me suis imaginé qu'ils s'étaient détachés intérieurement des dogmes de leurs églises, pour adopter l'idée de la Maçonnerie sur Dieu et le monde." (*a*)

Donc, lorsqu'un catholique met le pied dans une loge, il n'est plus pour l'Eglise qu'un fils rebelle, un apostat, un excommunié.

Elle lui refuse ses sacrements et ses prières, et s'il meurt franc-maçon, elle lui refusera la sépulture ecclésiastique et la croix qu'on ne peut planter que sur la tombe des chrétiens.

Canadiens catholiques, qui vous laissez entraîner aux loges, persisterez-vous encore malgré le plus simple bon sens, malgré le Pape, malgré Notre Seigneur qu'il représente, à vous dire à la fois franc-maçons et catholiques ?

---

(*a*) Voir Eckert, t. I, p. 150.

Vous vous faites une illusion étrange, et vous vous trompez grossièrement.

Si vous continuez d'aller à la messe, de fréquenter les églises et de vouloir être regardés extérieurement comme catholiques, vous faites acte d'hypocrisie et de mensonge.

Si vous osez vous approcher des sacrements, vous êtes des sacrilèges.

Si vous répandez secrètement vos doctrines et tâchez de recruter de nouveaux membres pour vos loges, vous faites l'œuvre du démon, et vous vous préparez un terrible jugement quand vous aurez à rendre compte des âmes enlevées à Dieu et à son Eglise.

---

## CHAPITRE V.

### UN PROTESTANT PEUT-IL ÊTRE FRANC-MAÇON?

Entendons-nous bien d'abord sur ce nom de protestant. Le protestantisme, dans ce qu'il a de meilleur, se donne encore comme une fraction de la grande famille chrétienne. Il croit à la Divinité de Notre Seigneur. Il reconnaît le Christ comme seul Médiateur et Sauveur. Il reçoit la Révélation et considère la Bible comme le livre sacré qu'il

faut étudier sans cesse pour y trouver la règle de la foi et des mœurs.

Ceux-là seuls qui admettent ces vérités, peuvent encore porter le nom de protestants.

Les autres ne sont plus que des déistes, des rationalistes, des athées.

Or la Franc-Maçonnerie rejette absolument toute Révélation. Elle rejette la Bible comme livre inspiré, et n'ajoute aucune foi à l'Evangile. Sa religion est purement naturelle et humaine.

Le protestant qui devient maçon, s'il est conséquent avec lui-même, devra donc cesser de se dire membre d'une église qui admet la Révélation et la prêche dans ses temples. Il n'a plus le droit de se dire chrétien. Le Révd. Day Brownles le lui disait tout à l'heure et le franc-maçon Strauss le lui répète avec une brutale énergie : " Nous sommes francs-maçons et rien autre. Les amateurs francs-maçons n'ont pas d'avantages pour l'humanité. Ce sont des non-valeurs pour notre société. *Chrétiens ou francs-maçons, faites votre choix !* (Cl. Janet, t. I, p. 20.)

Les protestants anglais francs-maçons se mettent aujourd'hui dans une position d'une inconséquence ridicule.

En entrant aux loges, ils font serment d'observer les us et coutumes de l'ordre, de recevoir sa doc-

trine et sa morale, de la considérer comme efficace pour élever l'homme à la plus haute perfection. Ils font profession d'une religion purement naturelle et considèrent toute croyance révélée comme superstitieuse et nuisible.

Et pourtant nombre d'entre eux tiennent encore à être présents au temple le Dimanche. Ils y font acte de christianisme et reçoivent la Cène des mains d'un ministre qui prêche la doctrine et la morale de la Révélation comme nécessaires au salut.

N'est-ce pas là donner un démenti éclatant aux affirmations des loges ? N'est-ce pas faire preuve d'une inconséquence inexplicable ?

Les maçons européens du moins sont plus logiques. Ils s'éloignent de l'Eglise et ne professent plus comme doctrine religieuse que la croyance au Rationalisme des loges. Le maçon anglais, lui, trouve moyen de concilier ensemble l'affirmation et la négation, et d'être franc-maçon tout en restant un excellent protestant.

La cause en est-elle dans l'irréflexion ou la force des habitudes premières ? Résulte-t-elle de l'affaiblissement progressif des idées surnaturelles au sein du protestantisme ? Exprime-t-elle en pratique ce que l'on dit souvent de l'enseignement protestant qu'il n'est plus qu'une morale purement

naturelle et ne s'appuyant que sur la raison humaine ?

Tout porterait à le croire.

Alors on s'expliquerait comment le protestant franc-maçon se trouve parfaitement à l'aise au temple et dans les loges. La doctrines et les croyances seraient les mêmes, il n'y aurait de différence que dans les cérémonies extérieures.

Mais si le protestant croit encore à la Révélation divine et à la nécessité de la foi, il ne peut, ni logiquement, ni en conscience, devenir franc-maçon sans abjurer sa croyance religieuse et cesser d'aller au temple.

" Lorsque la Maçonnerie accorde l'entrée de ses temples à un juif, à un mahométan, à un catholique, *à un protestant*, disait le fr. Golphin à la loge Memphis à Londres en 1877, c'est à la condition que celui-ci devienne un homme nouveau, qu'il abjure ses erreurs passées, qu'il dépose les superstitions et les préjugés dont on a bercé sa jeunesse."

" Sans cela, que vient-il faire dans nos assemblées maçonniques ? " (V. Cl. Janet, t. I, p. 115.)

---

# CHAPITRE VII.

## LES RÉVÉRENDS MINISTRES ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Que dire alors et que penser de ces révérends ministres qui, en Canada, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, partout enfin où règne le protestantisme, se font affiliés aux loges, prônent ses doctrines, lui fournissent des chapelains pour ses cérémonies et des harangueurs pour ses banquets ?

Ignorent-ils donc la doctrine des loges ? Ne savent-ils pas que " la Maçonnerie ne cesse d'af-
" firmer que le Christianisme n'est point une révé-
" lation divine. Dans les symboles de ses loges,
" elle consacre le culte du naturalisme. Elle prêche
" une doctrine abominable, monstrueux mélange de
" philosophie, de judaïsme et de christianisme,
" qui se résout en dernière analyse au déisme le
" plus grossier."

C'est un protestant, l'avocat saxon Eckert qui juge ainsi la doctrine maçonnique, et son jugement, nous l'avons vu, n'est que strictement exact.

Ces révérends font encore profession de croire à la divinité du christianisme, et à sa morale. Ils admettent la nécessité de la grâce et la demandent dans leurs prières. Ils sont les ministres d'une religion révélée ; comment donc peuvent-ils devenir

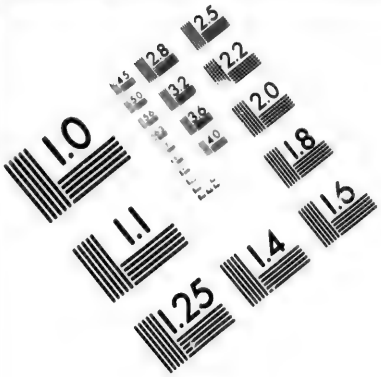

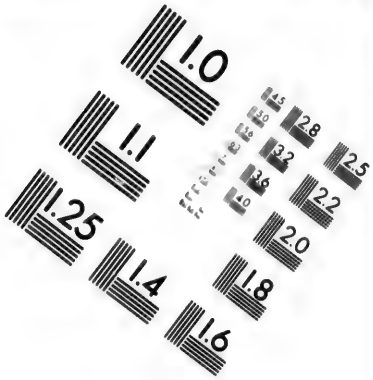

**IMAGE EVALUATION**
**TEST TARGET (MT-3)**

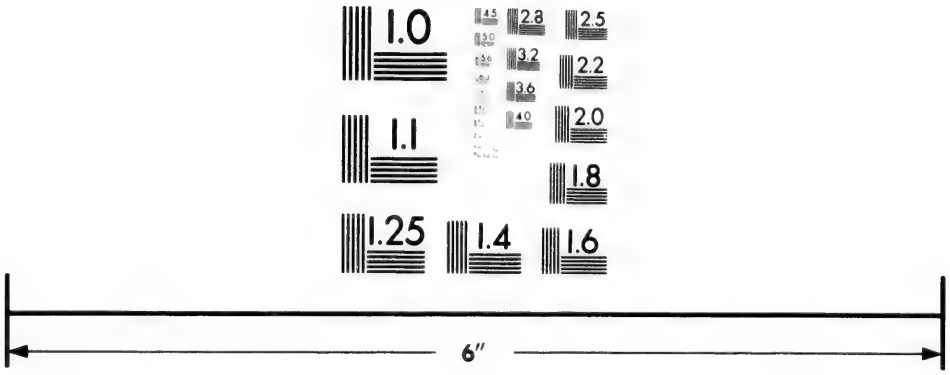


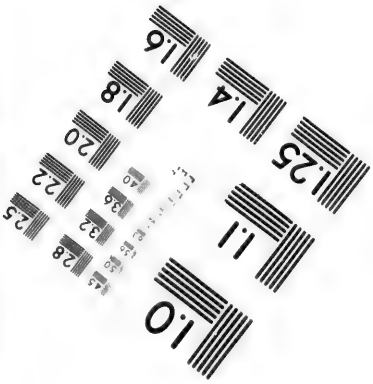

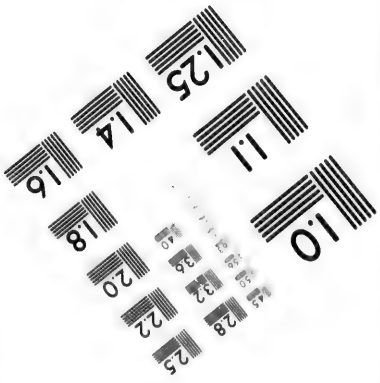

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
2.2
2.0
1.0

les disciples d'une religion purement naturelle ? Or la Maçonnerie n'est que cela.

"Le clergé protestant (en Allemagne) est en grande partie initié. Le culte protestant est exercé par des ministres qui ne croient pas même à la divinité de leur mission, puisque dans ces loges *ils professent le rationalisme.* Faut-il, dès lors, s'étonner que de tels hommes montrent si peu de zèle pour remplir une fonction qui n'est pour eux qu'un moyen d'existence ? Faut-il s'étonner qu'on ne les voit plus paraître au lit des malades et des mourants, qu'ils n'aient plus aucun souci de l'état de leurs ouailles... En un mot, faut-il s'étonner qu'ils soient si indifférents pour la plus belle et la plus importante partie de leur mission ?

"Quand les personnages les plus éminents d'une société apprennent dans les loges à *ne considérer la foi du peuple que comme une vaine superstition...* quand on les voit consacrer leur culte au *naturalisme...* il faut s'attendre à voir un peuple dégénérer et rétrograder jusqu'à la barbarie." (Eckert t. I. p. 124.)

Que pensent de ces lignes les révérends maçons canadiens ?

Auront-ils bonne grâce à parler à leurs ouailles de la nécessité de la Révélation quand eux-mêmes la rejettent positivement comme maçons ?

Montreront-ils le Christ comme l'unique médiateur, quand ils nient en loge, et sa divinité et sa mission?

Feront-ils encore appel à la Bible pour régler la croyance et les mœurs, quand la raison humaine, éclairée par la lumière maçonnique, est donnée comme suffisante pour mener l'homme à sa perfection morale?

" La religion de la Maçonnerie, dit le Rev. Day " Brownles, c'est le pur déisme.

" Elle ne croit ni au Fils de Dieu, notre Sau- " veur, ni à l'Esprit Saint, notre sanctificateur.

" Elle ne croit pas davantage à la Bible, puis- " qu'elle en arrache l'Evangile qui en est le cou- " ronnement.

" Sa foi n'est rien autre chose que la pure raison."

Etre chrétien et vouloir devenir franç-maçon, c'est une apostasie.

De quel nom pourrons-nous donc qualifier la conduite d'un homme qui, après s'être agenouillé devant l'autel maçonnique, monte en chair pour y prêcher la doctrine évangélique?

Y a-t-il là manque d'intelligence religieuse ou hypocrisie délibérée et dégradante?

Que nos révérends maçons répondent. (*a*)

---

(*a*) "En 1757, en Ecosse, le synode de Stirling, de la confession presbytérienne, adopta unc résolution privant les Francs-Maçons de toute participation aux sacrements, mais ces dispositions ne furent pas appliquées." (V. Mackay, Lexicon, p. 246.)

# TROISIÈME PARTIE.

## LA MAÇONNERIE FRANCO-CANADIENNE.

## CHAPITRE I.

### LA MAÇONNERIE ANGLO-CANADIENNE EST-ELLE DIEFÉRENTE DE LA MAÇONNERIE CONTINENTALE.

Impossible de nier aujourd'hui le caractère anti-religieux et anti-social de la Maçonnerie continentale. Aussi ne l'essaie-t-on plus. Mais si l'on cherche à appliquer aux maçons canadiens les anathèmes qui frappent leurs frères d'Europe, oh ! alors, c'est une autre affaire. Vite, une foule de personnages officieux se lèvent pour protéger les loges et se porter garants de la parfaite honnêteté des maçons canadiens.

" La Maçonnerie anglaise, disent-ils, diffère du

tout au tout de la Maçonnerie continentale. Elle n'a ni la fureur anti-religieuse, ni l'esprit révolutionnaire des loges italiennes et françaises. C'est une société de bienfaisance, une association de secours mutuel ; elle donne à ses membres une protection légitime et les aide à réussir dans les diverses situations de la vie. Aussi, voyons-nous un nombre considérable d'hommes honnêtes et intelligents se glorifier d'être maçons."

"Si la Maçonnerie canadienne était, par ses doctrines ou son esprit, hostile à l'ordre religieux et civil, ces hommes lui prêteraient-ils l'appui de leur nom et de leur présence? Les laisserait-on occuper des positions où ils peuvent exercer une influence considérable et presqu'irrésistible ? "

"Bien plus, nous voyons des Révérends de diverses dénominations assister aux cérémonies des loges, surtout aux banquets maçonniques. Bon nombre d'entre eux, même, se font gloire de porter le tablier de l'Ordre. Cette conduite de ministres de l'Evangile serait inexcusable si notre maçonnerie canadienne était impie et révolutionnaire comme celle d'Europe."

Ces arguments sont spécieux, je l'avoue. Ils peuvent en imposer à ceux qui ne connaissent ni les doctrines ni les tendances de la Franc-Maçonnerie. Ils sont de nature à calmer les scrupules des

bonnes âmes, toujours disposées à croire de leur prochain, plutôt le bien que le mal. Surtout, ils servent de réponse facile, sinon concluante, à ceux qui, par tempérament, cherchent toujours à tergiverser, quand il s'agit de proclamer des vérités dures à entendre mais nécessaires à dire, et qui, plus flattés d'être appelés des esprits conciliants, des hommes aux idées larges et libérales, que des défenseurs inflexibles du droit et des principes chrétiens, battent en retraite quand il faudrait résolument faire face à l'ennemi.

Mais ces arguments ne valent absolument rien pour quiconque connait l'histoire de la Franc-Maçonnerie et des doctrines qu'elle professe.

L'Angleterre n'a-t-elle pas été la mère de la Maçonnerie universelle ? Ne lui a-t-elle pas donné l'unité d'organisation, de moyens et de but? (1) Les maçons ne sont-ils pas les premiers à se vanter de cette universalité maçonnique? Ne se considèrent-ils pas comme frères d'un bout du monde à l'autre ? Les Grandes Loges ne sont-elles pas unies ensemble par une correspondance active et par Leurs Grands Représentants ?

*

(1) V. J. d'Erbée. — La Franc-Maçonnerie, p. 9, 29 et suiv.

Que l'on cesse donc de nous parler de cette prétendue distinction entre la Maçonnerie anglaise et la Maçonnerie continentale, pour maudire celle ci et innocenter celle-là.

La Maçonnerie est *une* dans l'univers entier. C'est ce que n'ont cessé de redire aux catholiques, les hommes qui ont le mieux connu l'esprit détestable de cette société. Le Souverain Pontife Pie IX le proclamait encore, le 25 septembre 1865, lorsqu'il ordonnait " à tous les chrétiens de toute con-" dition, de tout rang de toute dignité, *de tout pays*, " *de tenir ces mêmes sociètés comme proscrites et ré-* " *prouvèes.*"

---

## CHAPITRE II.

### LA MAÇONNERIE CANADIENNE N'EST PAS UNE SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE.

Commençons d'abord par arracher le masque dont se couvre notre Maçonnerie canadienne. Elle se montre au public, parée des emblèmes de la charité : " C'est une société de bienfaisance, une association de secours mutuel. Elle veut du bien aux

maçons d'abord, puis à tous ceux qui viennent réclamer son assistance."

Tel est le caractère officiel qu'elle prend devant le public.

Or, ce caractère officiel est mensonger.

La Maçonnerie canadienne n'est ni une société de bienfaisance, ni une association de secours mutuel, nous allons le prouver.

*

*La Maçonnerie canadienne n'est pas une société de bienfaisance.*

Voilà bientôt un siècle et demi que la franc-maçonnerie anglo-canadienne est à l'œuvre dans notre pays. Elle compte aujourd'hui des milliers d'hommes qui, au jour de leur initiation, prêtèrent serment de travailler au but de l'Ordre.

Si, donc, le but véritable de l'Ordre est de faire du bien aux hommes, l'action maçonnique a dû se montrer ici dans toute sa splendeur. Les maçons appartenant, pour la plupart, à la classe aisée, ont sans doute élevé en Canada de nombreux asiles pour l'indigence et la misère.

En est-il ainsi?

Où sont les œuvres de charité de la Maçonne-

rie? Où, les asiles fondés pour le pauvre, les hospices ouverts à la souffrance, les refuges offerts aux orphelins, aux abandonnés? Je regarde de toutes parts. Je ne vois rien de pareil, ou plutôt, au sommet de presque toutes les maisons de bienfaisance, j'aperçois la croix catholique, tandis que le triangle de la Maçonnerie ne brille qu'au sein des loges et sur le tablier des frères.

La franc-maçonnerie canadienne n'a donc pas pour but final la charité chrétienne, ou bien elle a singulièrement failli à sa mission.

Du reste, les statistiques officielles nous montrent clairement que la bienfaisance n'est pas du tout le but principal de l'Ordre ; pas plus ici qu'ailleurs.

Voici un tableau que je trouve dans l'annuaire maçonnique pour 1881.

---

*Etat des recettes et dépenses de la Grande Loge de Québec de* 1870 *à* 1880.

| Années. | Aumônes reçues. | Cotisations. | Charités. |
|---|---|---|---|
| 1870 | ..... | $1092 | ..... |
| 1871 | ..... | 1583 | ..... |
| 1872 | ..... | 1681 | $ 10 |
| 1873 | ..... | 1663 | 150 |
| 1874 | ..... | 1531 | ..... |

| Années. | Aumônes reçues. | Cotisations. | Charités. |
|---|---|---|---|
| 1875 | $4000 | 2358 | 270 |
| 1876 | 230 | 1576 | 510 |
| 1877 | 260 | 2343 | 351 |
| 1878 | 126 | 1572 | 80 |
| 1879 | 237 | 2049 | 433 |
| 1880 | 240 | 1827 | 228 |
| Total..... | $5,103 | $19,275 | $2,032 |

Voilà donc le bilan de la Grande Loge pour 10 ans.

| | |
|---|---|
| Elle a reçu comme cotisation des membres..... | $19,275 |
| D'âmes charitables croyant naïvement à la bienfaisance maçonnique.... | 5,103 |
| Total..... | $24,378 |

Sur ces 24,378 piastres, la Grande Loge a dépensé en impressions, régalias, salaires d'officiers, $14,577, et pour la charité la modeste somme de 2032 piastres !

2032 piastres d'aumônes en 10 ans !

Divisez cette somme entre les 68 loges qui ont été fondées dans la province de Québec ; vous aurez une moyenne de 28 piastres et quelques centins par loge, soit : *deux piastres de charité par*

*année !* Décidément, la franc-maçonnerie canadienne n'est pas une société de Saint-Vincent de Paul.

*

Si les profanes comptent sur la Maçonnerie pour soulager leurs infortunes, ils seront amèrement déçus dans leurs espérances.

En voici un triste exemple :

*

Le 8 juin 1881, un grand feu réduisait à la plus profonde misère des milliers de familles à Québec.

Le député Grand Maître pour le district de Québec et Trois-Rivières disait dans son rapport à la Grande Loge : (page 79.)

"Le 14 juin j'ai reçu du F. Melvin de St. Jean, New-Brunswick, une lettre m'informant qu'une somme d'argent avait été votée pour venir en aide aux maçons, victimes du grand feu qui a dernièrement ravagé notre ville... Heureusement, je pus le remercier de son offre bienveillante, *et décliner l'assistance qu'il offrait, car aucun membre de la maçonnerie n'en avait besoin.*"

Et des miliers de familles étaient alors réduites à la dernière des misères ! Partout, on faisait des

appels à la charité ! Partout, on tendait la main pour les pauvres incendiés !

Mais parce qu'*aucun maçon* ne se trouvait parmi les victimes, le fr. Ficht refuse l'aumône qu'offraient les frères de St. Jean, et regarde froidement souffrir ces milliers de malheureux !

Peut-on être à ce point sans entrailles et sans cœur ?

---

## CHAPITRE III.

### ORGANISATION DE LA MAÇONNERIE CANADIENNE.

Ayant arraché le masque de prétendue bienfaisance dont s'affuble la Maçonnerie canadienne, regardons maintenant cette société en face, voyons ce qu'elle est, ce qu'elle veut, le but qu'elle poursuit, les moyens qu'elle emploie, et par conséquent, les sentiments qu'elle doit inspirer aux honnêtes gens et aux chrétiens.

Je sais que dans la Maçonnerie, comme dans le Protestantisme, nombre d'hommes valent mieux que les principes qu'ils professent.

Je ne mets donc en question ni l'honnêteté per-

sonnelle de tel ou tel maçon en particulier, ni les intentions qui l'animent.

Nous allons étudier la Maçonnerie telle qu'elle existe comme société secrète en Canada, et non pas telle que certains maçons voudraient nous la représenter ou même désireraient qu'elle fut en réalité.

*

*Organisation de la Maçonnerie canadienne.*

La Maçonnerie canadienne est strictement organisée d'après le système et les principes de la Maçonnerie anglaise du XVIIIe siècle qui lui donna naissance.

Voici comment elle est composée.

*I. Maçonnerie Bleue ou Symbolique.*

1er Degré Apprenti.
2ème " Compagnon.
3ème " Maître.

*II. Maçonnerie Rouge ou Chapitrale.*

4ème Degré Maître marqué.
5ème " Passé Maître.
6ème " Très excellent Maître.
7ème " L'Arche Royale.

Ces quatre degrés forment le *Chapitre.*

Il est présidé et dirigé par trois maçons ayant les grades supérieurs de *Grand Prophète, de Roi et de Grand Prêtre.*

### *III. Maçonnerie Templière.—Rite Ecossais de* 33 *degrés.*

Au témoignage du F. Graham, Grand Maître de la Gde Loge de Québec en 1883, ils sont reconnus comme *Ordres alliés à la Maçonnerie* "et leurs candidats doivent être des maçons de l'Arche Royale."

(V. Annuaire maç., 1883, p. 29.)

*

Nombre de maçons, surtout parmi les Anglais, appartiennent à la fois à la Maçonnerie chapitrale et aux Ordres templiers et écossais.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les listes de dignitaires maçonniques que publie chaque année le *Directory* ou *Almanach d'Adresses* de Montréal.

*

*Matériel des loges Canadiennes.*

Pour recruter ses adhérents, la Maçonnerie canadienne s'appuie, elle aussi, sur le principe antichrétien de la liberté religieuse illimitée qui servit de base à la Maçonnerie anglaise du XVIII siècle.

Catholiques et protestants, libres penseurs et juifs peuvent se présenter à la porte des loges canadiennes, on les admettra.

"La Maçonnerie est une grande institution morale. Elle reçoit dans son sein des hommes de tous pays *et de toute religion.* Ceux qui suivent ses préceptes, doivent nécessairement être des honnêtes gens." (*a*)

En inscrivant ainsi au frontispice de ses temples la liberté religieuse complète et illimitée, la Maçonnerie canadienne, comme la Maçonnerie anglaise du XVIII siècle, brise toute relation avec l'Eglise catholique et la vérité révélée.

Pour elle, l'une et l'autre sont non avenues. Elle met sur le même pied l'erreur et la vérité. Elle traite les croyances religieuses de ses candidats avec la même indifférence ou plutôt le même dé-

---

(*a*) Le Grand Maître du Mississipi en 188[illegible]. Rapport adopté par la Grande Loge de Québec ; Annuaire, p. XVI.

dain. Ce sont des faiblesses humaines, " des préjugés nuisibles ou insensés." Tous les profanes sont à ses yeux " des aveugles " qu'il faudra éclairer. Au sein des loges, on leur enseignera une doctrine nouvelle " destinée à illuminer leur intelligence et à perfectionner leur moralité."

---

## CHAPITRE IV.

### ÉTAT ACTUEL DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN CANADA.

Elle est florissante notre Franc-Maçonnerie canadienne. Les frères le constatent avec jubilation. Chaque année, l'armée maçonnique fait de nombreuses recrues, elle fonde de nouvelles loges et pousse ses membres avec succès aux emplois civils et politiques. Bientôt, les frères auront le monopole, non seulement de la vertu maçonnique, ce qui serait tolérable, mais, résultat plus substantiel, de nombre d'offices donnant chaque année de beaux et bons deniers sonnants.

Les profanes, eux, continueront à payer leurs taxes et devront se croire fort honorés d'être administrés par les *Fils de la Veuve*, les hommes de la Maçonnerie Ancienne, Libre et Acceptée d'Angleterre.

*

La Maçonnerie, on le sait, se sert dans ses loges et ses compte-rendus d'un langage spécial, compris seulement des frères, mais complètement inintelligible pour les profanes.

Il sera donc utile d'expliquer brièvement les termes employés dans les statistiques officielles de l'Ordre.

Voici leur signification :

1o. Initiés.....Premier degré de la Maçonnerie. Grade d'apprenti. (*a*)

2o. Avancés.....Second degré : Le compagnon. (Fellow craft.)

3o. Affiliés .....Troisième degré : Les maîtres maçons et ceux qui après avoir cessé pour un temps de venir aux loges, y rentrent comme membres actifs.

4o. Réintégrés.....Maçons chassés qui ont été ré-habilités.

---

[*a*] Voir Ann. Maç. 1881 p. XXXVI.

5o. Retirés.....*Membres actifs* passant sur la liste des *membres non actifs* (nous expliquerons plus loin ce que cela veut dire.

6o. Chassés .....Maçons rayés du régistre des loges pour offense à la constitution.

7o. Suspe dus.....Maçons exclus de la loge pour un temps à cause d'irrégularités, ou de non paiement de la cotisation annuelle.

8o. Membres actifs...Maçons prenant actuellement part aux travaux des loges.

*

Donnons maintenant la statistique officielle de la Franc-Maçonnerie dans le Dominion pour l'année 1880.

TABLEAU DE LA FRANC-MACONNERIE DANS LE DOMINION EN 1880.

| Noms des Grandes Loges. | Initiés. | Avances. | Affiliés. | Réintégrés. | Retirés. | Morts. | Chassés. | Suspendus. | Membres actifs. | Loges. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| British Columbia.. | 24 | 25 | 28 | 2 | 13 | 7 | ..... | 14 | 306 | 6 |
| Canada Ontario.... | 1054 | 937 | 375 | 99 | 699 | 162 | ..... | 748 | 17474 | 340 |
| Manitoba ..... | 61 | 40 | 42 | 4 | 19 | 1 | ..... | 3 | 438 | 15 |
| New-Brunswick ... | 62 | 60 | 16 | 17 | 111 | 16 | ..... | 84 | 2059 | 33 |
| Prince Edward, Isl. | 19 | 23 | 5 | 1 | 19 | 11 | ..... | 14 | 530 | 11 |
| Québec ..... | 148 | 128 | 42 | 22 | 174 | 21 | ..... | 126 | 2343 | 58 |
| Nova Scotia..... | 174 | 174 | 60 | 23 | 153 | 30 | ..... | 209 | 3046 | 69 |
| Totaux..... | 1542 | 1381 | 568 | 168 | 1188 | 248 | | 1198 | 26,247 | 526 |

(Annuaire maçonnique de Québec, 27 janvier 1881.)

La Grande Loge du Canada (Province d'Ontario) devance de beaucoup, on le voit, toutes les autres Grandes Loges du Dominion.

C'est le paradis terrestre de la maçonnerie canadienne. Là elle porte ses fruits, sinon les plus délicieux, au moins les plus abondants.

1054 profanes initiés au premier degré.

99 frères suspendus pour une raison ou une autre, réconciliés avec l'ordre et reçus de nouveau dans le giron de leur mère.

En tout 1153 membres actifs, enrolés sous la bannière de la société ; et cela pour une seule année, pour une seule province canadienne !

Décidemment les frères ont droit de se réjouir. La vertu maçonnique est en hausse dans Ontario.

Aussi ne suis-je pas surpris d'entendre la province supérieure se glorifier de ses 340 loges actives et de ses 17,474 illustres maçons !

Quelle lumière cela doit jeter de toutes parts ! Comme l'éclat de ces loges ontairiennes doit faire paraître encore plus épaisses les ténèbres qui couvrent notre catholique Province de Québec.

# CHAPITRE V.

## LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1883.

*

### *Etablissement de la Grande Loge de Québec.*

Prenant modèle sur les maçons du Haut Canada qui, en 1854, avaient fondé une Grandé Loge Indépendante, les Frères de Québec voulurent, eux aussi, avoir une autorité suprême absolue pour tout le Bas-Canada.

En 1869 ils fondèrent la Grande Loge de la Province de Québec, et demandèrent à la mère Grande Loge de Londres de la reconnaître. Mais l'Angleterre était alors dans un moment de mauvaise humeur. Elle refusa à sa fille canadienne l'émancipation demandée. La fille passa outre. Forte de ses droits et de l'encouragement que lui donnèrent les autres, Gdes Loges sœurs, elle se constitua en Autorité Maçonnique Suprême pour toute la province de Québec.

L'Angleterre irritée de cette action hardie refusa de reconnaître la Gde Loge de Québec et d'échanger avec elle ses Grds Représentants.

Voilà 14 ans déjà que dure cette pénitence publique et rien ne fait prévoir une réconciliation prochaine entre la mère et la fille. Cela n'a pourtant pas empêché cette fille de grandir et de prospérer. "Elle a été reconnue pour légitime par la " plupart des Grdes Loges sœurs de l'Univers et " elle entretient près d'elles ses Grds Représen- " tants."

Expliquons pour les profanes, la signification de ces relations officielles de la Franc-Maçonnerie.

*

L'Unité maçonnique, dans le monde, se maintient par la correspondance officielle des Grandes Loges entre elles, et les Grands Représentants qu'elles s'envoient mutuellement. Les Grandes Loges ainsi unies, se considèrent comme Sœurs. Elles travaillent en harmonie au but de l'Ordre, et se doivent réciproquement secours et protection. (*a*)

---

(*a*) V. Rebold : History of Free Masonry (Boston 1879) p. 364.

*

L'on a bien souvent dit que notre Maçonnerie anglo-canadienne ne ressemblait nullement à la Maçonnerie continentale ; qu'elle n'avait ni le même esprit, ni les mêmes tendances, et qu'enfin vouloir la montrer en union ou en sympathie avec les maçons d'Europe, c'était la calommier gravement.

Les catholiques savaient pourtant bien qu'il n'y avait là ni calomnie, ni fausse représentation. Mais il fallait prouver leurs dires par des pièces officielles. Là était la difficulté. La Maçonnerie veille avec un soin jaloux sur le secret de ses loges.

Mais le Grand Maître Graham lui-même nous fait connaître ces relations de famille de la Grande Loge de Québec avec les Grandes Loges d'Europe.

Voici ses paroles :

" La Grande Loge de Québec est en communion fraternelle avec toutes les autres Grandes Loges du Dominion, ainsi qu'avec celles des Etats-Unis, la Grande Loge d'Irlande et plusieurs autres Grandes Loges d'Europe et autres contrées."

" *Nous entretenons une correspondance fraternelle, et nous échangeons nos Grands Représentants avec la plus grande partie de toutes les Grandes*

*Loges régulières de francs-maçons du monde entier.*" (*a*) (Grand Master's address, p. 49.)

Voilà un aveu qui est bon à noter.

Afin d'en mieux faire comprendre l'importance, donnons de suite la liste complète de ces Grandes Loges régulières de francs-maçons, avec lesquelles notre Maçonnerie anglo-canadienne entretient des rapports d'amitié si intime.

Je prends cette pièce textuellement dans l'annuaire maçonnique pour 1881.

*Grandes Loges de francs-maçons en correspondance régulière avec la Grande Loge de Québec et qui échangent avec elles leurs Grands Représentants.*

| GRANDES LOGES. | GRANDES LOGES. |
|---|---|
| 1 Alabama. | 30 Michigan. |
| 2 Arkansas. | 31 Minnesota. |
| 3 *Argentine Republic.* | 32 Missouri. |
| 4 *Belgium.* | 33 Mississipi. |
| 5 *Brazil.* | 34 Montana. |

(*a*) "The Grand Lodge of Quebec has been duly recognized by, and has happily established fraternal correspondance and interchanged Grand Representatives with the greater part of all the regular Grand Lodges of Freemasons throughout the world."

GRANDES LOGES.

6 British Columbia.
7 California.
8 Canada (Ontario.)
9 Columbia (District.)
10 Colorado.
11 Connecticut.
12 Dakota.
13 Delaware.
14 Florida.
15 Georgia.
16 *Hungary.*
17 Idaho.
18 Illinois.
19 Indiana.
20 Indian Territory.
21 Iowa.
22 *Ireland.*
23 Kansas.
24 Kentucky.
25 Louisiana.
26 Manitoba.
27 Maine.
28 Maryland.
29 Massachussetts.

GRANDES LOGES.

35 Nebraska.
36 Nevada.
37 New-Brunswick.
38 New Hampshire.
39 New Jersey.
40 New Mexico.
41 New York.
42 Nova Scotia.
43 North-Carolina.
44 Ohio.
45 Oregon.
46 Pensylvania.
47 *Portugal.*
48 Prince Edward Isl.
49 Rhode Island.
50 South Carolina.
51 *Spain.*
52 Texas.
53 Tennessee.
54 Utah.
55 Vermont.
56 Virginia.
57 Washington.
58 West-Virginia.

*Grands Représentants des Grandes Loges étrangères près de la Grande Loge de Québec.*

Belgium..... B. C. G. Reid, Sherbrooke, Québec.
Hungary..... B. Jules Kleinrath.
Rev. B. R. W. Norman, Montréal.
Ireland..... B. G. Hill Major, Dublin.
Rev. B. John Scrimger, Montréal.
Peru..... B. Ricardo H. Hartley, Lima, (Peru.)
Rev. B. H. W. Nye, Bedford, Québec.
Portugal..... B. Boisseau, Montréal.
Spain..... B. A. G. Adams, Montréal.
(Annuaire maçonnique de Québec, 1883.)

*

Voilà donc notre Maçonnerie canadienne en union intime non seulement avec les Grandes Loges du Dominion et des Etats-Unis, mais encore avec la maçonnerie étrangère *d'Irlande, de Belgique, de Hongrie, du Portugal, de l'Espagne, du Brésil, et de la République Argentine.*

Elle correspond avec ces Grandes Loges du continent.

Elle échange avec elles ses Grands Représentants. Or, d'après les idées maçonniques, ces relations extérieures témoignent d'une communion parfaite d'idées, de principes, de doctrine et de but.

Notre Maçonnerie anglo-canadienne donne donc au moins un appui moral à ces loges du continent et devient ainsi complice de tous les attentats de ces maçons étrangers contre l'Eglise catholique et la société chrétienne.

---

## CHAPITRE VI.

### LA MAÇONNERIE PROSPÈRE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Jusqu'ici les maçons du Haut Canada avaient tenu en médiocre estime les Canadiens de la province de Québec.

On regardait généralement cette terre de Québec comme peu propre à porter des fruits maçonniques, disait le F.*. Walker dans son rapport à la Grande Loge en 1881. (*a*)

On avait mal jugé, parait-il, notre province canadienne, car la voilà qui entre résolument dans le mouvement maçonnique. Bien plus, du premier

*a* Voir Ann. Maç. de 1881 p. XXXVII.

bond, elle *dépasse la moyenne annuelle des maçons reçus dans toutes les autres loges du Dominion.*

C'est le F.*. Walker qui l'affirme.

" Les chiffres suivants, dit-il, montreront que sur 44 Grandes Loges qui ont envoyé le chiffre de leurs membres et de leurs initiés, 12 seulement ont pour l'année une moyenne d'initiation supérieure à celle de la Grande Loge de Québec. Quant aux autres Grandes Loges du Dominion, *c'est nous qui tenons la tête de la liste.*"

Voici les chiffres :

*Moyenne d'Initiation pour l'année* 1880.

| | | |
|---|---|---|
| Québec..... | 6.32 | par cent. |
| Canada (Ontario) ..... | 6.03 | " |
| Nova Scotia..... | 5.71 | " |
| Prince Edward Island..... | 3.58 | " |
| New-Brunswick..... | 6.01 | " |

(Rapport du fr. Walker, 1881, page XXXVII.)

*

La Maçonnerie canadienne se montre fort satisfaite du présent et très confiante dans l'avenir.

C'est ce qui ressort du rapport officiel présenté à la Grande Loge de Québec, en 1883, par le comité

chargé d'étudier " *La situation de la Maçonnerie*" dans la Province de Québec.

J'extrais ce rapport de l'Annuaire Maçonnique publié par la Grande Loge en 1883.

*

*Rapport du Comité sur la situation de la Maçonnerie.* (*a*)

" Votre comité, après avoir examiné les rapports présentés par les Députés Grands Maîtres de Districts, demande permission de vous soumettre le résumé suivant : "

*District de Québec et Trois-Rivières.*

" Votre comité remarque que le nombre des loges de ce district n'a pas augmenté durant les 16 derniers mois. Il n'en faut pas conclure que la maçonnerie tombe en ruine dans les bonnes vieilles villes de Québec et de Trois-Rivières. Le petit nombre de loges n'est pas un criterium de la vraie situation de notre fraternité dans la société. Tant que ces loges, quoique peu nombreuses, travaillent en harmonie et

(*a*) Ann. Maç. 1883 p. 66.

avec un bon matériel, la Maçonnerie maintenant comme jadis survivra à ses ennemis et aux attaques dirigées contre elle. "

" Nous connaissons les influences spéciales contre lesquelles notre fraternité doit lutter dans ce district. *Mais l'expérience prouve que ces influences hostiles à notre Ordre, deviennent moins puissantes à mesure que nous avançons, et que les préjugés disparaissent devant l'instruction.*"

" Votre comité a le plaisir de vous apprendre que les loges de ce district sont dans une condition vraiment prospère, et continuent de travailler avec harmonie."

*District de Montréal.*

" Le F. Walker a présenté un rapport court mais très satisfaisant de l'état des loges placées sous sa juridiction. Nous ne doutons pas que la prospérité et l'heureuse harmonie des 23 loges de ce district, ne soient dues à l'habileté avec laquelle il les dirige. "

Les autres districts de Bedford, St-Francois et Ottawa donnent des rapports aussi satisfaisants.

*

Les maçons canadiens ont dans notre province de Québec cinq districts ou évêchés maçonniques :

Québec, Trois-Rivières, Montréal, St. François, Bedford et Ottawa.

Ils ont ouvert depuis 1869, 68 loges dans la province. Plusieurs de ces loges trop faibles pour se souvenir, se sont amalgamées ensemble.

Il y a aujourd'hui (1883) 59 loges en opération dépendant de la Gde loge de Québec.

Ajoutez les trois loges anglaises de Montréal, St. Paul, St. Georges et St. Laurent, encore sous la juridiction directe de Londres, nous avons un total de 62 loges actives dans la province de Québec en 1883.

*

Dans le Bas-Canada, il n'y a qu'une loge *exclusivement française.* C'est la loge des Cœurs-Unis à Montréal, fondée en 1871 par des réfugiés politiques et autres ; elle travaille d'après le rite français reconnu pour la Gde Loge de Québec.

Voici d'après les annuaires maçonniques des dernières années le bilan de cette loge.

*

*Loge des Cœurs-Unis.*

1878.

| Initiés | Suspendus | Membres Actifs |
|---|---|---|
| 11 | 6 | 54 total 60 |

1879

| Initiés | Suspendus | Membres Actifs |
|---|---|---|
| 1 | 8 | 42 total 50 |

1881

| Initiés | Suspendus | Membres Actifs |
|---|---|---|
| 4 | 0 | 35 |

1882

| Initiés | Suspendus | Membres Actifs |
|---|---|---|
| 3 | 0 | 35 |

1883

| Initiés | Suspendus | Membres Actifs |
|---|---|---|
| 13 | 13 | 48 total 61 |

L'année 1884 s'annonce bonne pour les Cœurs-Unis. Le 9 mai 1884, ils ont reçu en loge 7 canadiens-français. Il y a progrès.

*

Les Canadiens catholiques, sont disséminés, en plus ou moins grand nombre, dans les loges anglaises et écossaises de la province. Il est impossible de connaître exactement leur nombre, car, on le sait les Canadiens Maçons font tout en leur pouvoir pour cacher leur titre aux yeux des profanes.

C'est un hommage foreé qu'ils rendent à l'opinion catholique dans notre province, en même temps qu'un aveu éclatant du peu d'honorabilité de leur conduite.

Si la Franc-Maçonnerie est une société honnête, pourquoi ont-ils honte de lui appartenir ?

Si elle est mauvaise, pourquoi, eux catholiques, vont-ils prostituer en loges leur honneur et leur religion ?

*

Qu'il y ait plusieurs centaines de catholiques dans les loges de la province de Québec, c'est un fait indubitable, nous le prouverons plus loin.

Donnons maintenant d'après l'annuaire maçonnique de 1883, la liste complète des loges dépendant de la Gde Loge de Québec.

J'indiquerai par une croix (†) les loges où, d'après ces mêmes annuaires, ou des documents maçonniques incontestables, sont entrés certainement des catholiques canadiens.

*

Loges maçonniques dépendant de la Gde Loge de Québec en 1883.

| *No* | *Names* | *Location* | *Members.* |
|---|---|---|---|
| 1 | Antiquity..... | Montreal ..... | 61 |
| † 2 | Albion..... | Quebec ..... | 47 |

| *No* | *Names* | *Location* | *Members* |
|---|---|---|---|
| † 3 | St. John. | Quebec | 40 |
| † 4 | Dorchester | St John's | 41 |
| 5 | Golden Rule | Stanstead | 133 |
| 6 | St. Andrew | Quebec | 76 |
| † 7 | Elgin | Montreal | 51 |
| | Prevost (late No 7) | Dunham | 39 |
| 8 | Prevost | Dunham | 43 |
| † 9 | Nelson | St. Armand Station | 43 |
| †10 | St. George | Montreal | 36 |
| 11 | St. George | " | 70 |
| †12 | Zetland | " | 57 |
| 15 | St. Francis | Richmond | 63 |
| †16 | Victoria | Sherbrooke | 114 |
| 18 | Shefford | Waterloo | 79 |
| 19 | Cambridge | Cambridge | 54 |
| †20 | Montreal Kilwinning | Montreal | 106 |
| 21 | Iamaska | Granby | 29 |
| †24 | Browne | West Farnham | 17 |
| 25 | Royal-Albert | Montreal | 91 |
| 26 | Victoria | " | 38 |
| †27 | St. John | Masonville | 43 |
| †28 | Tuscan | Levis | 42 |
| †29 | Royal Canadian | Smetsbury | 34 |
| 30 | Ascot | Lemoxville | 51 |
| 31 | Ashlar | Coaticooke | 40 |
| 32 | Mount Royal | Montreal | 77 |

| *No* | *Names* | *Location* | *Members* |
|---|---|---|---|
| 33 | Frelighsbury | Frelighsbury | 20 |
| 34 | Doric | Danville | 65 |
| 35 | Brome Lake | Knowlton | 37 |
| †36 | Châteauguay | Huntington | 17 |
| †37 | Corner Stone | Cowansville | 29 |
| †38 | Mount Moriah | Montréal | 44 |
| 39 | Sutton | Sutton Flatts | 42 |
| 40 | Pontiac | Shawville | 40 |
| †41 | Eddy | Hull | 50 |
| †44 | St. Charles | Montréal | 34 |
| †45 | Cœurs-Unis | " | 48 |
| 46 | Excelsior | Acton | 33 |
| 47 | Graham | Bolton centre | 37 |
| 48 | Mount Oxford | Georgeville | 60 |
| †49 | Shawenegan | Three-Rivers | 43 |
| 50 | Olive Branch | West Shefford | 14 |
| 52 | Prince Consort | Montréal | 56 |
| †53 | St Andrew | " | 53 |
| †54 | Ionic | " | 67 |
| 55 | Lake Magog | Magog | 32 |
| †57 | Hochelaga | Montréal | 40 |
| 58 | Montarville | Longueuil | 34 |
| †59 | Bedford | Bedford | 55 |
| †60 | Richelieu | Sorel | 22 |
| †62 | Corinthian | Montréal | 42 |
| †63 | Prince of Wales | " | 34 |

| *No* | *Names* | *Location* | *Members* |
|---|---|---|---|
| †64 | King Solomon | Montréal | 43 |
| †65 | Argyle | " | 47 |
| †67 | Argenteuil | Lachute | 34 |
| 66 | Friendship | Cookshire | 39 |
| 68 | Good Samaritan | New-Carlisle | 14 |

Initiations rapportées pour l'année 1884,—228.
Membres actifs 2840.

*

Dégageons quelques chiffres :

Québec possédait en 1883, 3 loges actives avec 163 membres.

Trois-Rivières, une loge, 43 membres actifs.

Montréal 19 loges dépendant de Québec, avec 1071 membres actifs.

Ajoutons les 3 loges anglaises du régistre de Londres, avec leurs 250 membres actifs, nous avons ainsi à Montréal un total de 22 loges actives et 1321 maçons.

Donc, dans les trois villes du Bas-Canada, 1527 maçons actifs, c'est-à-dire plus de la moitié du nombre total de la province qui est de 2840.

---

## CHAPITRE VII.

2840 maçons actifs dépendant de la Grande Loge de Québec en 1883.

250 membres anglais dans les trois loges de Montréal qui restent encore soumises à la Grande Loge de Londres.

Donc, plus de 3000 hommes qui ont prêté serment de fidélité aux loges !

Certes, ces chiffres sont réjouissants pour la maçonnerie canadienne, surtout si nous réfléchissons aux obstacles qu'elle doit vaincre dans le Bas-Canada. Mais ils sont alarmants pour l'Eglise et notre société chrétienne si l'on songe :

I

Que bon nombre de ces maçons appartiennent à l'Eglise catholique, et qu'ils ont dû, pour entrer aux loges, *braver l'excommunication* des papes et se séparer de la communion des fidèles.

II

Que plusieurs d'entr'eux occupent des positions influentes dans la société civile.

III

Que, grâce à leur propagande habile, active,

persévérante, le nombre des maçons augmente chaque année d'une manière remarquable dans notre province de Québec.

Les lecteurs ont le droit de demander sur quoi s'appuient de pareils avancés.

Voici la réponse.

*

PREMIÈRE AFFIRMATION.

1o. "Bon nombre de maçons appartiennent à l'Eglise catholique."

*Première Preuve.*

Les trois loges du rite anglais de Montréal, St. Paul, St. Georges et St. Laurent, sont, on le sait, en guerre ouverte avec les maçons dépendant de la Grande Loge de Québec. Or, le 24 juillet 1883, le *Sun* de New York publiait une correspondance fort acerbe d'un maçon du rite anglais, et cet homme accusait la Grande Loge de Québec d'être composée *d'infidèles, de presque tous les aubergistes qui parlent l'anglais et de nombre de canadiens français.*

Le Rev. J. D. Borthwick, chapelain de la Loge d'Hochelaga, piqué dans son honneur de maçon, répondit dans *le Star* du 26 juillet 1883, par la lettre suivante.

*

*Lettre du Rév. J. D. Borthwick.*

A l'Editeur du *Star*.

MOMSIEUR,

" Dans le *New York Sun*, du 24 juillet, a paru " une communication malveillante, contre la " Grande Loge de Québec, sa composition et le " caractère de ses membres. Je ne m'occuperai " pas des vues historiques de l'écrivain, qui évi- " demment habite Montréal et semble souffrir " d'une sévère attaque de *Spleen*. Mais je désire " protester contre ses audacieuses remarques " que " les loges anglaises ici comptent dans leur sein " beaucoup de nos citoyens les plus distingués " dans l'Eglise, la loi, la médecine, le commerce, " tandis que la Grande Loge de Québec, ne ren- " ferme, contrairement aux premiers principes de " la Maçonnerie *que des infidèles, presque tous les* " *aubergistes qui parlent anglais et nombre de ca-* " *nadiens français*. Examinons avec soin les " assertions audacieuses et fausses de ce bilieux " correspondant du *Sun*."

" Il nomme d'abord l'Eglise, et je suis moi-même " un membre de cette Eglise. Or je trouve dans " l'Annuaire de la Grande Loge de Québec, comme " remplissant actuellement ou ayant rempli, en " Loge, la charge de Grands Chapelains les noms

" du Révérend Docteur Reed de Sherbrooke, Ré-
" vérend M. M. Fothergill, de Québec, Révérend
" H. W. Nye, de Bedford, le Professeur J. Scrim-
" ger, de Montréal, le Vénérable Archidiacre
" Evans et le Révd Jas. Dixon aussi de Montréal."

" Je pourrais encore mentionner les noms de
" plusieurs autres éminents ministres protestants
" de diverses dénominations, associés aux loges et
" satisfaits de rester avec ces maçons de Québec
" qui, au dire du correspondant du *Sun*, ne sont
" qu'un ramassis d'infidèles, de buveurs de whiskey,
" d'hommes assemblés contre la loi et sans autori-
" sation aucune ; mais en revanche, je ne connais
" pas un seul *Clergyman* qui appartienne aux trois
" loges du régistre anglais." (*a*)

" Le correspondant parle ensuite de la profession
" légale."

" Là encore, il se trompe grossièrement.

" Nos frères de la profession légale sont les plus
" éminents " Conseils de la Reine " à Montréal, à
" Québec et ailleurs. Qu'on ose le nier.

" Beaucoup de nos avocats les plus distingués,
" appartiennent aussi à la Grande Loge de Québec.
" Leurs noms vivront dans le souvenir de notre
" pays, quand celui de ce correspondant du *Sun*

---

(*a*) Les trois Loges dépendant de Londres.

" sera depuis longtemps enseveli dans l'oubli, comme
" il mérite. La difficulté est de choisir ; aussi je ren-
" voie les lecteurs du *Sun* et autres aux rapports
" annuels de la Grande Loge de Québec." (*a*)

" Je puis dire de la profession médicale ce que je
" viens de dire de la profession légale."

" Quelques-uns des docteurs les plus estimés de la
" Province sont affiliés aux loges de Québec, comme
" aussi dans le commerce, plus encore que dans les
" autres branches, un très grand nombre de nos
" meilleurs citoyens sont membres de cette dite Loge
" de Québec."

" Plusieurs citoyens habiles, influents, bien posés
" dans la société, appartiennent, je l'avoue, aux loges
" du régistre anglais. Mais pourquoi être anti-ma-
" çonnique et anti-chrétien au point de faire des
" assertions si audacieuses quand ces trois loges
" Anglaises ne comptent que 250 membres, tandis
" que la Grande Loge de Québec en a près de 3000
" sous sa juridiction ? "

" L'assertion qui regarde les aubergistes est égale-
" ment fausse."

" Les principaux hôteliers de Montréal appar-
" tiennent, il est vrai, à nos loges, et il est possible

(*a*) Le Rév. ministre sait pourtant bien que l'Annuaire Maçonnique *ne publie pas* la liste des maçons.

Il eût mieux fait de nous donner des noms.

" qu'il y en ait d'autres encore ; mais dire que tous
" les aubergistes parlant anglais sont maçons, c'est
" une plaisanterie qui ne mérite pas de réponse."

" Quant à ce qui regarde " le nombre de cana-
" diens-français," je souhaiterais seulement de voir
" un millier de bons citoyens français dans la
" Grande Loge de Québec, et le jour viendra où des
" milliers de nos concitoyens canadiens-français,
" instruits, intelligents, progressistes, solliciteront la
" protection de cette Grande Loge de Québec." (*a*)

" Les difficultés présentes s 'aplaniront avec le
" temps. Quand la Grande Loge d'Angleterre elle-
" même fut formée, elle eût à combattre la Grande
" Loge d'York, la mère de toutes les autres ; pour-
" tant, après bien des années, elles se réunirent et
" devinrent florissantes. Il en sera ainsi de notre
" Grande Loge et des trois loges du régistre anglais.
" Le jour viendra où toute animosité, toute froideur
" et toute amertume cessera, et alors, selon la loi
" fondamentale de la Maçonnerie, toutes les loges,
" établies dans les limites de la juridiction d'une
" Grande Loge, se soumettront à cette Grande Loge

(*a*) " As regards the number of French, I only wish I could see one thousand good french citizens all in the Grand Loge of Quebec, and the day will come when thousands of our educated, advanced and thinking French copatriots will embrace the protection of the Grand Lodge of Quebec."

" et nous verrons tous les frères de la province sous
" le même sceau maçonnique."

(*a*) "*En attendant, cultivons l'amitié frater-*
" *nelle, le fondement et la clef de voûte, le ciment*
" *et la gloire de cette ancienne fraternité*, évitant la
" discussion acerbe et la querelle, la calomnie et les
" paroles de médisance, ne permettant pas qu'on
" déchire des frères honnêtes et défendant leur
" caractère."

" Dans cet esprit, j'écris : " So mote it be."

" J. Douglas Borthwick,
" Chaplain, Hochelaga Lodge, No. 57."

*

Le correspondant du *New York Sun* avait affirmé qu'il y avait dans les loges dépendant de Québec "*nombre de canadiens français.*"

Le Révd M. Borthwick ne nie pas cette asser-

---

(*a*) Ces paroles sont tirées mot à mot du Rituel de Carlile, le livre officiel des réceptions maçonniques pour les loges anglaises.

C'est la conclusion des avis que le Vénérable donne au nouveau maçon à la fin de l'initiation au premier degré. (Voir Carlile's Manual—Initiation, page 38.)

Le Révd confirme ainsi par cette citation le *caractère officiel* du Manuel de Carlile.

tion. Si, en réalité, comme on le prétend en certains quartiers, il n'y a *que quelques canadiens catholiques* dans les loges, qu'y avait-il de plus facile pour le Révd ministre que de confondre son adversaire en lui disant :

"Vous prétendez que, dans les loges, il y a *nombre de canadiens français*, vous vous trompez, ils ne sont que 6 ou une douzaine tout au plus. Sur les 2768 maçons de la province de Québec. *C'est un chiffre infinitésimal.*"

Le Révd ministre ne parle pas ainsi. Il semble même admettre implicitement l'accusation portée par l'adversaire, et s'en faire gloire. *Les Canadiens ne sont pas encore un millier en loges*, voilà ce que laisse entendre le F.*. Borthwick, mais il espère bien avant longtemps voir plusieurs milliers de Canadiens-français, instruits, intelligents, progressistes, solliciter la protection de la Grande Loge de Québec.

*

DEUXIÈME PREUVE.

*Les aveux "du Herald" de Montreal.*

Au mois de janvier 1884, il était déjà question d'une Encyclique que le Pape devait lancer contre

la Maçonnerie. Les journaux protestants prétendaient que le Pape songeait à faire une exception en faveur de la Maçonnerie anglo-américaine, Le *Herald* de Montréal dans son éditorial du 19 janvier, commentait ces rumeurs, puis il ajoutait : " Si le Pape enlève l'excommunication qui pèse " sur les loges anglo-américaines, il fera certes " plaisir à un grand nombre d'irlandais, *mais sur-* " *tout il sera agréable à beaucoup de canadiens-* " *français qui appartiennent maintenant aux loges,* " *et à un grand nombre d'autres qui joindraient la* " *Maçonnerie, si l'Eglise le permettait.*" (Herald 19 janv. 1884.)

*

*Troisième Preuve.*

LES AVEUX DE " LA MINERVE. "

Dans la première édition de " la Franc-Maçonnerie " Jean d'Erbrée avait affirmé que, sans craindre d'être taxé d'exagération, il portait à 500 au moins le nombre des canadiens catholiques enrôlés dans les loges.

Or *La Minerve* disait dans son numéro du 19 mai 1884 :

" On sait qu'on a dressé un relevé dans la province des catholiques qui sont francs-maçons. A

quel résultat est-on arrivé ? Si nous sommes bien renseignés (*a*) on a constaté qu'il y a *trois cents catholiques francs-maçons* sur une population catholique totale de 1,170,718."

*Trois cents catholiques francs-maçons connus nommément dans la province de Québec*, or tout homme sensé admettra bien qu'une société qui a le plus grand intérêt à couvrir ses membres de l'ombre des loges ait réussi à en dérober au moins 200 à l'œil inquisiteur de l'autorité ecclésiastique. Cela nous donnerait donc en définitif 500 *maçons catholiques dans la province de Québec.*

*La Minerve* et Jean d'Erbrée sont d'accord.

*

DEUXIEME AFFIRMATION.

" Plusieurs maçons catholiques occupent des positions influentes dans la société."

La Maçonnerie ne ferme pas ses loges, il est vrai, aux ignorants et aux imbéciles qui ont des écus... ils font nombre et grossissent la caisse. " (*b*) Mais elle recherche surtout des membres qui, par

(*a*) *La Minerve* est bien renseignée. Son autorité, par la haute position qu'elle occupe, n'a pas pu être trompée sur le nombre des francs-maçons catholiques.

(*b*) Wheishaupt. Instr. du cher. Ecossais.

leur éducation et leur position sociale, peuvent plus efficacement l'aider à atteindre son but final. C'est à ces hommes instruits, actifs, ambitieuux, qu'elle s'adresse de préférence. Elle leur promet le secours des frères pour arriver plus sûrement et plus vite à leurs fins particnlières et ainsi, elle les attire aux loges par l'appat du gain ou la perspective des honneurs et des emplois publics.

*

Voici en effet, les qualités que la Maçonnerie exige de ses candidats :

1o. Etre né libre et avoir 21 ans révolus.
2o. Au temps où l'on se présente aux loges être maître de ses actions et jouir *d'une honnête aisance* (to be in reputable circumtances.)
3o. Enfin que le candidat "*ait du goût pour les sciences et les arts libéraux et même qu'il ait fait quelques progrès dans l'une ou l'autre de ces études.*" (*a*)

Ces conditions, on le voit, ne sont pas à la portée de tout le monde. Voilà pourquoi ici, comme en

(*a*) Constitution de la Grande Loge de Québec, Ann. de 1881, IIème Partie.

Europe, la Maçonnerie trouve dans les hommes voués à la politique et aux professions libérales, l'appoint le plus sérieux pour propager ses doctrines et réaliser ses desseins.

Donc, en tenant compte des règles de la prudence et de la charité chrétienne, j'affirme, sans donner des noms pour le moment, mais d'après des documents maçonniques et des témoignages irrécusables, que depuis trente ans il y a eu et il a encore dans les loges des sociétés secrètes : des canadiens catholiques appartenant au gouvernement, à la députation politique, à la magistrature, au barreau, à la médecine, aux administrations publiques, au journalisme et au haut commerce.

Je n'ai jamais dit qu'ils aient été nombreux en loges dans le passé, ni qu'ils le soient actuellement, et je m'en réjouis ; mais, on le sait, un nombre même limité de maçons, peut avoir une influence considérable sur les idées du pays et la direction des affaires publiques, surtout si l'on réfléchit qu'ils ont pour les appuyer le concours actif et constant de 26,184 maçons anglais répandus dans tout le Dominion.

Voilà tout ce que je puis dire pour le présent. Si l'on veut des preuves et des noms, je les tiens à la disposition de l'autorité compétente.

*

*Troisième affirmation.*

"Grâce à la propagande maçonnique, le nombre des maçons augmente dans la province de Québec."

Voici la preuve :

En 1881, la Maçonnerie de Québec
recevait dans ses loges..... 148 profanes.
En 1882, elle en initiait..... 281
Augmentation en un an... 133
En 1881, la Maçonnerie de Québec
comptait.....2573 m. actifs.
En 1882, elle en avait.....2768
En 1883, elle en a.....2840
Augmentation en 2 ans... 267 (*a*)

*

Ajoutez à ces maçons dépendant de la Grande Loge de Québec, les membres des trois loges anglaises qui ne reconnaissent pas sa juridiction, et qui comptent plus de 250 membres, vous aurez un total de

3070 MAÇONS ACTIFS

travaillant actuellement dans notre province.

(*a*) Ann. Maç., de Québec, 1881 p. 166, 1882 p. 24, 1883 p. 86.

C'est on le voit une armée avec laquelle l'Eglise catholique et la société civile ne doivent compter.

*

Ce chiffre de 3070 maçons, tout élevé qu'il paraisse pour une population de 1,359,027 est loin cependant de représenter le nombre total des membres soumis à la juridiction de la Grande Loge de Québec aussi bien qu'à celle de Londres.

Il n'indique en effet, que les *membres actifs* de l'Ordre, or le mombre de *maçons non actifs* mais dépendant toujours des loges est de beaucoup plus considérable encore.

Ce point est important, mettons le bien en lumière.

---

## CHAPITRE VIII.

### MAÇONS ACTIFS ET NON ACTIFS OU RETIRÉS.

Nombre de maçons cessent après un certain temps, pour une raison ou une autre, de fréquenter la loge à laquelle ils étaient affiliés. L'on porte alors leurs noms sur la liste des membres *non actifs* ou retirés (withdrawn,) c'est-à-dire qui ne

prennent plus une part active aux travaux de la loge.

Mais ces membres sont toujours considérés comme maçons et par conséquent restent soumis à la juridiction de la Grande Loge, lors même qu'ils n'auraient plus l'intention de redevenir jamais membres actifs de l'ordre.

La preuve en est que la Grande Loge a des réglements spéciaux pour cette classe de maçons.

Voici en effet ce qu'on trouve dans la constitution de la Grande Loge de Québec. (IIe p. art. visiteurs.) (*a*)

" Tout maçon en règle et ayant payé sa contribution peut s'il le veut, se retirer de la loge en donnant avis de son intention à une assemblée régulière. Il aura droit alors à un certificat constatant sa retraite." (*a*)

" Les frères de cette province qui ne sont plus affiliés à une loge, n'auront le droit de visiter les ateliers dans l'endroit où ils résident, *qu'une fois seulement*, tant qu'ils ne travaillent plus activement avec la société:"

Ces articles sont reproduits textuellement de la constitution de la Grande Loge anglaise, qui de

---

(*a*) Ann., maç. 1881, p. 140.
(*a*) Ann., maç. 1881, p. 141.

plus, donne aux membres retirés la liberté de visiter les loges le jour de St. Jean l'Evangéliste, la grande fête de la Maçonnerie.

Ce jour-là tous les maçons actifs ou non actifs sont invités à venir fraterniser ensemble au sein des loges. Leur mère commune les reçoit alors à bras ouverts. (Const. Angl. art. XXIV.)

Remarquons encore qu'en dehors de la localité où ils résident, les membres non actifs, peuvent visiter les loges aussi souvent qu'ils le désirent.

Les membres non actifs sont donc toujours maçons, puisque la société légifère pour eux.

Ils sont donc toujours soumis aux obligations de la Maçonnerie, puisqu'ils jouissent aussi de ses priviléges.

Par conséquent ils doivent, en vertu des serments qu'ils ont prêtés en loge, garder inviolables les secrets et les instructions qu'ils ont reçus, (*a*) être prêts à obéir aux ordres et appels réguliers de leurs supérieurs, remplir leurs promesses maçonniques vis-à-vis des frères, propager la doctrine, les principes et les maximes de l'ordre, prêter en un mot à la société dont ils sont toujours membres, un concours efficace pour les desseins qu'elle poursuit.

---

(*a*) Voilà pourquoi il est si difficile de faire parler des secrets de la Maçonnerie les Maçons retirés.

Or le nombre de ces maçons non actifs ou retirés, dépasse de beaucoup celui des membres qui travaillent actuellement dans les loges.

" Le F. Rebold calcule qu'en France, il n'ya pas plus qu'un membre actif sur 16 admis dans le corps de la franc-maçonnerie." (Gautrelet, p. 613.)

La proportion n'est peut-être pas aussi forte et Canada. Mais nous serons certainement plutô au-dessous qu'au-dessus de la vérité, en affirmant que pour chaque membre actif des loges en Canada, on peut au moins compter *cinq membres non actifs*, mais toujours maçons et soumis à la direction de l'ordre.

D'après cette proportion, si nous voulons avoir une idée exacte des hommes enrôlés, dans notre Province de Québec, sous le drapeau de la Maçonnerie, nous devons multiplier par cinq le chiffre actuel des membres actifs. 3,000, ce qui nous donnera un total de 15,000 maçons sur une population totale de 1,359,027.

Dans tout le Dominion la Maçonnerie avait en 1882,—26,184 maçons actifs. Avec les membres non actifs nous arrivons au chiffre de 130,920 maçons, sans parler des affiliés aux autres sociétés secrètes.

# CHAPITRE IX.

## LA MAÇONNERIE ROUGE OU CHAPITRALE.

### *Les Ordres alliés*

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que de la Maçonnerie bleue ou symbolique, par ce que tout le venin de la secte s'y trouve déposé *dans la négation de la Religion révélée*, et ensuite parce que les canadiens ne sont guère au-delà du degré de maître maçon.

*

La Maçonnerie rouge ou chapitrale comprend les degrés de *Past Master*, *Mark Master*, *Most Excellent Master*, et enfin *l'Arche Royale.*

Cette Maçonnerie rouge ne fait que développer les enseignements des trois premiers grades, sans rien ajouter de nouveau. C'est un ensemble bizarre de cérémonies mystiques, destinées, semble-t-il à satisfaire la vanité des candidats, sans toutefois leur révéler aucun secret.

On peut voir dans le Manuel de Carlile le détail de ces pompeuses niaiseries.

Le rôle sérieux de la Maçonnerie rouge, c'est de contrôler la Maçonnerie bleue. C'est du sein du chapitre que sont tirés les officiers des loges inférieures.

*

La Maçonnerie chapitrale a été organisé dans notre province de Québec en 1876.

Elle comptait en 1883, 10 Chapitres.

| No. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Golden Rule (Sherbrooke) | 80 m | dont | 2 | canad. fr. |
| 2 | Stadacona (Québec) | 38 | " | 1 | " |
| 3 | Prevost (Dunham) | 38 | " | 3 | " |
| 4 | Dorchester (Waterloo) | 25 | " | 2 | " |
| 5 | Carnavon (Montréal) | 48 | " | 1 | " |
| 6 | Mt. Horel " | 52 | " | 4 | " |
| 7 | Montréal (Chapter) | 35 | | | |
| 8 | Royal Albert (Montréal) | 62 | | | |
| 9 | St. Charles " | 27 | | | |
| 10 | Bedford (Bedford) | 25 | " | 3 | " |

(Proceedings of the Grand Chapter, 1883 p. 22 et suiv.)

*

*Maçonnerie Templière et Ecossaise.*

Au delà de la Maçonnerie Chapitrale, il y a les

Ordres de chevalerie et le rite écossais avec ses 33 degrés.

Au témoignage du fr. Graham Grd M. de Québec *on les considère comme Ordres alliés* faisant corps avec la Maçonnerie anglaise. Aussi nombre de maçons montent-ils les degrés de cette échelle mystique, et se glorifient-ils de leurs 33 degrés écossais.

(Annuaire de Québec, 1882, p. 29.)

*

Or parmi ces degrés écossais, il en est un surtout, qui montre à découvert la haine profonde de la Maçonnerie contre la personne de Notre Seigneur.

C'est le 18ème degré du rite écossais, le 7ème et dernier du rite français. Le Rose-Croix.

Ce degré est *une négation absolue de la Divinité de N. S., et une parodie sacrilège de la Cène Eucharistique.*

Voici comment se fait la réception d'*un Rose-Croix.*

*

*La Loge du Rose-Croix.*

La loge doit être tendue de rouge, et à l'orient,

au lieu d'un trône, c'est un autel triangulaire dont une face est tournée vers l'occident.

Sur cet autel, il faut un grand tableau en transparant, représentant une croix avec une rose au milieu. Au dessus est l'inscription *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs.*

*

Le candidat écrit son nom, son adresse, les degrés de Maçonnerie qu'il a reçus, et se donne l'âge de 33 ans, l'âge du Christ.

"Son habillement est fait en forme de chasuble très courte au milieu de laquelle il doit y avoir une croix de ruban rouge; sur le tablier il y aura un grand J et un peu plus loin Jéhovah, qui veut dire la parole expirante. Au milieu du tablier sera un globe représentant le monde, le globe est entouré d'un serpent." (*a*)

Les officiers de la loge portent le même costume. Une espèce de longue robe blanche, et une chasuble, quelque chose comme les ornements du prêtre qui va dire la messe.

Après avoir répondu à quelques questions du Très Sage, le récipiendaire s'approche de l'autel :

(*a*) Tessier, Manuel de maç. p. 162,

*il met le genou droit sur l'évangile* et dans cette position répète l'obligation suivante :

*

*Serment du Rose-Croix.*

" Je promets de ne jamais révéler les secrets du Chevalier de l'Aigle, ou du Rose-Croix de St. André, à aucun chevalier maçon, grand architecte, maître maçon, compagnon ou apprenti, ni à aucun profane, sous peine d'être à jamais privée de la *vraie parole* et de rester dans l'obscurité perpétuelle."

" Qu'un ruisseau de sang et d'eau sorte sans cesse de mon corps, que mon âme soit plongée dans l'angoisse, qu'on m'abreuve de fiel et de vinaigre, que ma tête soit couronnée d'épines et que je meure sur une croix, si je trahis mon serment."

" Que le Grand Architecte de l'Univers me soit en aide ! " (*a*)

Après ce serment, on conduit le candidat à la chambre obscure. On cherche à l'effrayer par des bruits de chaînes et des apparitions de fantômes. Puis on le ramène au chapitre.

*

(*a*) Carlile, manuel, Rose-Croix de St. André, p. 300.

*La parole du Rose-Croix.*

Le Très Sage lui fait alors les questions suivantes, auxquelles le frère qui le conduit, dicte les réponses.

D. " Digne chevalier, d'où venez-vous ? "

R. " De Judée."

D. " Par où avez-vous passé ? "

R. " Par Nazareth."

D. " Qui vous a conduit ? "

R. " Raphaël."

D. " De quelle tribu êtes-vous ? "

R, " De la tribu de Juda."

D. " Rassemblez les lettres initiales de ces quatre mots, que font-elles ? "

R. " J. N. R. J."

Le Très Sage.—" C'est l'inscriprion qui est sur la croix. C'est la *parole* que votre zèle rendra invincible et qui sera transmise jusqu'à la fin des siècles."

" Venez recevoir l'honneur dû à votre mérite."

*

*Le signe. Du Rose-Croix*

*Le signe* se fait en levant les yeux au ciel, et en joignant les mains avec l'index pointé en haut, puis

en les laissant retomber ensemble sur le ventre. C'est le signe d'admiration.

Le second signe est la réponse.

Il se fait en levant la main droite et en pointant l'index vers le ciel, les autres doigts restant fermés, *pour montrer qu'il n'y a "qu'un seul Etre qui est le Souverain et la Vérité pure."* (*a*)

*

*Reniement du Christ.*

La Maçonnerie, nous l'avons vu, enseigne dans ses trois premiers grades, *une religion purement humaine..*

Elle reçoit dans ses loges le protestant et le déiste, le libre-penseur, le juif et le mahométan.

Quand donc au grade de Rose-Croix, en face d'un tableau représentant le crucifiement du Christ, on fait donner le signe du Rose-Croix, c'est-à-dire élever la main droite avec l'index pointé en haut "*pour montrer qu'il n'y a qu'un Etre qui est le Souverain et la Vérité pure,*" ne nie-t-on pas ouvertement la Divinité du Christ? Quelle autre signification peuvent attribuer à ce signe, le déiste, le

(*a*) Manuel de Carlile p. 303.

libre-penseur, le juif et le sectateur de Mahomet, qui tous ne voient en Jésus qu'un homme et non pas le Fils de Dieu ?

N'est-ce pas là encore ce qui ressort du rôle allégorique donné au candidat à ce degré de Rose-Croix ?

Il personnifie Jésus de Nazareth, comme au degré de maitre il avait représenté le personnage du Grand Maitre Hiram Abiff.

"Il a 33 ans."

"Il est né de parents nobles de la tribu de Juda."

"Il a passé par *Nazareth*."

"Conduit par *Raphaël*."

"De la tribu de *Juda*."

Rassemblez ces initiales vous avez le mot de la Croix J. N. R. S. : la *parole* est retrouvée,

,' C'est-à-dire que Celui qui se nomma Jésus, n'est plus qu'un homme comme un autre, un Juif mort sur la croix infâme."

Le reniement du Christ ; telle est dans ses hauts grades, la science maçonnique. (Claudio Janet, t. I, page 59.

*

Nous allons encore en voir une preuve plus manifeste dans le banquet qui iermine la réception du Chevalier Rose-Croix.

C'est une parodie impie et sacrilège de la dernière Cène du Sauveur.

Rappelons-nous que les acteurs de cette cérémonie sont avec descatholiques, des libres-penseurs, des déistes, des juifs et des musulmans.

*

*Banquet des Roses-Croix.*

" Une table en forme de croix est préparée. Elle est couverte d'une nappe ; il y a douze moretaux de pain (le nombre prescrit de chevaliers en loge) et un gobelet de vin."

Un papier contenant les initiales du mot sacré *Inri* est placé sur l'autel.

Chaque chevalier tient à la main une baguette blanche. Le Très Sage frappe deux fois la terre de sa baguette et déclare le chapitre ouvert.

Sept fois, il fait le tour de la salle, suivi des frères, et à chaque fois, il s'arrête devant le transparent qui représente la Croix et fait le signe du dégré (Lever la main droite en portani l'index vers le ciel, pour montrer qu'il n'y a qu'un Etre Souverain et Vérité pure) Les frères font aussi le signe,

Au dernier tour, chaque chevalier prend un

morceau de pain et le mange. Ensuite restant toujours en cercle autour de la table, chacun prend le calice, boit et passe à la ronde.

Quand le calice revient, le Très Sage le place sur l'autel et les chevaliers se donnent l'attouchement du Rose-Croix.

Alors on met dans la coupe vide, le papier sur lequel est inscrit le mot *Inri* et on le brûle.

Une dernière fois les chevaliers font le signe du Rose-Croix, puis le très sage finit la cérémonie en disant : " Consummatum est " Tout est consommé ! (Carlile Manual of Freemasonry, p. 311).

*

Il n'y a pas de doute possible sur la signification impie de ce degré.

Ou est l'homme assez naïf pour voir dans ces cérémonies un hommage rendu à la croix et à la passion de Jésus-Christ ? Qui verra dans cette cène maçonnique un souvenir pieux de la Cène Eucharistique, surtout quand on songe à la qualité des personnes qui reçoivent en dégré de Rose-Croix ?

Il y a donc là une véritable négation de la divinité de Fotre Seigneur, un reniement du Christ Fils de Dieu.

Aussi tous les blasphémateurs de J.-C. sont-ils

chers à la Maçonnerie. Quand Renan eût publié sa vie de Jésus, les loges belges offrirent une plume d'or à cet écrivain sacrilège.

(C. Janet t. I, p. 62.)

---

## CHAPITRE X.

### FRANC-MAÇONNERIE ET CHRISTIANISME, D'APRÈS LE F.·. GRAHAM GRD M. DE LA GDE LOGE DE QUÉBEC EN 1871.

Avant de terminer ce qui regarde la doctrine et les tendances de la Maçonnerie, je veux mettre sous les yeux des lecteurs un document qui prouve l'hostilité de la maçonnerie canadienne aussi bien que de la maçonnerie continentale aux enseignements de l'Eglise catholique.

Le F. Graham, voulant répondre aux accusations portées contre la Maçonnerie, disait dans son adresse de 1871 :

*

*Franc-Maçonnerie et Christianisme.*

" Des personnes amies n'appartenant pas aux

" loges, expriment parfois leurs doutes sur notre " société, parce que, prétendent-ils, *la Maçonnerie* " *ne reconnaît pas le Christiauisme.*

" Pour les éclairer sur ce point, je ferai exception à la règle du silence qui nous lie comme maçons.

" La Maçonnerie comprend au moins trois grandes divisions, savoir :

" La Maçonnerie Ancienne ou Symbolique.

" La Maçonnerie Chapitrale ou l'Arche-Royale.

" La Maçonnerie Chrétienne ou les ordres de Chevalerie templière.

" La 1ère de ces divisions, c'est-à-dire la Maçon- " nerie Ancienne et Symbolique a pour base *les* " *principes universels de la Religion Véritable, la* " *Paternité de Dieu, le Grand Architecte et le* " *Maître du ciel et de la terre, et la fraternité de* " *l'homme.*

" L'Arche Royale s'appuie *sur les mêmes prin-* " *cipes*, et les développe avec soin.

" La Maçonnerie templière est d'origine moderne. " Elle prend pour fondement les grands principes " et les faits historiques de la foi catholique. Donc, " *accuser la Maçonnerie de n'être pas chrêtienne,* " *ou même d'être anti-chrétienne, c'est faire une* " *assertion trop générale dans les termes.*" (*a*)

(*a*) Grd Master's Graham Address, Ann. de Québec, 1871, p. 39.

Ainsi, d'après le F.·. Graham, la Maçonnerie symbolique et chapitrale, *n'est pas chrétienne, elle est même anti-chrétienne.* Elle enseigne la Religion Naturelle, la croyance des fils de Noé.

Or, d'après le même F.·. Graham, ces deux divisions comprennent *la Maçonnerie proprement dite*, la Maçonnerie ancienne, libre et acceptée, telle qu'elle se pratique dans la province de Québec.

Voici en effet ce qu'il disait à la Gde Loge de Québec, en 1882.

" Un des points fondamentaux de l'Ordre (landmarks) est que " la Maçonnerie ancienne renferme seulement ce que l'on nomme la maçonnerie bleue et chapitrale."

Donc de l'aveu même du F.·. Graham, la maçonnerie est non chrétienne et même anti-chrétienne.

*

Les ordres de chevalerie templière ainsi que le rite écossais ont été, il est vrai, reconnus plus tard comme *ordres alliés.* (*a*)

Qu'est-ce que cela prouve ?

Dans la maçonnerie bleue et chapitrale, la vraie

(*a*) Graham's Address, Ann. de Québec, 1882, p. 29.

Maçonnerie Ancienne, l'on donne la religion des fils de Noé comme la seule véritable, la seule universelle, la seule qui puisse servir à l'Ordre pour atteindre son but final, et quand le maçon a franchi les sept degrés de cette Maçonnerie (car, remarquons-le, cette condition est nécessaire pour entrer dans les ordres de templiers ou le rite écossais) l'on voudrait qu'il redevînt subitement *chrétien*, fidèle adorateur du Christ !

Après avoir ignoré N. S. dans la Maçonnerie Ancienne, il le reconnaîtrait pour chef dans la maçonnerie templière.

Après avoir exalté l'efficacité de la Religion naturelle, il avouerait tout à coup son impuissance, et se rallierait à la Révélation de N. S. (*a*)

Allons donc, F.·. Graham, il y a là une contradiction absurde ou une amère ironie ; avouez plutôt avec nos adversaires que la Maçonnerie a été, est et sera toujours anti-chrétienne dans sa religion, son but et ses moyens.

---

(*a*) Nous venons de voir ce que le Rose-Croix (ordre allié 18o degré) pense de la Divinité de N. S.

# QUATRIÈME PARTIE.

## LA PROPAGANDE MAÇONNIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

## CHAPITRE I.

### L'INSTITUT CANADIEN DE MONTRÉAL.

L'on connaît l'histoire du fameux Institut Canadien de Montréal. Il a compté jusqu'à plus de 600 membres. Plusieurs de ses chefs étaient et sont encore des hommes connus par leur hostilité à l'Eglise catholique.

Or, il est démontré par un document publié dans *La Minerve*, (*a*) qu'un grand nombre de membres de l'Institut Canadien étaient affiliés aux *Odd Fellows*(*b*) qui sont eux-mêmes une fondation et une branche populaire de la Franc-Maçonnerie. Voici ce document.

(*a*) Minerve, 18 avril 1884.

(*b*) La société des Odd Fellows est d'origine anglaise et est née d'une transformation des anciens compagnonages.

*La loge des Francs-Frères.*

" L'Institut Canadien de Montréal, créé en 1844 et nourri dès son origine de l'esprit de Voltaire, était déjà en 1853, pour ne pas dire avant, dirigé en grande partie par l'influence des sociétés secrètes."

La preuve en est qu'en 1853-1854, une seule loge, désignée sous le nom de loge des Francs-Frères et soumise à la grande loge des Odd-Fellows de Montréal, contenait environ *deux cents membres du susdit Institut Canadien.* Il est à remarquer en passant que ces 200 membres comprenaient les sommités libérales rouges de l'Institut Canadien ; car, à cette époque, les conservateurs n'étaient pas admis, en pratique, à la loge des Francs-Frères."

" Les réceptions à la loge des Francs-Frères se faisaient comme chez les Francs-Maçons. On bandait les yeux du nouveau candidat pour lui faire subir les premières épreuves, puis on le conduisait par une corde au cou dans une chambre tendue de noir, où se trouvait un cercueil vide recouvert d'un drap mortuaire, avec une tête de mort pour com-

---

Ce n'est qu'une simplification populaire et moins coûteuse de la Maçonnerie... on leur applique généralement les censures qui frappent la Maçonnerie, au moins aux Etats-Unis et au Canada (Cl. Janet t. III, p. 23.)

plément. Là, en face d'une table où se trouvait une espèce de Bible, et en présence de plusieurs francs-frères, armés de poignards, après avoir enlevé le bandeau qui lui couvrait les yeux, on faisait jurer au novice franc-frère, et cela sous menace de mort, entre autres les points suivants : 1 ° de garder le secret absolu sur tout ce qu'il connaissait de la société des francs-frères ; 2 ° d'obéir aveuglément au Grand Maître de la loge et aux ordres des loges supérieures ; 3 ° d'être toujours démocrate, libéral en politique, et de combattre de toutes ses forces toute autre forme de gouvernement, spécialement la monarchie ; 4 ° enfin de propager autant qu'il serait en son pouvoir les doctrines des francs-frères."

" On est donc en droit de conclure qu'à l'époque indiquée, il y avait, à Montréal, au moins 200 canadiens-français catholiques qui s'étaient engagés au service de Satan pour combattre l'Eglise de Dieu."

" Il faut avouer que quelques-uns de ces 200 francs-frères sont revenus sincèrement à l'Eglise leur mère, en renonçant aux doctrines perverses de l'enfer ; mais la masse ne semble pas avoir modifié ses manières de penser et d'agir, sans faire mention de tous ceux qui vont encore grossir les rangs des sociétés secrètes depuis cette date." (Un ex-membre de l'Institut Canadien.)

*

Du reste, les principes mêmes, sur lesquels s'appuyait l'Institut Canadien, suffiraient pour montrer la frappante ressemblance de famille qu'il avait avec la Franc-Maçonnerie.

Comme elle, il admettait à la base de son association *la tolérance religieuse* la plus complète.

" Une Institution, ayant pour seul et unique but l'*éducation en général* et l'avancement de ceux qui en font partie, doit admettre dans son sein toutes personnes à quelqu'origines et religions qu'elles appartiennent.....

" Tant que l'Institut Canadien possédera *cette tolérance*, nous devons augurer avantageusement de son avenir ; mais du moment qu'il commencera à perdre ce principe, nous pourrons nous préparer à une chute qui sera peut-être sa mort... (annuaire de l'Institut Canadien, 1855 p. 16.")

Fidèle à ce principe maçonnique de la tolérance religieuse universelle, l'Institut laissait monter à sa tribune et des catholiques sincères, et des libéraux déclarés et des libres penseurs qui venaient lancer contre l'Eglise et ses institutions le sarcasme ou la calomnie.

C'était ainsi qu'il prétendait donner à ses membres aussi bien qu'aux nombreux commerçants et ouvriers, invités à ses conférences, le

moyen de développer leur intelligence et de promouvoir *leur éducation en général.*

*

Toujours d'après le même principe de tolérance qui donnait droits égaux à la vérité et à l'erreur, l'Institut avait dans ses salles avec la *Minerve*, *l'Avenir et le Pays*, journaux voltairiens et impies, à côté du *Pilot* et du *True Witness*, courageux défenseurs des principes catholiques, le *Semeur*, organe du ministre S. Cyr, Suisse, et le *Witness*, connu de tout temps pour sa haine rageuse contre l'Eglise catholique.

Dans sa bibliothèque, l'Institut mettait, à côté des œuvres de Bossuet, de Fénelon et de Wiseman, les ouvrages impies de Renan, de Kardec, de Pierre Leroux, d'Auguste Comte, de Saisset, de Volney, de Jules Simon, du ministre protestant Pressence, du socialiste Blanqui et du libre penseur Quinet. Auprès des ouvrages de L. Veuillot, et de H. Conscience, l'on trouvait les plus malsaines et les plus immorales productions des romanciers français : les œuvres complètes des deux Dumas, de Fred Soulié, d'Alfred de Musset, de Béranger, d'Eugène Sue, d'Edmond About, de G. Sand, de Balzac, de Murger, de Souvestre et de V. Hugo. L'on y trou-

vait même les ouvrages infâmes de l'abbé *** l'auteur de la Religieuse et du maudit. (*a*)

*

L'on voit quelle sentine pestilentielle était cette bibliothèque de l'Institut-Canadien, quel foyer de corruption intellectuelle et morale elle entretenait au milieu de notre ville, surtout pour les jeunes gens avides de romans et de lectures à sensation.

Ne dirait-on pas que la Maçonnerie, pour ruiner à Montréal l'esprit catholique, et préparer un terrain favorable aux loges, voulait employer ici les moyens que le franc-maçon Piccolo Tigre conseillait jadis aux agents de la secte en Piémont ?

" Le catholicisme, disait-il, n'a pas plus peur d'un stylet bien acéré que la monarchie : mais ces deux bases de l'ordre social *peuvent crouler sous la corruption, ne nous lassons donc jamais de corrompre... popularisons le vice dans les multitudes, qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent. Faites des cœurs vicieux et vous n'aurez plus de catholiques... C'est la corruption en grand que nous avons entreprise.*" (Papiers secrets de la Haute Vente. V. St. André, p. 634.)

(*a*) V. Catalogue de la bibl., de l'Inst. Can.

Telle était, à coup sûr, l'œuvre que l'Institut-Canadien accomplissait au milieu de nous par sa bibliothèque et ses romans immondes.

*

Il y avait là un péril imminent pour notre ville. L'autorité religieuse dénonça le danger et l'Institut tomba sous le coup des censures qui le frappèrent. Les catholiques qui, par irréflexion ou par ignorance excusable, avaient prêté leur concours à cette institution, ouvrirent alors les yeux, et se hâtèrent de quitter l'Institut.

Un certain nombre de membres, surtout parmi les meneurs, résistèrent à toutes les menaces, et du sein des loges où ils se sont réfugiés, ils continuent à propager leurs doctrines perverses et à recruter pour la Franc-Maçonnerie un nombre relativement assez considérable de disciples.

*

*L'Institut Canadien est-il ressuscité ?*

Ce fameux Institut, après avoir passé pour mort pendant quelques dix ans, cherche aujourd'hui, semble-t-il, a renouer ses tronçons et à recommencer parmi nous son œuvre anti-catholique.

Sa corporation légale a toujours continué d'exister. Elle se compose en partie de francs-maçons et de libres penseurs. Elle a réussi à faire accepter son immonde bibliothèque par le *Club Canadien* de la rue de Lagauchetière, qui compte pourtant dans son sein l'élite de notre société canadienne, et l'an dernier l'on a ré-imprimé, à l'usage du club, un catalogue de ces livres impies et de ces romans corrupteurs. Ils circulent aujourd'hui dans les familles catholiques, et sont lus avidement par nos jeunes gens et nos jeunes filles.

Il y a là, certes, un péril imminent pour la foi et les mœurs, et je crois remplir un devoir en signalant ce danger à mes compatriotes, et à ceux qui ont mission de veiller sur les intérêts de la moralité publique dans notre ville.

*

Enfin, pour achever cette œuvre de résurrection, on a repris dans la salle de *La Patrie*, le cours de ces conférences publiques où toutes les opinions ont le droit de se faire entendre. Ainsi, l'hiver dernier, des conférenciers ont pu glorifier devant un auditoire catholique les chefs les plus compromis de l'Institut Canadien, tandis que d'autres ont attaqué ouvertement les doctrines de l'Eglise, et au

nom d'une prétendue science de mauvais aloi, sont venus donner un démenti public avec récits de la Bible. (*a*)

Ce travail anti-catholique a surtout été encouragé, ou inspiré, peut-être, par un journal français de Montréal, qui par sa rédaction se trouve intimement liée à la Franc-Maçonnerie, et se fait le propagateur de ses doctrines.

Ce journal, c'est *la Patrie.*

---

## CHAPITRE II.

### L'ORGANE DE LA MAÇONNERIE CANADIENNE "LA PATRIE."

Plusieurs journaux canadiens anglais sont directement contrôlés par des écrivains francs-maçons, et leur rédaction n'est qu'une glorification des principes des loges. Un certain nombre de journaux canadiens français subissent aussi cette influence maçonnique, mais jusqu'ici, il n'y en a eu qu'un seul qui ait eu l'audace de déployer son drapeau et de se donner au public comme l'organe officiel de la doctrine des loges.

---

(*a*) Voir Conférences de MM. Buies et Métivier.—*Patrie*, déc. 1883 et mars 1884.

Ce journal maçonnique français, c'est *La Patrie.* Son rédacteur en chef, M. H. Beaugrand est, de son propre aveu, "*un frane-maçon très avancé.*"

Lorsqu'il rédigeait "*La République,*" à Fall-River, (Massachusets) M. Beaugrand, répondant à certaines accusations portées contre lui par ses adversaires, formulait en ces termes son programne religieux et politique :

*

*Programme de M. Beaugrand.*

"Nous allons faire un plaisir énorme au *Protecteur*, car nous allons lui faire l'honneur de répondre catégoriquement à ses questions de manière à ce que son digne propriétaire puisse se servir de nos réponses pour soulever contre nous les préjugés religieux de ses abonnés.

"Eh bien, cher *Protecteur*, redites-le à vos abonnés.

"1o. *Nous sommes franc-maçon et même franc-maçon très avancé.*

"2o. Nous sommes libéral très avancé.

"3o. Nous sommes l'admirateur enthousiaste des principes de la Révolution française et partisan de la déclaration des droits de l'homme.

" 4o. Nous marchons, et nous en éprouvons un immense orgueil, sous l'étendard du Progrès et de la civilisation.

" 5o. Nous sommes admirateur et partisan des principes politiques de MM. Grévy, Simon et Gambetta.

" 6o. Nous croyons et nous pratiquons *ce que bon nous semble*, parce que la constitution américaine ne connaît pas de Religion d'état

" Etes-vous contents, saints apôtres de la rédaction? Maudissez-nous sur toutes les gammes, fourbissez vos tonnerres, lancez vos excommunications..... etc., etc." (*a*)

*

Voilà, certes, qui est franc et net. Mr. Beaugrand s'est assimilé la doctrine maçonnique dans tout ce qu'elle a de plus hostile à l'Eglise catholique et à la Société chrétienne, et c'est à la propagation de ces idées qu'il consacre sa plume de journaliste.

Les catholiques de Fall-River ne goûtèrent pas, parait-il, ce programme anti-chrétien.

Au mois de Mars 1878, Mr. H. Beaugrand lais-

---

(*a*) La République : H. Beaugrand propriétaire et rédactenr en chef, Fall River, samedi 26 Janv. 1878.

sait Fall-River et "*la République*" pour aller fonder "*le Fédéral,*" à Ottawa, (4 Mai 1878.)

"*Le Fédéral*" vécut 5 mois, puis Mr. Beaugrand, se résignant à une nouvelle hégire, apparut à Montréal comme rédacteur en chef du "*Farceur*" (Journal *des Décavés.*) Enfin, en 1879, il prit la direction de "*la Patrie*" destinée à remplacer "*le National*" "comme organe du parti réformiste dans le district de Montréal.

*

Depuis lors ce journal maçonnique fait sa besogne à ciel ouvert. Il appuie la république des Gambetta et des Ferry. Il a des louanges pour ces maçons persécuteurs et des excuses pour les iniquités qu'ils commettent. S'ils ont exilé les religieux, crocheté les couvents, banni des hospices les Sœurs de charité, imposé aux enfants de la France catholique un enseignement laïque, c'est-à-dire athée, gratuit et obligatoire, c'était pour défendre leur république contre les menées réactionnaires des monarchistes.

Enfin ce journal, fidèle aux traditions de la Maçonnerie, ne cesse de déverser les flots de sa haine stupide et ignorante sur la Monarchie française et les principes qu'elle représente. Il reprend en sous-

œuvre et dans un langage d'une trivialité, souvent même d'une obscénité qui rappelle les pages du "Père Duchêne" de 1793, le vieux programme des loges: "Lilia calcate pedibus" Foulez les Lis aux pieds." (*a*)

*

Sarcasmes, railleries, plaisanteries voltairiennes, parfois même rabelaisiennes, calomnies impudentes, mensonges effrontés, tout lui est bon pour atteindre son but, et, signe des temps, ce journal, maçonnique dans sa rédaction, immoral dans ses "*chroniques*" fort libre dans ses Feuilletons, trouve cependant au Canada catholique nombre de lecteurs pour le recevoir et une clientèle suffisante pour le faire vivre et prospérer.

*

"*Ce franc-maçon très avancé*" actif, remuant, habile, est de toutes les fêtes, de toutes les réunions, de toutes les assemblées, de toutes les réceptions publiques. Il impose sa personnalité maçonnique à

---

(*a*) Depuis la 1ère édition de J. d'Erbrée, Mr. Fréchette a avoué qu'il était l'auteur de la Petite Histoire de France. Tant pis pour lui et pour sa réputation.

tous les comités qui se forment ou pour fêter des actrices, ou pour saluer un gouverneur ou pour recevoir les hôtes distingués qui nous arrivent, ou même pour diriger des œuvres que la charité catholique a fait naître et qu'elle continue à soutenir par ses aumônes. (*a*)

Et nous, catholiques, nous l'acceptons, nous le subissons avec patience, en tout et partout, comme une personnification de nos idées, de nos principes, de notre nationalité ! Nous le laissons "*poser*" comme un des champions autorisés de notre cause ! Certes ! Nos pères eussent été plus exclusifs et plus fiers.

*

"*Ce franc-maçon très avancé*" vient de recevoir du franc-maçon Jules Ferry les palmes d'officier de l'Académie française. Ce n'est certes pas le médiocre prosateur "*de la Patrie*" qu'on a voulu honorer par cette distinction. C'est donc l'homme aux idées "libérales très avancées... l'admirateur enthousiaste de MM. Grévy, Simon et Gambetta,... le partisan de la déclaration des droits de l'homme"

---

(*a*) Mr. Beaugrand est *Directeur à vie* de l'Hopital Notre-Dame de Montréal. (V. Annnaire de l'Hopital ponr 1883. Liste des Gouverneurs, p. 1.)

que l'on a tenu tout à la fois à récompenser et à encourager.

Que nos catholiques Canadiens français ouvrent enfin les yeux et comprennent !

---

## CHAPITRE III.

### PROGRAMME SECRET DES FRANCS-MAÇONS CANADIENS.

La Maçonnerie canadienne, depuis qu'elle existe dans notre province, a déjà initié des milliers d'hommes à ses mystères, et par conséquent elle leur a fait adopter ses vues religieuses et sa doctrine sociale.

Bon nombre de ces maçons, il est vrai, ont depuis brisé toute relation avec les loges. Sans trop savoir ce qu'était la Maçonnerie, par étourderie ou curiosité, ils s'étaient fait reeevoir dans l'Ordre : mais, dès qu'ils entrevirent le bout qu'il se propose, ils se hâtèrent de sortir, et depuis, ils sont redevenus bons et sincères catholiques.

Un certain nombre encore ne seront jamais pour

la société que des non-valeurs. Incapables de comprendre les doctrines philosophiques des loges et d'apercevoir les fins qu'elles poursuivent, ils ne voient dans les cérémonies d'initiation qu'une amusette, dans les réunions des frères qu'une occasion de rire et de faire bombance.

Ces personnages épais, "ces imbéciles, ces grossiers" comme les nomment dédaigneusement les hauts maçons, ne seront, sans doute, jamais fort dangereux pour la société. La Maçonnerie, cependant, les reçoit avec empressement, car ils lui rendent de précieux services. "A défaut d'esprit, ils ont des écus ; ils font nombre, et remplissent la caisse."

Surtout, fonction importante dans l'ordre, ils servent à masquer aux yeux des profanes les agissements des maçons actifs.

Ceux-là seuls sont dignes du titre de franc-maçon. Ambitieux, intelligents, sachant très bien ce que veut la Franc-Maçonnerie et le voulant eux-mêmes, ils mettent au service de l'Ordre leurs talents et l'influence politique ou sociale qu'il leur a procurée pour travailler plus efficacement à ses fins secrètes.

Leurs efforts commencent à obtenir des succès marqués en Canada.

Et pourtant, dans notre province de Québec, la tâche est ardue, il faut l'avouer.

Le pays est encore foncièrement catholique. La législation, au moins dans ses grandes lignes, se conforme aux principes chrétiens, et le clergé exerce une influence considérable. Les mœurs publiques contrôlées par l'enseignement de l'Eglise condamnent les doctrines et les actes qui lui sont contraires, et imposent à toutes les classes de la société le respect extérieur du culte et des croyances religieuses.

Cependant les idées maçouniques font leur chemin.

Ne pouvant arriver en ligne droite, elles se glissent obliquement, à la sourdine et pénètrent peu à peu dans toutes les classes de la société.

Le programme maçonnique n'est écrit nulle part.

On n'en parle jamais officiellement ni dans la presse, ni dans les assemblées politiques, mais ce programme existe.

Un groupe, plus considérable qu'on ne pense, d'hommes influents et habiles travaillent activement à le mettre à exécution. Ils vont lentement mais sûrement au but. La chose est évidente pour quiconque a suivi avec un peu d'attention la marche des idées et des faits, dans notre province, depuis quelques années surtout. Aussi, sans craindre d'être taxé d'exagération, je crois pouvoir résumer, dans les propositions suivantes, l'ensemble de ces opé-

rations maçonniques, depuis une dizaine d'années à peu près.

*

*Programme secret des francs-maçons Canadiens français.*

I

Les francs-maçons Canadiens français auront un soin extrême de cacher leur affiliation aux loges. Le mystère fait leur force et leur sûreté.

Pour éloigner tout soupçon, ils continueront donc de fréquenter les églises, d'aller à la messe ; même, s'il le faut pour leur influence, ils communieront à Pâques, tout excommuniés qu'ils sont.

Le franc-maçon Voltaire le faisait bien.

II

Le prosélytisme se fera parmi la jeunesse surtout, dans les conversations, les clubs, les assemblées politiques et littéraires. On avancera des propositions favorables à la doctrine des loges :

" L'Etat est entièrement indépendant de l'Eglise."

" La Religion n'a rien à faire avec la politique."

" Respectons le prêtre à l'église, recevons l'instruction qu'il donne en chaire, mais, hors de là,

réclamons en politique toute la liberté de nos actes."

" Les majorités font loi. On doit toujours obéir à leurs décisions, car toujours ce qu'elles prescrivent est juste : Vox populi, vox Dei."

" Toutes les Religions sont bonnes. Que chacun garde celle où il est né, et respecte les croyances de ses voisins."

" L'Education appartient à l'Etat."

" Il a le droit et le devoir de la surveiller, de la diriger, de l'imposer même pour le bien général.

" Il peut la rendre " gratuite, obligatoire et laïque."

Ces propositions et autres semblables, débitez-les de *vive voix*, mais ne les formulez *jamais par écrit.*

Si l'on vous attaque, expliquez, atténuez, voilez.

Si vous ne pouvez pas expliquer, niez hardiment avoir jamais rien dit de semblable.

III

Affaiblissez le plus possible l'autorité ecclésiastique en la critiquant librement.

Neutralisez-la en resserrant de plus en plus le cercle de son action, par tous les moyens en votre pouvoir.

Il faut en venir à mûrer le prêtre dans la sacristie et dans son église. Faites pénétrer cette idée parmi le peuple. A l'occasion, demandez aux tribunaux civils d'appuyer cette doctrine basée sur les vieux principes gallicans, et si favorable à la propagation des idées maçonniques.

IV

Favorisez tout ce qui s'annonce avec des principes flottants, indécis, faciles, des vues libérales, des tendances plus prononcéesdu côté des idées modernes.

Soutenez ces hommes, vantez leurs lumières, exaltez leur science. Faites à leurs œuvres un succès d'opinion publique ici et à l'étranger. S'il y a des distinctions honorifiques à obtenir, qu'elles soient accordées, autant que possible, à ceux qui se font plus volontiers les champions du progrès moderne.

V

Par contre, combattez tous ceux qui se donnent comme les défenseurs avoués des doctrines catholiques, et qui les soutiennent par la parole et par la plume.

Faites à ces hommes une guerre de corsaire ! Insultes, sarcasmes, insinuations malveillantes, accusations mensongères, calomnies, en un mot, tout ce qui se trouve dans l'arsenal de la Maçonnerie sera bon pour les combattre et les écraser.

## VI

L'éducation est aujourd'hui plus que jamais le grand levier pour le bien et le mal. La Maçonnerie continentale fait des efforts suprêmes pour s'emparer de l'école, et par l'école devenir maîtresse de la société.

Commençons ici un travail analogue.

Les difficultés sont sérieuses, l'Eglise contrôle actuellement notre système d'éducation publique. Pourtant, la transformation est possible.

Elle dépend du concours de quelques hommes et d'une situation que les chances politiques peuvent amener à brève échéance,

Si le pouvoir tombe entre nos mains, à l'aide de quelques mesures législatives, nous échapperons au contrôle catholique ou nous le dominerons. Nous pourrons même garder intact notre système actuel, avec ses rouages administratifs d'importation française.

Changeons les hommes, et l'éducation est à nous.

Nous avons le corps, il ne s'agit plus que d'y introduire une âme animée de nos principes.

En attendant, préparons les voies.

Centralisons le plus possible. La centralisation est la grande force de nos œuvres.

Restreignons les libertés des écoles indépendantes. Parlons avec réserve de l'enseignement des religieux tout en lui donnant quelques louanges de convention, montrons-le inférieur en bien des points à l'enseignement laïque.

"*Il est moins pratique, moins avancé dans ses méthodes, moins au courant des améliorations modernes, moins à même de préparer des hommes pour les luttes de la vie* ... etc."

Combinons, en même temps, des mesures habiles qui, peu à peu, sans secousse, sans éveiller l'attention publique, augmenteront la force du pouvoir central et prépareront les voies à l'unification de méthode et de direction.

Ce jour-là, notre but sera atteint. Il n'y aura plus qu'à suivre l'exemple de la France, et à imposer aux élèves des Manuels de morale civique. Le pays sera à nous.

## VII

Encouragez de toutes manières les journaux les

plus hardis à défendre et à propager les idées modernes.

C'est par la presse surtout, que la Franc-Maçonnerie peut plus facilement et plus sûrement répandre ses doctrines.

Au milieu d'une Rédaction catholique, glissez un frère, ou du moins un homme favorable à nos idées. Mais qu'il soit prudent et habile, car sa besogne demandera une grande souplesse d'esprit.

Il sera l'avocat discret de nos doctrines et les fera pénétrer, goutte à goutte, dans l'esprit de ses lecteurs.

Aujourd'hui, un article avec des principes dangereux ou faux, mais enveloppés de formules respectueuses et soumises.

Demain, une appréciation défavorable à des hommes ou à des œuvres catholiques.

Un autre jour, un éloge de la Révolution et de ses bienfaits, une excuse de ses violences, une communication attaquant quelque vérité religieuse ou sociale.

L'écrivain maçonnique a mille moyens à sa disposition, pour distiller dans un journal le poison de la doctrine des loges.

Les articles ne sont pas signés. Toute la Rédaction est censée responsable mais en définitif cette responsabilité ne retombe sur personne.

Si un catholique indigné de ces attaques veut les relever dans le Journal, cet être collectif, nommé *la Rédaction*, fera une espèce d'apologie : " l'article a été écrit à la hâte, il avait échappé à la révision ... on le regrette ... etc." Formules banales qui ne rétablissent rien, et qui ne remédient à rien.

Le censeur sera cependant obligé de s'en contenter et de se taire.

La mauvaise doctrine restera et l'on aura soin, le soir, de la commenter dans les conversations et dans les clubs.

---

## CHAPITRE IV.

### LES RÉSULTATS MAÇONNIQUES.

Les résultats de ces manœuvres maçonniques sont déjà fort sensibles en Canada.

L'Autorité a beaucoup perdu de son prestige et de ses droits au respect et à l'obéissance des catholiques. La vigueur des principes chrétiens s'affaiblit et baisse. Les idées modernes font vite leur chemin surtout parmi la jeunesse et bon nombre de citoyens appartenant aux professions libérales de la société. Les catholiques sont devenus hési-

tants, timides, peureux. Ils n'osent plus affirmer hautement leurs principes, ni soutenir les droits de Dieu et de son Eglise. Ils craignent d'être taxés d'exagération, de fanatisme ; de passer pour des esprits chagrins qui voient tout en noir et veulent à tout prix s'ériger en censeurs de leurs frères. Pour échapper à cette situation pénible, plusieurs fléchissent et commencent à faire des concessions. Or, quand un catholique fait à ses ennemis acharnés des concessions de principes ou de doctrine, il est perdu. Ou s'arrêtera-t-il en effet ? Concéder un point de la doctrine de l'Eglise, c'est s'engager logiquement à concéder le tout, dès que l'ennemi l'exigera.

*

Il y a du malaise dans notre société canadienne. Les catholiques sentent d'instinct la présence et l'action d'un ennemi invisible, à l'œuvre au milieu d'eux. Ils s'aperçoivent qu'il mine peu à peu les bases de leurs institutions religieuses et nationales, et qu'il prépare en secret des ruines qui ne pourront plus se relever.

Cet ennemi, ils le nomment d'un mot : *C'est la Franc-Maçonnerie*, non pas audacieuse, provocatrice, violente comme en Europe ; on pourrait alors lutter corps à corps avec elle et la vaincre, mais

insidieuse, cachée, tortueuse ; on la voit dans bien des endroits, on ne parvient à la saisir nulle part, on veut arracher des masques, et ces masques retombent plus impénétrables que jamais.

Vrai serpent venimeux, qui distille son poison en silence, dans l'ombre dès qu'on veut l'approcher, il se dérobe et fuit.

*

L'hypocrisie est le trait caractéristique du franc-maçon canadien.

En commençant sa besogne impie et sacrilège, il fait pieusement son signe de la croix.

Il se courbe plus profondément que qui que ce soit sous une bénédiction d'évêque.

Il crie à tout venant son respect pour l'autorité ecclésiastique, sa soumission aux moindres désirs dn Pape, son obéissance à tous les points de la doctrine de l'Eglise, à toutes les décisions de sa discipline. Ce pharisien des loges ne cesse d'énumérer les services qu'il prétend rendre à la religion et à ses institutions catholiques. Or, ces services sont des insultes véritables. Cette protection est une injure sanglante, capable de compromettre à tout jamais ceux qui auraient l'imprudence de l'accepter et de la prendre comme auxiliaire dans la lutte.

On sait en effet, ce que sont les franc-maçons, le but qu'ils poursuivent, et les intentions qui les animent : s'ils feignent d'offrir leur alliance aux catholiques, c'est un baiser de Judas ; ils n'embrassent que pour trahir.

*

Voir de la Maçonnerie partout en Canada, c'est exagération regrettable ; n'en voir nulle part, c'est aveuglement fatal, ou trahison détestable.

Le mal existe, il faut être aveugle pour ne le point voir. Il fait des progrès inquiétants, surtout dans les grands centres. Nous avons donc, nous catholiques, à être vigilants et à le combattre par tous les moyens en notre pouvoir. La masse du peuple, dans notre province de Québec, est encore foncièrement catholique,il est vrai ; les églises sont trop étroites pour contenir la foule qui s'y presse, je l'accorde. Mais il en était ainsi en France, quand la Révolution de 1789 éclata. Le peuple allait à la messe et, quatre ans plus tard, il dansait la Carmagnole autour des échafauds.

La corruption dans les sociétés part d'en haut puis elle descend vite jusque dans les plus basses couches sociales ; et, quand on s'est assuré de la tête, l'on peut, à coup sûr, compter sur le cœur, le bras et la volonté, c'est-à-dire, sur l'homme tout entier.

# CHAPITRE V.

## ALORS ET AUJOURD'HUI

Alors, c'est-à-dire vers 1820, bon nombre de canadiens appartenant aux hautes classes sociales étaient devenus francs-maçons.

Un correspondant qui signe H. V. a publié, dans *La Minerve*, des détails fort intéressants sur cette période maçonnique de l'Histoire du Canada.

Donnons-en quelques extraits :

" En 1819, les Canadiens âgés de 30 à 40 ans sont parvenus aux grades les plus élevés. Les noms seuls des grands officiers ont été publiés. Comme ils appartiennent à l'Histoire, je crois pouvoir les rappeler sans inconvénient :

Claude Dénéchaud, Grand Maître, loge 77.
Pierre Plamondon, Mtre de la loge 23.
Chev Chs de Tonnancourt, Grd Trésorier.
Chs C. Oliva, Grd Intendant, loge 23.
T. F. X. Perreault, député Grd Mtre, 1821.
J. B- D'Estimauville. (*a*)

---

(*a*) Le nom de Geo. Farribault F. Grd Diacre en 1821 a été oublié par le correspondant ( V. Hist de la loge St Paul, p. 135).

**IMAGE EVALUATION**
**TEST TARGET (MT-3)**

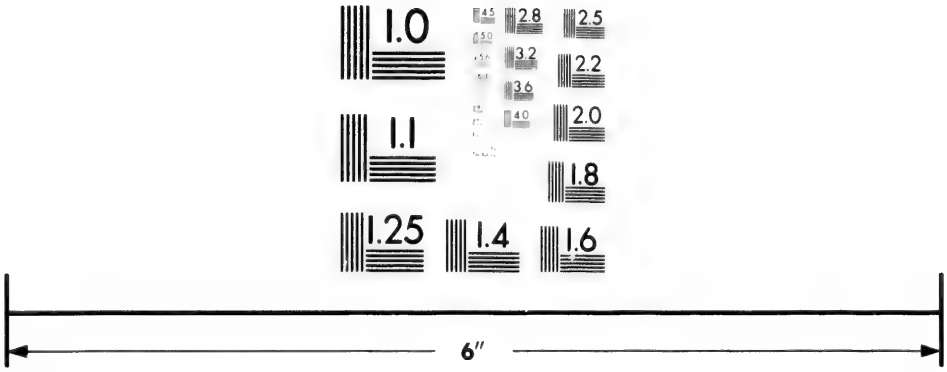


Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.0

Chevalier D'Estimauville, Grd Mtre des cérémonies.
Vallières de St Réal, Mtre de la loge 23 (1882).
Germain Fluet, Grd Régistrateur.
A. M. G. Thompson, Grd Diacre.
Pierre Laforce, Grd Intendant.
Narcisse Duchesnay, Grd Mtre des cérémonies. (1826).
Chs de Léry, second Grd Diacre.

*

Puis le correspondant de la Minerve continue :

" Depuis 1825, la franc-maçonnerie a vu son " influence diminuer dans la société canadienne et " bientôt elle en a été complètement exclue *et pour* " *toujours.*"

*

Voilà, certes, une étrange assertion !

Le Canada, depuis trois quarts de siècle, a-t-il donc, par privilége spécial, échappé complètement à ces terribles attaques de l'ennemie acharnée des pays catholiques, la Franc-Maçonnerie ?

Les a-t-il repoussées, sans même se laisser entamer par les puissants moyens qu'elle emplole ?

En 1819 il n'y avait que 13 loges dans toute la province. En 1883, il y en a 65.

Sont-elles donc exclusivement composées d'anglais protestants, sans qu'aucun Canadien ne se soit fourvoyé dans cette direction ?

S'il en était ainsi, il faudrait louer la Providence d'avoir fait en faveur du Canada une exception unique parmi les nations chrétiennes de l'Univers.

Mais, malheureusement, les faits donnent un démenti formel à cette assertion.

*

Le Correspondant H. V de la Minerve ne sait-il dono pas qu'en 1837 bon nombre de jeunes gens influents à Montréal entrèrent dans les loges ? ne sait-il donc pas qu'en 1854 la loge des Francs-Frères comptait au sein de l'Institut Canadien, et parmi les sommités du parti libéral, plus de 200 membres ? ne sait-il pas que l'Histoire de la loge St. Paul de Montréal mentionne les noms de plusieurs Canadiens bien connus en cette ville et, entr'autres, celui d'un ancien ministre fédéral canadien français reçu à St. Paul, le 27 déc. 1861 (*a*).

Ne sait-il donc pas que les Pères du IVe Concile de Québec signalaient en 1868 la présence de beaucoup de Canadiens catholiques dans les sociétés

(*a*) V. Histoire de la loge St. Paul ; liste des membres.

secrètes.(*a*) Dira-t-il que l'Eglise canadienne, par la bouche de ses pontifes, dénonçait alors un péril imaginaire, et se battait contre des moulins à vent?

Ne sait-il donc pas encore qu'en 1871 la Maçonnerie fondait à Montréal une loge exclusivement française et que cette loge vit et prospère?

Les maçons du Haut-Canada manifestaient alors quelqu'appréhension sur ce projet de propagande parmi les catholiques, mais le Grd Maitre de Québec, le F.·. Graham les rassurait en ces termes.

"... Il n'y a aucune raison pour que des loges "travaillant en français ne puissent pas exister "dans cette province aussi bien qu'en France et "ailleurs. La Grd Loge de Québec, avec l'aide des "frères du pays et de l'étranger, se sent très capable "de se défendre contre les attaques imaginaires "ou réelles de l'ecclésiastique et des autres.

Voici le bilan de cette loge française.

*

---

(*a*) IVe Conc. de Québec, Déc. 11.—Des sociétés secrètes : "C'est un sujet d'accablante douleur *qu'un grand nombre* "de pseudo-catholiques, sous divers prétextes, entrent dans "de telles sociétés."

*Loge des Cœurs-Unis.*

Ils étaient 33 membres pour la fonder en 1871.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1872 | initiés | 10 | m. a. | 41 | retirés | 2 | morts. |
| 1873 | " | 3 | " | 38 | " | 5 | 2 |
| 1874 | " | 4 | " | 36 | " | 3 | 1 |
| 1875 | " | 25 | " | 58 | " | 1 | |
| 1876 | " | 11 | " | 59 | " | 5 | |
| 1877 | " | 6 | " | 53 | " | 3 | |
| 1878 | " | 11 | " | 54 | " | 5 | |
| 1879 | " | 1 | " | 42 | " | 4 | 1 |
| 1880 | " | 3 | " | 34 | " | 2 | |
| 1881 | " | 4 | " | 35 | " | 4 | |
| 1882 | " | 3 | " | 35 | " | 4 | 1 |
| 1883 | " | 13 | " | 48 | " | 0 | |
| (*a*) Initiés | | 127 | | | Retirés | 38 | Morts 5 |

*

Donc, en 12 ans, 127 catholiques sont entrés dans cette loge française de Montréal. Depuis lors, 5 sont morts maçons, 38 se sont retirés (Withdrawn,) (*b*) mais il y en a encore 84 d'inscrits sur la liste des Cœurs-Unis. (*c*)

(*a*) V. Ann. Maç. de Québec, 1871 à 1883.

(*b*) V. page pour la signification de ce mot maçonnique.

(*c*) 38 se sont retirés.... c'est-à-dire, ont quitté le service actif de la maçonnerie, mais la maçonnerie les a-t-elle

Ce correspondant de la Minerve ne sait-il pas que l'on trouve des catholiques dans nombre de loges de la province, à la campagne aussi bien que dans les villes? N'a-t-il donc jamais feuilleté les Directoires de Montréal, Québec et Trois-Rivières, ni parcouru les annuaires maçonniques publiés par l'Ordre depuis 1869? S'il l'eût fait, il eût relevé les noms de plus *de* 250 *catholiques mentionnés dans ces publications.*

Et pourtant, ce n'est là que le menu fretin des loges. Les trois quarts de ces hommes, en effet, n'ont eu leurs noms imprimés que pour non paiement de cotisation annuelle.

Les maçons "comme il faut" ne font pas cet oubli.

*

---

abandonnés pour cela? Nullement. Exemple : En 1851, un avocat de Montréal entrait à la loge St. Paul. Il *se retirait* en 1855, et en 1876 la loge, dans une histoire qu'elle publiait, réclamait comme une de ses gloires cet homme qui occupe aujourd'hui une haute position sociale. (V. Hist., de la loge St. Paul, 1876, p. 98 et 190.)

Autre exemple : En 1878, un maçon des Cœurs-Unis mourait réconcilié avec l'Eglise, ce qui n'empêcha pas la loge de mettre son nom sur l'ann. de 1879, p. 56.

Ne sait-il pas que, durant les 20 dernières années, des maçons catholiques, anciens ou actifs, sont parvenus à plusieurs des plus hautes dignités de la province ?

On en connaît dans l'administration publique, à Ottawa et à Québec ;

Dans la députation fédérale et locale ;

Dans les compagnies de chemins de fer et de navigation ;

Dans les bureaux de la province ;

Dans la Magistrature ;

Dans les professions libérales ;

Dans le journalisme ; (*a*)

Dans le Haut commerce ;

Veut-il des noms ?

Qu'il obtienne la permission de l'Ordinaire et l'on publiera ces noms avec preuves à l'appui.

*

Ne sait-il pas enfin que l'enquête ordonnée par l'Ecclésiastique a fait connaître nommément *trois cents maçons enrôlés dans les loges en* 1883.

---

(*a*) Encore le 21 février, 1882, M. G. B., M. D., était reçu à la loge Corinthian, Montréal, le 15 mars, 1882, Mr. M. H., avocat de.. venait se faire recevoir maçon aux Cœurs-Unis.

Or, beaucoup de maçons actifs ont sans doute échappé à cette enquête, car selon, la judicieuse remarque de Mgr Taschereau, à un prêtre qui lui demandait le nombre des maçons de l'Archidiocèse : " Comme ces gens là ne publient pas leurs noms sur les journaux et ne viennent pas se faire enrégistrer à l'Archevêché, il m'est impossible de vous donner les renseignements que vous me demandez." (*a*)

*

Vraiment, Mr. H. V., par sa correspondance, entrait pleinement dans les vues du Grd M. de Québec qui disait en 1876 :

" La Maçonnerie vit en paix et prospère dans " tout le Dominion. Les rapports que je reçois me " montrent qu'il en est ainsi aux Etats-Unis, dans " l'Amérique du Sud et en Angleterre. Il y a en- " core quelques coins de l'univers où, il est vrai, " nos frères sont éprouvés par l'ingérence peu sage " de *l'ecclésiasticisme*, dont nous sommes mainte- " nant si heureusement délivrés. Cette situation " satisfaisante ici continuera, espérons-le, d'exister " pour toujours.

---

(*a*) Québec, 9 mars 1883, Arch., de Québec D. F. R. I flèche, St. Winceslas.

" Les chefs civils et ecclésiastiques apprennent " vite que notre société répandue dans le monde " entier est l'amie loyale de la religion, de l'homme " et du bien public." (*a*)

*

En face de ces faits et d'autres encore que je pourrais citer, venir, en 1884, affirmer que, depuis 1825, la Franc-Maçonnerie a vu son *influence diminuer* dans la société canadienne, " et que bientôt elle en a été exclue *pour toujours*," c'est faire preuve ou d'une ignorance totale de la question, ou d'un optimisme inexplicable ou enfin d'un parti pris que rien ne peut justifier.

*

Ce n'est pas en niant l'existence d'un cancer qui dronge la poitrine, qu'on peut arrêter ses progrès. Pl faut appliquer le fer, au risque de faire crier le Patient pendant l'opération. C'est le seul moyen de de sauver.

g Le peuple canadien jouit d'un tempérament robuste ; c'est un peuple encore profondément catho-

[*a*] Grd master Graham's adress : ann. maç. 1886, p. 33.

lique, grâce à Dieu. Mais le cancer de la Maçonnerie s'est attaqué à lui comme aux autres peuples du monde, et vite il ruinerait sa constitution si on n'y appliquait le remède indiqué par le souverain Pontife Léon XIII : "Arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre, et faites la voir telle qu'elle est."—L'Encyclique, 20 avril 1884.

Nos Seigneurs les Evêques, en publiant l'encyclique du Pape, ont commenté avec éloquence ces paroles du Souverain Pontife, et Mgr de Montréal, en particulier, mettait ses ouailles en garde contre la propagande maçonnique par ces remarquables paroles de son Mandement du 22 mai 1884.

*

*Mandement de Mgr de Montréal.*

"*Le mal existe* (la Franc-Maçonnerie) *et il cherche à se répandre.* Loin donc de nous assoupir, nous devons faire tous nos efforts pour étouffer dans sa racine cet arbre de mort qui cherche à s'implanter au milieu de nous. *C'est là votre devoir le plus sacré.* C'est le devoir des pères de familles, qui doivent veiller à ce que leurs enfants n'aient aucun rapport avec les embaucheurs des sociétés secrètes, quelles qu'elles soient ; c'est le devoir des ministres

du sanctuaire, des pasteurs des âmes, qui doivent déployer tout leur zèle à bien faire comprendre à leurs ouailles les dangers de ces associations ténébreuses, leurs tendances irréligieuses et les décrets solennels que les Papes ont lancés contre elles. Tous les ans, le jour de la solennité de St. J. B., N. T. C. F., on vous met en garde contre les sociétés secrètes, et le décret du premier concile de Québec, publié dans toutes les chaires du diocèse, vous inculque votre devoir."

*

Pour entrer dans les vues du Souverain Pontife et de nos évêques, j'ai écrit ce petit opuscule.

Que les Canadiens y voient, non une attaque contre la bonne renommée d'un pays qui est mon pays, contre des hommes qui sont mes compatriotes, mes amis, mes frères ; mais bien plutôt une preuve de l'amour que je porte à notre commune mère-patrie, en lui signalant un ennemi qui, laissé en paix, détruirait l'œuvre de nos pères et briserait dans son élan un peuple appelé par Dieu à de magnifiques destinées.

FIN.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE